

Service central
du personnel

25LM1882/1
(1839-1840)

Cadres de guerre

Services centraux

Secretariat général de la Direction générale

8 FÉV. 1940

SERVICE
CENTRAL P

SOCIÉTÉ NATIONAL DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

88 RUE SAINT-LAZARE . PARIS IX . TEL. TRINITÉ 73-00

SERVICE TECHNIQUE
de la
DIRECTION GÉNÉRALE

0 n° 739

- 2 pièces -

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTION GÉNÉRALE	
- 7 FEV 1940	
Dossier	Pièce N°
D 4410 / 20	71

19

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

M. LASSEUR, Chef du détachement du Calvados demande que les effectifs de guerre des divers Services de la Direction Générale lui soient notifiés.

Votre annotation du 8 décembre sur la copie jointe faisant suite à celles de la note du 21 novembre jointe, fixait ces effectifs, qu'il appartenait aux Services de mettre en vigueur.

Il semble toutefois que vous comptiez revoir après un délai de 3 mois si une nouvelle réduction n'était pas à opérer sur les effectifs du Secrétariat Général - 1ère Division - et du Contentieux échelon de Strasbourg.

Le Chef du Service Technique
de la Direction Générale

13 au 15
nous devions faire une
révision au point de ce qui est fait.
et pour faire notre rapport nous devons faire une
autre fois. 99 voitures ont
été apportées à Paris le 26 mars, mais
elles sont arrivées le 27 mars, nous
Contentieux.

32 27

7 décembre 1939

1m

Monsieur le Directeur Général adjoint,

J'ai fait le point de la question des effectifs, suite à vos annotations sur mon rapport du 21 novembre.

- Secrétariat Général 1^e Division - M. VAGOGNE est d'accord.
2^e Division
- | - Presse - Ce service est prêt à s'incliner, mais il désirerait recueillir l'avis de M. FILIPPI, qui passera demain dans les bureaux S.N.C.F.
- | - Domaine - Pas d'observation.
- | - Participations financières - D'accord pour réduire à 6.
- | - Contentieux - M. AURENGE étudie le problème (réduction des échelles 15 à 18 dans le cadre de l'effectif total admis).
- Secrétariat du Conseil - Ci-joint la réponse de M. GRELAT dont les arguments ne semblent pas dirimants.

M. VAGOGNE

Appliquons puisque nous sommes
d'accord.

Pour la Presse, je m'en entretiendrai avec M. FILIPPI à son retour, mais il faut réduire ses effectifs aux chiffres que j'ai fixés et qui sont encore confortables.

Pour le Secrétariat du Conseil, je m'en voudrais de violenter M. Grelat et je pense que dans un mois il s'inclinera de bonne grâce devant les considérations impérieuses qui imposent aux Etats-Majors de donner exemple.

8 décembre 1939
Berthelot.

7 décembre 1939

signé: DUGAS

MINUTE

sb.

21 NOV. 1939

O n° 295.

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

M. DUGAS

Voulez-vous vous mettre définitivement d'accord

avec M. VAGOGNE - CADRES DU TEMPS DE GUERRE DU SECRETARIAT GENERAL, DES SERVICES DU BUDGET & DU
CONTENTIEUX ET DU SECRETARIAT DU CONSEIL ET DU COMITE -

sur ces bases.

22-11.Berthelot.

Les tableaux ci-joints résument les cadres du temps de paix et ceux proposés pour la durée des hostilités. Ils donnent lieu, en ce qui me concerne, aux remarques ci-après :

I/ SECRETARIAT GENERAL.

Je pense que nous pouvons demander à M. VAGOGNE de revoir dans

3 mois. Mais je ne suis pas d'avis en temps de guerre d'adresser des refus motivés.

Berthelot

1ère Division.- Pas d'observations. Les réductions d'effectifs proposées sont substantielles et correspondent à l'activité prévue pour le temps de guerre pour chacune des 3 Subdivisions. Il est à noter, en particulier, que la réduction des facilités de circulation délivrées aux étrangers du chemin de fer n'entraîne pas une réduction proportionnelle des effectifs de la 2ème Subdivision car les demandes ne sont pas diminuées pour autant et il faut leur faire une réponse négative motivée. Il est possible, cependant, que les demandes de permis diminuent par la suite d'une manière sensible et la question pourra être revue s'il en est bien ainsi.

2ème Division.- Le tableau ci-joint donne la répartition des effectifs du temps de paix et du cadre proposé pour le temps de guerre de chacune des trois Subdivisions (Presse, Domaine, Participations financières).

Cette répartition donne lieu aux observations ci-après :

1°- PRESSE.-

L'effectif de Paris pourrait être dégonflé de 2 unités (éch. 1 à 9). Quant à l'effectif de Trouville, il m'est impossible d'accepter plus de 8 agents.

Berthelot

Réduction importante des effectifs, ramenés de 45 à 27 agents. Les attributions de ces 27 agents sont données en annexe. Malgré l'effort de compression fait par la Subdivision de la presse, le cadre proposé de 27 agents paraît assez nettement supérieur aux besoins du temps de guerre.

L'équipe de Trouville, notamment, (17 agents dont 1 HS et 3, 15-18) a les attributions ci-après :

- bulletin d'informations de presse,
- permis de presse,
- lecture des journaux de province et étrangers,
- Secrétariat administratif, dactylographie, classement des journaux,etc...

16

27
18

- Le bulletin d'informations de presse, qui était quotidien, est devenu bi-hebdomadaire.

- Le nombre de permis distribués à la presse est en diminution très sensible.

- Quant aux journaux étrangers, le Service de la Presse ne reçoit ni les journaux allemands, ni les journaux anglais, ni les journaux italiens.

Un nouvel effort de compression paraît donc pouvoir être demandé à la Subdivision de la presse qui semble avoir établi son cadre de guerre en tenant compte de la situation de fait actuelle plutôt que des besoins.

Cet effort devrait porter sur les agents de Trouville dont l'effectif devrait être ramené à une dizaine au maximum.

2°- DOMAINE.-

D'accord.
20 agents.

{ Le cadre proposé pour le temps de guerre, soit 27 agents, serait à ramener à 20 agents, car il n'y a pas lieu de compter dans le cadre les agents détachés au Ministère de l'Armement, ni 2 à Trouville.

Ce chiffre de 20 agents paraît raisonnable eu égard aux attributions de la Subdivision du Domaine.

3°- PARTICIPATIONS FINANCIERES.-

D'accord.
6 agents.

{ L'effectif est peu important, mais la compression réalisée (1 agent sur 8) semble insuffisante eu égard à la substitution des 60 heures au régime des 40 heures. Le cadre doit pouvoir être ramené à 6 agents au maximum.

D'accord -

II/ SERVICE DU BUDGET.- Pas d'observation.

III/ CONTENTIEUX.-

D'accord, il faut envoyer dans les Régions un certain nombre d'agents de 15 à 18, qu'on rem placera numériquement.

17 agents, c'est trop, j'accepte jusqu'au 1-1, mais il faudra révoir.

M. Grelat devrait se contenter de 10 agents.

{ Le cadre proposé pour le temps de guerre représente la moitié du cadre du temps de paix, ce qui est raisonnable, mais il comporte une proportion anormalement élevée d'agents des échelles 15-18 et devrait, à mon avis, faire l'objet d'un nouvel examen en ce qui concerne cette catégorie d'agents.

{ IV/ CONTENTIEUX DE STRASBOURG.- Pas d'observation.

V/ SECRETARIAT DU CONSEIL ET DU COMITÉ.-

{ La réduction d'effectifs proposée est importante. Néanmoins, compte tenu du régime des 60 heures et des délégations de pouvoirs pour la durée des hostilités qui vont réduire d'une manière sensible le nombre d'affaires soumises au Conseil et au Comité, il serait peut-être possible de réduire encore de 2 ou 3 unités le cadre proposé pour le temps de guerre.

Le Chef du Service technique
de la Direction Générale,

Signé: DUGAS

- PROJET DE CADRE DU TEMPS DE GUERRE -

I/ SECRETARIAT GENERAL (1ère division).

Cadre du temps de paix.

<u>1ère Subdivision</u>	<u>2ème Subdivision</u>	<u>3ème Subdivision</u>	<u>ENSEMBLE de la</u>
<u>Affaires générales.</u>	<u>Facilités de circulation.</u>	<u>Subventions - Concessions aux tiers.</u>	<u>1ère Division</u>

	H	F	H	F	H	F	H	F
Agents H.S...	1	"	1	"	1	"	3	"
Ech.15-18...	3	"	5	"	2	"	10	"
" 10-14....	7	3	10	10	11	"	28	13
" 1-9....	13	4	24	30	14	6	51	40
Total...	24	7	40	40	28	6	92	53
	31		80		34		145	

+ 2 fonctionnaires
HS. (Direction du Service).

Cadre proposé pour le temps de guerre.

<u>1ère Subdivision</u>	<u>2ème Subdivision</u>	<u>3ème Subdivision</u>	<u>ENSEMBLE de la</u>
<u>Affaires générales.</u>	<u>Facilités de circulation.</u>	<u>Subventions - Concessions aux tiers.</u>	<u>1ère Division</u>

	H	F	H	F	H	F	H	F
Agents H.S...	1	"	1	"	1	"	3(1)	"
Ech.15-18....	3	"	4	"	2	"	9(2)	"
" 10-14....	2	3	5	9	3	"	10	11
" 1-9....	3	3	3	18	4	4	10	25
Total...	9	6	13	26	10	4	32	36
	15		39		14		68	

+ 2 fonctionnaires
H.S.

(1) Appartenant à une Section de C.F.C.

(2) Dont 1 appartenant à une Section de C.F.C. et 1 retraité le 1er octobre 1939
maintenu en activité.

SECRETARIAT GENERAL (2^eme division).

Situation au 1er septembre 1939.

	PRESSE.		DOMAINE.		PARTICIPATIONS		TOTALS.	
					FINANCIERES.			
	agents hommes	agents femmes	agents hommes	agents femmes	agents hommes	agents femmes	Hommes	Femmes
Fonctionnaires								
supérieurs.....	3	"	2	"	"	"	5	"
Echelles 15 à 18....	4	2	5	1	1	1	10	4
Echelles 10 à 14....	14	4	10	6	1	1	25	11
Echelles 1 à 9.....	9	9	4	6	2	2	15	17
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	30	15	21	13	4	4	55	32
	45	34			8			

Projet de cadre pour le temps de guerre.

	PRESSE.		DOMAINE.		PARTICIPATIONS		TOTALS.	
					FINANCIERES.			
	agents hommes	agents femmes	agents hommes	agents femmes	agents hommes	agents femmes	Hommes	Femmes
Fonctionnaires								
supérieurs.....	2	"	2	"	"	"	4	"
Echelles 15 à 18....	3	1	5	1	1	1	9	3
Echelles 10 à 14....	4	4	8	6(1)	1	1	13	11
Echelles 1 à 9.....	7	6	1	4	1	2	9	12
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	16	11	16	11	3	4	35	26
	27	27(2)			7			61

(1) Dans ce nombre sont comprises Melle PIGNOL et Mme SECONDS, occupées, avec M. JARDIN, au Service de l'Organisation générale du Centre de repliement de Trouville.

(2) Dans l'effectif du Domaine sont compris, en outre, 5 agents détachés au Ministère de l'Armement :

(MM. BOUCHEREAU
ANDRIEU
MMelles
BRACONNIER
FESCHE
ROSTINI)

61
27

35

II/ SERVICE DU BUDGET.

Direction du Service : 2 fonctionnaires HS.

	: Cadre du temps de paix:	: Cadre du temps de guerre:
Agents HS.....	4	2
Ech.15-18.....	12	7
" 12-14.....	18	9
" 8-10.....	21	10
" 5-7.....	7	4
	<hr/> 62	<hr/> 32
	:	:

III/ CONTENTIEUX.

Cadre du temps de paix : 156 H + 27 F - Total : 183 agents.

Cadre proposé pour le temps de guerre :

	: H	: F	:
Agents HS.....	7	"	:
Ech.15-18.....	26	1	:
" 10-14.....	25	9	:
" 1-9.....	6	17	:
	<hr/> 64	<hr/> 27	:
	<hr/> <u>91</u>	<hr/>	:

IV/ CONTENTIEUX DE LA SOUS-DIRECTION DE STRASBOURG.

	: Cadre du temps de paix.	: Cadre proposé pour le temps de guerre.
Agents H.S.....	2	1
Ech.15-18.....	6	3
" 10-14.....	23	4
" 1-9.....	15	9
	<hr/> 46	<hr/> 17
	:	:

V/ SECRETARIAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION & DU COMITE DE DIRECTION.

Cadre du temps de paix : 27 agents.

Cadre proposé pour le temps de guerre.

	H	F	
Agents HS.....	2	"	
Ech.15-18.....	1	1	
" 10-14.....	"	2	
" 1-9.....	1	5	
	4	8	
	12		

SERVICE DE LA PRESSE.Projet de cadre de guerre.

Fonctionnaires supérieurs :	2	{ Paris..... 1 H - Direction Générale du Service. { Trouville..... 1 H - Direction de la fraction évacuée.
Echelles 15 à 18 :	4	{ Paris..... 1 H - Service de la revue de Presse. { Trouville..... { 2 H - Service des permis et Service du bulletin. { { 1 F - Service du bulletin et lecture des journaux de province et étrangers.
Echelles 10 à 14 :	8	{ Paris..... 1 H - Service administratif et relations avec la Presse. { Trouville { 3 H - Service des permis et Service administratif. { { 4 F - Bulletin et lecture des journaux de province et étrangers.
Echelles 1 à 9 :	13	{ { 5 H - Revue de Presse- Lecture des journaux de Paris- Réception et envoi des journaux. { { Paris..... { 2 F - Dactylographie et Secrétariat. { { Trouville..... { 2 H - Classement des journaux - Ronéo. { { { 4 F - Service des permis et Dactylographie.
		Total..... 27 (Paris : 10 - Trouville : 17).

Effectif au 1er septembre 1939 : 45

Différence en moins : 18

H = hommes.- F = femmes.

SERVICE
CENTRAL 24 JAN 1940
22 JAN. 1940

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

88 RUE SAINT-LAZARE

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
DIRECTION GÉNÉRALE

PARIS IX TEL. TRINITÉ 73-00

22 JANV 1940

Dossier

D

9410 / 90

Pièce N°
64

le 22 JAN. 1940

19

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

2ème Division

Domaine

Secrétariat Général
du Personnel

J'accueill

Mr Fatalot

R

Monsieur le Directeur Général,

L'effectif du Service du Domaine (2ème Division du Secrétariat Général) s'est trouvé notablement réduit du fait de la guerre (agents mobilisés ou détachés dans les Régions, Ministère) .

Pour lui permettre de mener à bonne fin le travail considérable qui lui incombe en ce qui concerne notamment les estimations des locaux et immeubles réquisitionnés pour l'installation des Services repliés et l'hébergement du personnel (les Commissions départementales d'évaluation devant commencer à fonctionner dès le début de mars prochain) il serait indispensable d'augmenter cet effectif de quelques unités.

Je vous serais obligé en conséquence de vouloir bien m'autoriser à rechercher dans les Subdivisions du Domaine des Régions deux ou trois agents susceptibles de seconder nos spécialistes et qui seraient seulement détachés temporairement au Secrétariat Général.

N.K.

SERVICE
CENTRAL

4 JAN. 1940

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
88 RUE SAINT-LAZARE . PARIS IX . TÉL. TRINITÉ 73-00

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Sa
L-12-257



Mr Fatalot Paris Le 4 Janvier 1940

Il faudrait compléter
aux envois et
pour l'autre direction
Monsieur le Directeur
du Service Central du Personnel,

5.1.40

En conformité des mesures arrêtées par M. le Directeur Général Adjoint, d'une part, et compte tenu de la répartition des Agents des Services Administratifs de l'Alsace Lorraine opérée par M. le Directeur Epinay, d'autre part,

Voici comment se présente la situation des effectifs des Services du Secrétariat Général, à la date du 1er Janvier 1940.

Sous les réserves faites par M. Berthelot en ce qui concerne le Service de la Presse (2ème Division du Secrétariat Général) et le Secrétariat du Conseil et du Comité dont les cadres seront revus prochainement.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

Weygand

Participation, Tim 6
Domaine 23

1 JAN. 1940

Cadre du temps de Guerre

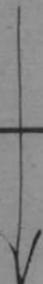
Services du Secrétariat Général

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

1ère Subdivision		2ème Subdivision		'Conseil et du' Comité		Budget						Contentieux		'Alsace Lorraine'	
Hommes Femmes		Hommes Femmes		Hommes Femmes		Hommes Femmes		Hommes Femmes		Hommes Femmes		Hommes Femmes		Hommes Femmes	
H.S.	"	4	"	2	"	4	"	7	"	1	"	1	"	5	"
Ech: 15 à 18	9	"	9	3	1	1	5	2	25	1	5	1	5	"	"
Ech: 10 à 14	10+1	II	10	7	"	2	9	2	28	9	4	9	4	"	"
Ech: 1 à 9	10	25	5+2	8	1	5	7	5	6	17	2	2	2	4	
Total	34+1	36	28+2	18	4	8	25	9,	66	27	12	12	12	4	
Ensemble															
	70+1		46+2 + ³ 45		12		34		93		16				
P'cadre de guerre	70		60 + ³ 63		12		32		91 114		X				

Les chiffres rouges indiquent les agents en provenance de l'Alsace Lorraine.

CP R. A F
1H7 - 2 - Ho - 18g



1H2 -

2 agents du 8^e Technique à l'ouest
du 8^e Technique -

1 agent du 1^{er} Technique

rentré à la Dijon l'Ouest

1 agent passé à la Direction

1 agent passé au S.E.

mut. 1/11/40.

au 31 octobre

142 agents du cadre permanent

8 actives

5 administratrices employées dans des postes du cadre permanent

149 au lieu du 157

40 auxiliaires dont :

5 occupées dans des postes du cadre permanent

11 ouvrières ~~effacées~~

6 veilleuses

10 femmes de ménage 88 Rue S. Lazare

8 vol - Mouvement

40

14 NOV 1939

1

Monsieur le Secrétaire Général

L'effectif que vous avez indiqué comme vous étant nécessaire pendant les hostilités est de :
12 pour le Secrétariat du Conseil,
91 pour le Contentieux

70 pour la 1^{ère} Division,

alors que votre effectif au 31 Octobre est de :

136 pour le Contentieux dont 2 retraités et 4 auxiliaires,
99 pour la 1^{ère} Division dont 1 retraité et 1 auxiliaire.

23 pour le Secrétariat du Conseil.

J'ai l'honneur de vous prier de me faire connaître nominativement quels sont les agents en excédent en m'indiquant leur grade, leur situation militaire (classe, position dans l'affectation spéciale) et la Région à laquelle ils appartenaient avant mutation pour votre Service.

Le Directeur du Service Central P,

Signt: R. BARTH

17 OCT 1939

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
88 RUE SAINT-LAZARE . PARIS IX . TÉL. TRINITÉ 73-00

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Paris Le 16 Octobre

1939,

Sa - I - 10 - 15H -

Mr Lefort

RÉFÉRENCE A RAPPELER :

qu N° 2182

Monsieur le Directeur,



Pour répondre au désir exprimé par votre lettre 2198
13¹ / 39, je vous prie de trouver, sous ce pli, pour chacun des
Services du Secrétariat Général, le projet de cadre du service
pour le temps de guerre.

LE SECRETAIRE GENERAL,

A large, handwritten signature in ink, appearing to read "Waym" followed by a stylized surname.

604 M. R.

Monsieur BARTH,
Directeur du Service Central du Personnel.

A handwritten note in ink that appears to read "pour monsieur le comte de Marigny Episy -".

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

8, RUE DE LONDRES - PARIS IX - TÉL. TRINITÉ 91-73 ET LA SUITE
INTER TRINITÉ 110

LE DIRECTEUR ATTACHÉ
A LA
DIRECTION GÉNÉRALE

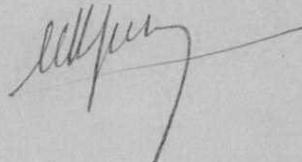
Le 19 octobre

1939

Mon Cher Camarade,

Je vous retourne le dossier ci-joint. J'en possède en effet une copie et je ne pense pas que l'étude qui m'a été demandée par M. le Directeur Général pour le Calvados doit vous empêcher de poursuivre la vôtre.

Votre bien dévoué,



Monsieur LEFORT,
Chef de la 2^e Division
du Service Central du Personnel.

	Secrétariat Général 1ère Division	Secrétariat Général 2ème Division	Service du Contentieux	Service du Contentieux A.L.	Ensemble
Excédent existant le 3 novembre 1939	28	6	32	32	98
Mutation 13 Novembre pour Retraites	6		4	9	19
Mutation 27 Décembre pour Contrôle des Recettes				8	8
Retraites	Falavel(10) 1	Vigné (10) Palis (5)	Martin (14) 1		4
Mutations diverses	Mme Tarjus(?) 1 (Caisse Nord)		Durand(HS) 5 (Armement en instance) Marandon(6) (Sud-Ouest) Bertin (14) (Cie Nord)	Ernst (12) (volontaire Châlons)	1 5
Malades de longue durée	Mme Bouché(5) 1				1
à Paris (raisons de santé ou autres)	Mme Jolibois 1 (7)		Fillon (7) 3 Sarroy (7) Dioton (4)		4
Echelles	Cavillon (13) 4 - Olivier (14) - Lambert (12) - Gence (13)	Ropton(12 - Néaume(12) -	Gibout (16) 17 Lelou (16) Faucher (15) Mesland (15) Nigay (15) Seclève (15) Boral du (15) Bez Guéret (15) Laforge (15) Bertrand (14) Dessert (14) Dorat des (14) Monts Valen de (14) la Jaufrie Congnard (12) Berland (12) Gigot (12) Lecerf (12)	Schartzel (15) 9 Renckert (14) Willinger (14) Kipper (14) Weisheimer (14) Heintz (13) Michel (13) Bonnet (13) Sengel (12)	32
12 et au-dessus					
Houlgate (R.H.)	Vatin (5) Carpentier(7)	Coic(10)	Christin (10) 1		4
Lisieux	Jennequin (7) Mme Sagette (12) Mme Jequart (7) Mme Gaulin (10) Brémont (8) Clipet (8)				6
Ouistreham		Mme Bodin (8)			1
Trouville (Commercial)	Mme Faugères (8)				1
Trouville (Contrôle des Recettes)	Receveur (10) 5 Mme Pecheyran (8) Mme Troude (7) Mme Ronel (8) Faugères (8)		Rozé (10) 3 Bischoff (5) Fontaine (4)	Kaltenheisser (10) Knab (10) Streb (7) Scheer (6) Acker (7)	13
		28	6	32	98

15.1.44

18 NOV. 1939

SECRETARIAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU COMITE DE DIRECTIONEffectif au 1^{er} septembre 1939

	Agents hommes	Agents: femmes	
Fonctionnaires (Ech. I = 1 supérieurs (Ech. H = 1 (Ech. C = 1	1		
Agents des échelles :			
15 à 18 = 2	2		
10 à 14 = 1		4	
1 à 9 (sauf)			
garçons de bureau, télépho- nistes, nettoyeurs, etc...) 1		11	
Auxiliaires dactylographes	2		
	7	19	
		26	

Effectif au 15 octobre 1939

	Agents hommes	Agents femmes	
Fonctionnaires (Ech. I = 1 supérieurs (Ech. C = 1	1		
Agents des échelles :			
15 à 18 = 2	2		2
10 à 14 = 1			4
1 à 9 (sauf)			
garçons de bureau, télépho- nistes, nettoyeurs, etc...) 1			11
	6		
		17	
		23	

Il était en outre fait appel au concours:
de 2 sténotypistes de l'extérieur pour:
les séances du Comité de Direction et du:
Conseil d'Administration.

DIFFERENCE

En moins : - 1 agent supérieur Ech. H (M. CLOSSET mobilisé le 2 septembre).
- 2 auxiliaires dactylographes licenciées les 12 et 20 septembre.
- Il n'est plus fait appel au concours extérieur des 2 sténotypistes depuis le 2 septembre.

PROJET DE CADRE (présenté le 16 octobre 1939)
DU SECRETARIAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU
COMITE DE DIRECTION POUR LE TEMPS DE GUERRE

	Agents hommes	Agents femmes
Fonctionnaires supérieurs	2	-
Agents des échelles 15 à 18	1	1
" 10 à 14	-	2
" 1 à 9 (sauf garçons de bureau, téléphonistes, nettoyeurs, etc...) .	1	5
	4	8
nouvelle		12

Soit une diminution de 11 unités se décomposant comme suit :

	Agents hommes	Agents femmes
Agents des échelles 15 à 18	1	1
" 10 à 14	1	2
" 1 à 9 (sauf garçons de bureau, téléphonistes, nettoyeurs, etc...) .	-	6
	2	9
		11

dont la liste nominative est la suivante :

(1) Par rapport à l'effectif du temps de paix (au 1^{er} septembre 1939), la diminution totale est de 14 unités.

SECRETARIAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITE DE
DIRECTION.

Liste nominative des agents en excédent par rapport au projet de cadre pour le temps de guerre, présenté le 16 Octobre 1939.

Noms.	Grade	Ech.	Situation militaire	Classe	Région d'origine.	Observations.
c) Agents des échelles 1 à 9.						
Melle DUPAIN, Jeanne	Empl. Fpale	F8	-	-	Recrutée dir. par le Cte de Don des anciens Réseaux.	Dactylographe, célibataire. Serait à affecter de préférence à un service de la Région parisienne qui la maintiendrait près de son père, Docteur aliéniste qui a été requis à l'Hôpital de Villejuif.
Mme COLIN, Raymonde	Emplée	F7 his	-	-	Sud-Ouest	Sténo-dactylographe. Originnaire du Service du Matériel à Orléans. Pourrait être remise à disposition de ce Service.
Mme VARLET, Georgette <i>Ins. pour fêtes</i>	Emplée	F7 bis	-	-	Recrutée dir. par le Cte de Don des anciens Réseaux	Dactylographe. Son père et sa mère sont évacués près de Nantes. Serait à affecter de préférence à un service de la Région Ouest dans une résidence proche de Nantes.
Melle VERRIER Alice. <i>Revue N° 1000</i>	Emplée	F7 bis	-	-	Recrutée dir. par le Cte de Don des anciens Réseaux	Dactylographe, célibataire, habite avec sa mère à Enghien. Pourrait être affectée à un service de la Région Nord
Mme VASSEL, Lucienne <i>M. P. J.</i>	Emplée	F7 bis	-	-	Recrutée dir. par le Cte de Don des anciens Réseaux	Dactylographe. Habite à Choisy-le-Roi. Serait à affecter à la Région Sud-Ouest.

Noms.	Grade.	Ech.	Situation Militaire	Classe	Région d'origine	Observations.
Mme GAUBERT, Renée	Expédi- tion- naire essai	-	-	-	Recrutée dir. par la S.N.C.F.	Dactylographe et sté- notypiste. S'est retirée depuis la mobilisation chez sa belle-soeur Mme GRATACAP, à Juvisy. Pourrait être, comme cette dernière, affec- tée à la Région Sud- Ouest, en lui mainte- nant, si possible, une résidence dans la Région parisienne.

SECRETARIAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITE DE DIRECTION

Liste nominative des agents en excédent par rapport au projet de cadre pour le temps de guerre, présenté le 16 octobre 1939

Noms	Grade	Ech.	Situation	Classe	Région	Observations
			militaire		d'origine	
:						
				a) Agents des échelles 15 à 18		
ARTHAUD Yvonne	Chef de B'au de 1 ^{re} cl.	F 16 2 ^{me} cl.	-	-	Recrutée : dir. par le : C ^{te} de D ^{on} : des anciens : Réseaux. :	S'est toujours beaucoup occupée d'oeuvres sociales, serait particulièrement désignée pour être affectée à un Service social de la S.N.C.F. où elle pourrait rendre de très grands services.
BLANC,Pierre	Insp. de	15	Réformé	1927	Ouest	Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, a fait ses débuts dans un service de la Voie, pourrait être affecté de nouveau à un service de la Voie. (A, depuis, été déclaré par le Directeur du Service Central des Approvisionnements, Commandes et Marchés)
<i>(à la disposition de la direction de l'ordre au 15 Janvier 1940 - suivant ordre verbal de M. Félix à M. Guibert)</i>						
				b) Agents des échelles 10 à 14		
BOURDILLON de QUEYLAR, Jehan	Attaché	12	Réformé	1929	Recruté : dir. par : la S.N.C.F. :	A présenté, le 7 septembre 1939, une demande d'engagement militaire, transmise avec avis favorable, mais qui n'a pas encore reçu de suite effective.
BUDELLOT, Suzanne	Attachée	F 12	-	-	Recrutée : dir. par le : C ^{te} de D ^{on} : des anciens : Réseaux. :	Connaît l'anglais et a été précédemment affectée à un service de presse et de documentation, pourrait être remise à disposition d'un service de ce genre.
GRATACAP, Jeanne	Chef de Groupe	F 10	-	-	Sud-Ouest	Dirige un groupe à la dactylographie. Son mari est agent S.N.C.F. en résidence à Juvisy. Serait à affecter à la région Sud-Ouest en lui maintenant, si possible, une résidence dans la région parisienne.
				c) Agents des échelles 1 à 9		
DUPAIN, Jeanne,	Employée ppale	F 8	-	-	Recrutée : dir. par le : C ^{te} de D ^{on} : des anciens : Réseaux. :	Dactylographe, célibataire. Serait à affecter de préférence à un service de la région parisienne qui la maintiendrait près de son père, Docteur aliéniste, qui a été reçue à l'Hôpital de Villejuif.
COLIN, Raymonde	Employée	F 7 ^{bis}	-	-	Sud-Ouest	Sténo-dactylographe. Originnaire du Service du Matériel à Orléans. Pourrait être mise à disposition de ce Service.
VARIET, Georgette,	Employée	F 7 ^{bis}	<i>en état de grossesse dans son état favorisé</i>	<i>parce à la fin de l'année au service des installations fidèles le 8 Janvier 1940</i>	Recrutée : dir. par le : C ^{te} de D ^{on} : des anciens : Réseaux. :	Dactylographe. Son fils et sa mère sont évacués près de Nantes. Serait à affecter de préférence à un service de la Région Ouest dans une résidence proche de Nantes.

Noms	Grade	Ech.	Situation	Classe	Région	Observations
			: militaire:		: d'origine:	

c) Agents des échelles 1 à 9 (suite)

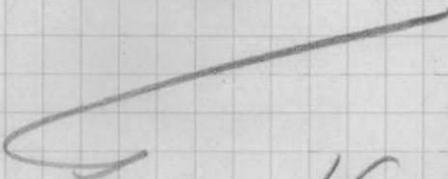
Mme VERRIER, Alice	Employée	F 7 ^{bis}	-	-	Recrutée : Dactylographe, célibataire, Habite avec sa mère à Enghien. Pourrait être affectée à un service de la Région Nord.	
Mme VASSEL, Lucienne	Employée	F 7 ^{bis}			Recrutée : Dactylographe. Habite à Choisy-le-Roi. Serait à affecter à la Région Sud-Ouest.	
Mme GAUBERT, Renée	Expédi-	-	-	-	Recrutée : Dactylographe et sténotypiste. S'est retirée depuis la mobilisation chez sa belle-sœur Mme GRATACAP, à Juvisy. Pourrait être, comme cette dernière, affectée à la région Sud-Ouest, en lui maintenant, si possible, une résidence dans la région parisienne.	

*(Posté au
départemental
le 15 Janv 1940)*

*6^e Janvier 1940
actuellement au
qu'a été hospitalisé
le: un certain 1989
elle: la reprise
que: la reprise
de l'asile*

Secretariat G^{al} serv. gen.

En définitive, au 16.1.40, il
y a 40 disponibilités dans les villes
1 à 10 km.
M^{me} Jolibois, (Scoutant le 1-8m)
Fille de] employé CH
Sarry] employé CH
Diction hygiénique CH
Tour 4 à Paris.



16.1.40

SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL

30 NOV. 1939

1^{re} DIVISION

NOM	GRADE	Situation militaire:			OBSERVATIONS
		: Classe :	: de mobilisa- : Aff. : Région :	: tion : Spl ^e : d'Origine :	
M.M. OLIVIER	S/Chef de Beau de lère classe: (S ^e Aux.)	1913	A.S.	S.O.	
GENCE (1)	Contrôleur des Sces CX (art 58)	1917	- d° -	C.de D ^o n	main tenir au cadre de guerre
CAVILLON	Chef dessinateur	1916	- d° -	Nord	d° détaché à Brouillet gérant des immeubles séguin et fils
DESORTIES (2)	Contrôleur Tech. Ppal.	1908	requis	- d° -	
LAMBERT	- d° -	1915	A.S.	S.E.	
FAJAVEL	Chef de Groupe	1908	requis	0	Arrestable Inutile
NOYELLE (2)	- d° - (art 58)	1917	A.S.	Nord	
RECEVEUR	- d° - (S ^e Aux.)	1913	A.S.	S.E.	muni temporairement au contrôle des Reutte
BREMONT	Employé principal 1935	1908	requis	E	1888 M1 M1
LEROY A. (2)	- d° - (art 58)	1916	A.S.	Nord	muni temporairement à Linoux laisne g. fl
CLIPET	- d° - 1936	1905	requis	- d° -	1115 N N muni temporairement à Linoux laisne g. fl
FAUGERES	Rédacteur 1936	1913	A.S.	0	agente aux contrôle des Reutte
RAUT (2)	Employé principal	1913	A.S.	Nord	
DUCHATEAU (2)	Employé	1914	A.S.	- d° -	
JENNEQUIN	- d° - 1939	1916	A.S.	- d° -	1936 M3 N muni temporairement à Linoux laisne g. fl
CARPENTIER A.	- d° - 1939	1913	réformé	S.O.	1936 M3 N muni temporairement à Linoux laisne g. fl
VATIN	Classeur Ppal.	1916	A.S.	Nord	à Houlgoat (2 ^e Retraite)

(1) Agent à maintenir à la 1^{re} Division jusqu'à nouvel avis.

(2) Agents récemment mis à la disposition du Service des Retraites.

30 NOV. 1939

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1^{re} DIVISION

NOM	GRADE	Région	d'Origine	OBSERVATIONS	Notation
		d'Origine			
Melle SAGETTE	S/Chef Beau 2e Cl.	Ouest		mariée temporairement à Houlgate (Cl des Retraites)	
Mme GAUDIN	Chef de Groupe	S.E.		mariée temporairement à L'islette (Caisse Féminine)	
Melle RONEL	Employée Principale	- d° -		mariée temporairement à Granville (Cl des Retraites)	
Mme PECHYRAN	- d° -	- d° -			d°
Melle MICHARD (2)	Rédactrice	Ouest			
Mme FAUGERES	- d° -	- d° -		mariée temporairement au 2 ^e communal (Bouville)	
Mme JACQUET	+ Employée	1929	P.L.M.	1895 M1 N2	
Melle TROUDE	+ - d° -	1933	C. de DON	1897 N M1	mariée temporairement à L'islette (Caisse Féminine)
Mme JOLIBOIS	+ - d° -	1938	Nord	1912 N N	mariée temporairement à Granville (Cl des Retraites)
Melle TARIUS	+ - d° -	1939	D°	1902 M1 N	mariée au 2 ^e Financier (Caisse Nord)
Melle BOUCHE	+ Expéditionnaire	1925	S.E.	1892 N N malade de longue durée (ne reprendra pas son service)	

(2) Agent récemment mis à la disposition du Service des Retraites.

Nouveau Cadre du
S^e G^echnique de la D^on G^enérale
arrêté au 1 Sept^{embre} 1940

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
88 RUE SAINT-LAZARE . PARIS IX . TÉL. TRINITÉ 73-00
SERVICE TECHNIQUE

de la
DIRECTION GÉNÉRALE

0 n° 1489

- 1 pièce jointe -

Le

17. SEPT. 1940

sb.
19

Monsieur le Directeur du Sce Central
du Personnel,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint,
un exemplaire du Cadre de mon Service qui a
été approuvé par M. le Directeur Général le 5
septembre 1940.

Le Chef du Service technique
de la Direction Générale,

M. Perrin
d'Amur

encre noire
à la date N° 1414.
du 16 juillet 1940

CONFIDENTIEL

S.N.C.F.

SERVICE TECHNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE

ENCADREMENT

CADRE APPROUVE EN TEMPS DE PAIX (lettre 1407 M 39 du 17-5-39 de M. le Directeur du S ^{ce} Central P)				EFFECTIF REEL AU 31 JUILLET 1940 (les mobilisés étant supposés remis en service)				CADRE PROPOSE	
Subdivisions	Encadrement approuvé	Echelles	Subdivisions	Echelles	Subdivisions	Echelles	Subdivisions	Encadrement proposé	
	1 Chef du Service		1 Chef du Service		1 Chef du Service		1 Chef du Service		
Commission et S/Commission d'organisation	(3 Ingénieurs ou Ingénieurs Pp ^X (2 Inspecteurs ou Inspec. Div ...	15-18	Etudes d'organisation	(3 Ingénieurs et Inspecteurs Pp ^X 5 (1 Inspecteur Divisionnaire (1 Inspecteur de 1 ^{re} cl.	17	Etudes d'organisation	(1 Ingénieur ou Ingénieur Ppal (1 Inspecteur Divisionnaire	(1 Ingénieur ou Ingénieur Ppal (1 Inspecteur Divisionnaire	
Etudes générales	(1 Ingénieur ou Ingénieur Ppa ¹ (2 Inspecteurs Divisionnaires (1 S/Inspecteur ou Inspecteur	17-18 14-16	Etudes générales	(1 Inspecteur Divisionnaire 2 ^e cl. 2 (1 S/Inspecteur	17 14	Etudes générales- Etudes des pro- grammes d'étab- S.N.C.F.-Prix de trevient, bilans etc Contrôle à priori des marchés-Etu- des étrangères(an liaison avec Do- mentation)	(1 Ingénieur ou Ingénieur Ppa ¹ (2 Inspecteurs ou Inspecteurs D ^{res}	(1 Ingénieur ou Ingénieur Ppa ¹ (2 Inspecteurs ou Inspecteurs D ^{res}	
Mécanographie	1 Inspecteur Principal (1 Ingénieur ou Ingénieur Ppa ¹ (1 Inspecteur Divisionnaire.....	17-18	Mécanographie	1 Inspecteur de 2 ^{ème} cl. (1 Ingénieur adjoint (1 Inspecteur de 1 ^{re} cl. (1 S/Chef de bureau de 1 ^{re} cl. ...	15	Mécanographie	1 Inspecteur ou Inspecteur D ^{re} (1 Ingénieur ou Ingénieur Ppa ¹ (1 Inspecteur ou Inspecteur D ^{re}	1 Inspecteur ou Inspecteur D ^{re} (1 Ingénieur ou Ingénieur Ppa ¹ (1 Inspecteur ou Inspecteur D ^{re}	
Statistiques	1 Chef de bureau de 2 ^{ème} cl. (1 S/Inspecteur ou Inspecteur 1 Contrôleur des Sces Centraux (3 Chefs de groupe (3 Employés principaux (3 Employés (2 Expéditionnaires	15 14-15 13 10 8 7 5	Statistiques	16 (1 Contrôleur technique Ppal (2 Chefs de groupe (4 Employés (6 Expéditionnaires	12 10 7 & F.7bis 5	Statistiques	16 (1 Contrôleur des Sces Centraux..... (3 Chefs de groupe (3 Employés principaux (3 Employés (2 Expéditionnaires	16 (1 Contrôleur des Sces Centraux..... (3 Chefs de groupe (3 Employés principaux (3 Employés (2 Expéditionnaires	
Documentation	(1 Inspecteur D ^{re} ou Ingénieur (1 S/Chef de bureau de 1 ^{re} cl.... (2 Contrôleurs Techniques Ppiaux..... 1 Rédacteurs principaux 1 Rédacteur..... 1 Agent technique principal 1 Agent technique	14 12 10 8 6 5	Documentation	8 (1 Rédacteur principal (1 Attaché (1 Agent technique principal..... (1 S/Agent technique (1 Secrétaire de la Subdivision.... auxiliaire	10 8 6 4	Documentation	8 (2 Rédacteurs principaux..... (1 Agent technique principal..... (1 Agent technique (1 Secrétaire de la Subdivision.... auxiliaire	(1 Inspecteur D ^{re} ou Ingénieur (1 S/Chef de bureau de 1 ^{re} cl.... (1 Contrôleur technique principal..... (2 Rédacteurs principaux..... (1 Agent technique principal..... (1 Agent technique	
Secrétariat	(1 Chef de bureau ou Chef de B ^{eau} Ppa ¹ (1 S/Chef de bureau de 1 ^{re} cl.... (2 Chefs de groupe (3 Rédacteurs principaux (3 Employés principaux (4 Employés (2 Expéditionnaires..... (1 Agent technique principal..... (1 Agent technique	15-18 14 10 10 ou F.10 8 ou F. 8 7 ou F.7bis 5 ou F.5 bis 6 5	Bureau Administratif	(1 Chef de bureau de 2 ^{ème} cl. (1 S/Chef de bureau de 2 ^{ème} cl. (1 Chef de groupe (3 Employés principaux (3 Employés (1 Mineure expéditionnaire..... (1 Agent technique principal..... (1 S/Agent technique (1 Garçon de bureau	15 12 10 8 ou F.8 7 ou F.7bis - 6 4 3	Bureau Administratif	(1 Chef de bureau ou Chef de B ^{eau} Ppal (1 S/Chef de bureau de 1 ^{re} cl.... (2 Chefs de groupe ou Rédac. Ppiaux..... (2 Employés Ppiaux ou Ppales..... (2 Employés ou Employées..... (1 Expéditionnaire	(1 Chef de bureau ou Chef de B ^{eau} Ppal (1 S/Chef de bureau de 1 ^{re} cl.... (2 Chefs de groupe ou Rédac. Ppiaux..... (2 Employés Ppiaux ou Ppales..... (2 Employés ou Employées..... (1 Expéditionnaire	
Dessinateurs	(1 Chef dessinateur (1 Dessinateur principal (1 Contrôleur technique (1 Dessinateur projeteur de 1 ^{re} cl.	13 11 10 10	Dessinateurs	3 (1 Contrôleur technique adjoint.... (1 Dessinateur calqueur.....	8 7	Dessinateurs	3 (2 Dessinateurs projeteurs de 2 ^{ème} ou 1 ^{re} cl.	(1 Dessinateur principal	
Garçons de bureau	2 (1 Brigadier garçon de bureau..... (1 Garçon de bureau	4 3	Pour mémoire	2 (1 Inspecteur Divisionnaire 2 ^e cl... (1 Rédacteur	17 8				

Caisse de Frévoyance

Effectifs

5 agents pour envoyer avis & paquet
soy enveloppe

7 à 8 bleufs, garçons & bureau, secrétaires,

2 ou 3 infirmières pour le Contrôle Médical

effectifs au

1909/2935

PROJET DE CADRE DU SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL EN TEMPS DE GUERRE.

88, rue Saint-Lazare.												21, rue d'Alsace .												Observations.		
1ère Division						3ème Division.						21, rue d'Alsace .						Lisieux.								
Libé- rés des obli- gat. milit.	2ème ré- ser- ve.	1ère ré- ser- ve.	Offi- ciers H.C.	Au- tres agents		Libé- rés des obli- gat. milit.	2ème ré- ser- ve.	1ère ré- ser- ve.	Offi- ciers H.C.	Au- tres agents		Libé- rés des obli- gat. milit.	2ème ré- ser- ve.	1ère ré- ser- ve.	Au- tres agents	Libé- rés des obli- gat. milit.	2ème ré- ser- ve.	1ère ré- ser- ve.	Au- tres agents							
1^{er}- Personnel masculin																										
Fonctionnaires supérieurs : (1)	5	1		2		1							1												(1) Non compris M. CLEMENT	
Echelles 15 à 16: (2)	8	2	5										2													(2) Non compris M. STICKEL
Echelles 10 à 14:17		1	4			1							1													
Echelles 1 à 9 :29 sauf Gagçons de bureau téléphonistes, nettoyeurs			3										1													
Echelles 1 à 9 : non compris dans la ligne précédente.													1													
	4	10		2	1		1	-	-	-	2		8	15		1	1	2		2						
						17						3				24						5				
2nd-Personnel féminin																										
Echelles 10 à 14 : 3													1													
Echelles 1 à 9 :25 (3)							9						2													
													3													

(3) Non compris Mlle FROELICHER

- CADRE DU SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL à la date du 10 SEPTEMBRE 1939 -

	Agents versés de les Régions ou de d'autres Services	A PARIS												A LISIEUX				Agents versés à la 1 ^e Section de G.P.C.	Co- dres
		66, rue Saint-Lazare						25, rue d'Alsace						A LISIEUX		A HOULGATE (CH)			
a) Personnel masculin		Affecté autre spécialement agents listés	Mobilis. à dispo- sition de l'Etat militaire	Affec- tés spé- cialis. ciers	Déga- gés à tous oblig. milit.	Mobilis. à dispo- sition de l'Etat militaire	Affec- tés spé- cialis. ciers	Déga- gés à tous oblig. milit.											
Fonctionnaires supé- rieurs.....		1	2	-	-	3	5	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1	10
Echelles 15 à 16...		-	3	2	-	5	2	-	-	-	2	1	-	-	-	-	1	-	14
Echelles 16 à 14...		6	2	1	1	5	-	-	-	8	1	1	2	-	-	-	-	1	21
Echelles 1 à 9 (sauf garçons de bur- téléphonistes - net- toyeurs)		6	-	10	11	2	1	5	1	16	5	3	-	1	1	-	-	-	6
Echelles 1 à 9 (non compr. dans la ligne précédente)		-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
ENSEMBLE A.....		23	7	15	22	11	6	5	1	35	9	5	2	1	1	1	1	2	11
b) Personnel féminin			20		42				38				8						
Ech. F.10 à F.14		2			1				2				-		2			7	
Ech. F.1 à F.9....		5			9 d ^t 1 en disp.				15 d ^t 1 en disp.				2		15			46	
ENSEMBLE B		7			10				17				2		17			53	
TOTAL A + B		27			52				55				10		20			166	

S.N.C.F.

CAISSE DE PREVOYANCE

Houlgate (Calvados)

Bon

Houlgate, le 1er Octobre 1939

PROJET DE CADRE DE LA CAISSE DE PREVOYANCE EN TEMPS DE GUERRE

11, rue de Laborde à PARIS				H O U L G A T E				Observations	
Libérés des: obligations: militaires	2ème Réservé	1ère Réservé	Officiers H.C.	autres agents	Libérés des: obligations: militaires	2ème Réservé	1ère Réservé	autres agents	
1°) Personnel masculin									
Fonctionnaires supérieurs	2				1 Savain				1 Fort réformé
Echelles 15 à 18	3				1 Durand	2 Bertrand Bellanger			
Echelles 10 à 14	7				2 Metairi Michot	3 Coste Gombier Leymann			2 Virey réformés
Echelles 1 à 9	21	1 Lamy			4	9 Bres Dohayes Jouanneau Laurent Richard Labilliet Sobogny Vellieu	1 Jouanneau	6	
(sauf garçons de bureaux téléphonistes, nettoyeurs)							service : 4 réformés		
Echelles 1 à 9	1		1 Verrier				auxiliaire : 2 non appelés		
(non compris dans la ligne précédente)									
Auxiliaires spécialisés tenant des emplois de bureau des échelles 1 à 9	4				3	1 Véron			
	1	1			11	15	1	9	
			2				36		
2°) Personnel Féminin									
Echelles F 10 à F 14	3							3	
Echelles F 1 à F 9	38							38	
Auxiliaires spécialisées tenant des emplois de bureau des échelles 1 à 9	46							46	
Total	125							87	

L'Inspecteur Principal
DIRECTEUR DE LA CAISSE,*Damme*

10/39

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

CAISSE DE PRÉVOYANCE

RÉFÉRENCE A RAPPELER : A

PRIÈRE DE NE TRAITER QU'UNE QUESTION PAR LETTRE

Houlgate (Calvados)
Rue des Dunes (Casino)
PARIS LE 1^{er} Octobre 1939
RUE DE LA BARBE (8^e)
Tél. 37

Monsieur le Directeur
du Service Central du Personnel,

En exécution des prescriptions de la note n° 2198 B/39
du 4 septembre, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joints
deux états concernant, l'un le cadre de la Caisse de Prévoyance
à la date du 15 septembre dernier, l'autre le cadre pour le
temps de guerre.

Ce dernier cadre a été étudié en vue de ne maintenir
à la Caisse que le personnel strictement indispensable après
exécution des travaux de premier établissement : classement
définitif des dossiers, achèvement du fichier alphabétique,
mise à jour des mutations, transcription des fiches de posi-
tion provisoires sur fiches de position définitives, réimma-
triculation des agents retraités rappelés, achèvement du fi-
chier mécanographique etc...

Je crois bien faire en joignant à ces deux documents
deux états analogues relatifs à la Caisse de maladie de la
Sous-Direction de Strasbourg, états que je n'ai pas été en
mesure de présenter à M. CLEMENT et que vous estimerez sans
doute utile de lui montrer.

L'Inspecteur Principal
DIRECTEUR DE LA CAISSE,

Darnil

Houlgate (Calvados)
Rue des Dunes (Casino)

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PARIS, LE 6 octobre 1939.
11, RUE DE LABORDE (8^e)
TÉLÉGRAMME 2000

Tél. 192

CAISSE DE PRÉVOYANCE

RÉFÉRENCE A RAPPELER :

A.

PRIÈRE DE NE TRAITER QU'UNE QUESTION PAR LETTRE

M. le Directeur
Ceci répond à la question que
vous m'avez posée. Il paraît que
difficile de comprendre en cor
masculin de la Caisse de Prévo
très succinctement au finement à l'effet
Je considère comme
indispensables les
agents numérotés à
centaine de 1 à 13

7/10/39

D

Monsieur le Directeur
du Service Central du Personnel

Suite d'une part, aux deux tableaux, en date l'un du 18, l'autre du 19 septembre que je vous ai adressés en exécution de votre lettre 1^{re} division, du 13 septembre 1939, d'autre part, à ma lettre du 1er octobre à laquelle était joint le projet de cadre pour le temps de guerre, demandé par note n° 2198 B/39 du 4 septembre.

Ce cadre prévoit le maintien à la Caisse de :

un agent de la 1^{re} réserve,
seize agents de la 2^{me} réserve.

Je me permets de rappeler que sur ces 17 agents, 13 ont subi une formation spéciale en vue de l'exécution d'un service très particulier, analogue à celui d'une Caisse d'Assurances Sociales et pour lequel on ne trouve dans les chemins de fer aucun élément de remplacement ; la mobilisation ayant enlevé aux Caisse d'Assurances Sociales la plus grosse partie de leur personnel masculin et leurs effectifs étant réduits à l'extrême, il serait pratiquement impossible de recruter chez elles les spécialistes indispensables à un organisme comme le nôtre, dont le fonctionnement normal, intéressant les familles de 400.000 cheminots, mobilisés ou non, conditionne le bon moral de ceux-ci.

Le service de notre Caisse, encore en voie d'organisation, déjà privé de précieux éléments jeunes appelés aux armées, serait gravement compromis si lui étaient enlevés les agents dont les noms suivent et qui sont placés par ordre de préférence, compte tenu de la nature du travail qu'ils assurent.

N° d'ordre	NOMS	GRADES	Nombre d'enfants	Classe de mobilisation		EMPLOI A LA CAISSE justifiant le maintien de l'agent
				portée sur le fascicule	Classe à laquelle l'agent aurait appartenu Compte tenu du nombre d'enfants	
1	BELLANGER René	Inspecteur	2	1916	1914	Chargé de la direction du Service de la Comptabilité et de la <u>Mécanographie</u> .
2	BESNARD Raymond	Chef de Bur.	1	1910		chargé de la direction du Service de la <u>Taxation (Assurances Sociales)</u> .
3	REYMANN Marcel	S/Chef de Bureau	2	1909	1907	Service Etudes (<u>Assurances Sociales</u>)
4	GONTIER René	Chef de Gr.		1918		Chef <u>mécanographe</u>
5	PICHARD Jean-Bapt.	Employé principal	2	1911 Sce Aux.		Taxateur-Contrôleur <u>Assurances Sociales</u>
6	SOLOGNY Jean-Bapt.	- d° -	1	1918		- d° -
7	BRES Marius	Employé	1	1914		- d° -
8	COSTE Emile	Chef de Gr.	1	1917		- d° -
9	RABULLIOT Louis	Employé principal		1915		seconde le chef <u>mécanographe</u>
10	JOUANNE Henri	Employé	1	1923/2 Sce Aux.		Taxateur-Contrôleur (<u>Assurances Sociales</u>)
11	LAURENT Marius	Employé	2	1912		Taxateur (<u>Assurances Sociales</u>)
12	IMBERT André	Employé	2	1920	1918	Comptabilité <u>mécanographique</u>
13	DESHAYES Oscar	Employé	2	1916	1912	Taxateur (<u>Assurances Sociales</u>)

Les quatre autres agents sont MM.

PELLUAU - Employé principal - 3 enfants - classe 1913. Bien que n'ayant pas reçu de formation spéciale, il rend à la Caisse des services appréciables.

VERDIER - Garçon de bureau - 1 enfant - classe 1916 (Sce Auxil.), pensionné de guerre 10 %.

LE BARBANCHON - Employé - 1 enfant - classe 1911 - Sce Auxiliaire.
BAROUX - Auxiliaire - classe 1911 - 2 enfants.

L'Inspecteur Principal
DIRECTEUR DE LA CAISSE,

Cadre du Bureau du Service médical de la S/Direction
de Strasbourg (Caisse de Maladie) à Houlgate

à la date du 15 septembre 1939

	Personnel masculin	Affec-	Dégagés de	Person-	Cadre	
	Mobi- à dispo-	sition de	tés	nel fé-	total	
	'l'autori-	'spé-	' toute obl.	minin		
	'té mili-	'ciaux	' militaire			
	'taire					
Fonctionnaires supérieurs ¹⁾	-	-	-	-	-	
Echelles 15 à 18 ²⁾	-	-	2	-	2	
Echelles 10 à 14	-	-	2	1 ³⁾	3	
Echelles 1 à 9 (sauf garçons de bureau, téléphonistes - nettoyeurs)	-	1	15	-	5	17
Echelles 1 à 9 (non compris dans la ligne précédente)	-	-	-	2	-	2
Total :	-	1	17	9	3	24

dont 23 effectivement
à Houlgate à la date
du 1-10-1939.

Houlgate, le 1^{er} octobre 1939.

Projet de Cadre du Bureau du Service médical de la S/Direction de Strasbourg

(Caisse de Maladie) à Houlgate en temps de guerre.

	Cadre proposé				Effectif à la dite date du 1er-10-39	Observations :
	Libérés de toute Obligat. militaire	2 ^{me} réserve	1 ^{re} réserve	Officier H.C.	Autres agents	
<u>I. Personnel masculin</u>						
fonctionnaires supérieurs	-	-	-	-	-	Effectif du Bureau du Service médical à Strasbourg.
échelles 15 à 18	-	1	2	-	-	Ech. 15 à 18 3 10 à 14 4 1 à 9 16
échelles 10 à 14	1 ¹⁾		2	-	-	1 agent détaché 1 auxiliaires 7
échelles 1 à 9 (sauf garçon de bureau téléphonistes, nettoyeurs)	-	8	6	-	-	----- 31 (dont 3 restés à Paris) et 8 aux laissés à Stra- bourg).
échelles 1 à 9 (non compris dans la ligne précédente)	2	-	-	-	-	
	5	12	6	-	-	
			21		21	
<u>II. Personnel féminin</u>						à ajouter :
échelles 1 à 9	-	-	4	-	6	1 aide-classeur 1 agents travaillan 1 garçon de bur. 1 pr.le service mé- 2 dactylos 2 chés à Strasbourg
			27		5	35 au Serv. du Per- sonnel.
					24	
					y compris 2 dactylos, 1 aide classeur, 1 garçon de bureau.	L'effectif de 24 agents pourrait être complété par 5 auxiliaires (dames).

1) agent âgé de 51 ans
en situation de maladie et
qui n'a pas encore rejoint
son service à Houlgate à la
date du 1^{er} octobre 1939.

Houkgate, le 1^{er} octobre 1939.

Effectif du Bureau du Service Médical de la Sous-Direction
de Strasbourg (Caisse de Maladie) à HOULGATE à la
date du 1er octobre 1939.

			<u>Personnel masculin</u>		<u>Personnel féminin</u>
			Affectés spéciaux	à la disposition	
			Libérés de : 2 ^e Réserve	L'ère Ré-serve	Officiers
			toute obli- gation mili- taire.	H.C.	ction de l'autorité militaire (2 ^e rés-serve).
Echelles	I5 à I8	-	2	-	-
"	IO à I4	1	2	-	-
"	1 à 9	-	7	6	1
(sauf garçons de bureau, téléphonistes, nettoyeurs)					
Echelles	I à 9	2	-	-	-
(non compris dans la ligne précédente)					
Total:		3	11	6	1

24

À Strasbourg, ce bureau se composait au total de 35 agents :

Echelles I5 à I8 :	3	
" IO à I4 :	4	
" 1 à 9 :	16	
Agent détaché :	1	
Auxiliaires :	7	
Classeurs :	1	Travaillant pour ce bureau, mais affectés à un autre.
Garçon de bureau :	1	
Dactyles :	2	
	<u>35</u>	

Les agents disparus ont été mobilisés ou ont reçu des affectations nouvelles ; les auxiliaires ont été licenciés.

Aujourd'hui, le service de la Caisse de Maladie éprouve de grandes difficultés inhérentes à son éloignement et à la dispersion des services et des familles dont il s'occupait. En dehors de la comptabilité proprement dite qui peut être ou simplifiée ou assurée par des auxiliaires féminins, il reste tout le travail d'adaptation à la situation nouvelle et toute la correspondance qui exigent des agents connaissant la pratique de la marche de la Caisse et de la langue allemande.

C'est pourquoi j'estime nécessaire de conserver tous les affectés spéciaux de la 2^e réserve, ainsi que 3 sur 6 des affectés spéciaux de la 1^e réserve. L'agent non affecté spécial peut être laissé à la disposition de l'autorité militaire ^{dans laquelle} il se trouve déjà.

Au cas où les circonstances deviendraient plus faciles dans l'avenir, cet avis serait évidemment à revoir.

14 mars 1940.

A³

Monsieur le Directeur
du Service Central du Personnel

J'ai l'honneur de répondre ci-après aux questions posées par votre lettre 1ère Division, n° L. 110., du 6 mars 1940.

A - Caisse de Prévoyance.

Le cadre de guerre a été fixé en septembre 1939 à 125 unités, strictement indispensables,

1) après départ aux armées de 25 mobilisés (17 agents et 8 auxiliaires permanents) dont 22 spécialistes, la plupart recrutés ou formés dans des Caisses d'assurances Sociales, des pharmacies, des bureaux comptables etc ... et qu'il a fallu remplacer par un plus grand nombre de détachés ou d'auxiliaires, non entraînés au service propre de la Caisse,

2) une fois achevés les travaux de premier établissement (ceux-ci peuvent être considérés comme terminés).

Mais ce cadre de guerre a été établi à une époque où les congés étaient totalement supprimés et où la durée effective du travail était de 60 heures par semaine.

Si l'on tient compte a) des congés rétablis par la suite (12 jours par an), b) de la réduction du nombre d'heures de service (300 heures par an ou 34 jours), $12 + 34 = 46$ jours sont perdus annuellement.

L'effectif nécessaire doit donc être porté à
 $\frac{125}{254} = 148$ unités.

Il y a lieu, en outre, d'observer que :

1) un agent a dû rester à Paris pour y assurer la garde de l'immeuble de la Caisse sans que nous soyons dispensés d'avoir un gardien à Houlgate,

2) un agent est affecté au service du logement du personnel du Centre d'Houlgate,

3) une auxiliaire est adjointe à l'infirmière de la Région de l'Ouest qui, vu les sujétions particulières au repliement, ne saurait, seule, suffire à la tâche,

4) il est nécessaire d'embaucher deux unités, non prévues dans le cadre de guerre, pour contribuer à assurer normalement le contrôle médical sur piéces au siège provisoire d'Houlgate ; l'expérience démontre que ce contrôle, tout d'abord restreint, doit être intensifié.

Ces deux unités, détachées de façon permanente, ne participent pratiquement pas au travail proprement dit de la Caisse.

C'est dire que le chiffre de 148 unités indiqué plus haut est à majorer de 5, soit au total 153 unités.

Encore la Caisse sera-t-elle amenée, en raison de l'extension prochaine de ses attributions, à ne pas attendre que cette extension soit réalisée pour recruter quelques unités supplémentaires qu'elle fera pour être en mesure de faire face, sans à-coup, au surcroît de travail qui en résultera.

L'effectif de la Caisse était, au 31 janvier dernier, non de 163 agents (dans ce chiffre paraissent être compris, par erreur, les 23 agents - alors en service effectif à Houlgate - de la Caisse de Maladie A.I., à propos de laquelle un cadre de guerre spécial a été fourni), mais de 146. Il est encore le même aujourd'hui.

Je réponds, d'autre part, à votre lettre P.3048, du 1er mars, relative à la mise à disposition de certains agents du service armé, appartenant à la première réserve. Il n'y en a aucun à la Caisse de Prévoyance proprement dite.

B - Caisse de Maladie A.L.

Il a été proposé en septembre dernier de fixer son cadre de guerre à 27 unités ; l'effectif actuel est de 25 dont M. BHUAT, sous-Inspecteur, absent pour maladie et qui ne reprendra vraisemblablement pas son service ici.

Les agents du service armé appartenant à la première réserve sont au nombre de 5 dont un à considérer comme indispensable. C'est donc 4 unités qui seront remises à disposition et que, d'accord avec M. CLÉMENT, je me propose de remplacer par avance par des auxiliaires qui se trouveront ainsi au courant lors du départ des intéressés.

L'Inspecteur Principal
DIRECTEUR DE LA CAISSE.

Sign: SAVARY

Service financier.

09/1939

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICES FINANCIERS

SECRÉTARIAT

17, Rue de Londres, 17

SERVICE CENTRAL P

21 SEPT. 1939

N° (voir ci-dessous)

Objet du Service Central
Monsieur le Directeur de l'Exploitation
du Personnel.

21 SEPT. 1939

18 Septembre

59

Monsieur le Directeur de l'Exploitation
(1)
de la Région

Par lettre du 27 Juin 1939 le Service Central du Personnel vous a adressé une liste des agents des S.F. (Subsidiaries Comptabilité et Contrôle des Recettes) qui, en raison de la mobilisation générale, ont été affectés à votre Région.

Dans le même ordre d'idée, je vous adresse ci-joint une liste complémentaire d'agents mobilisables, affectés spéciaux ou familles qui sont mis, dès maintenant, à votre disposition. Ces agents, conformément à la lettre N° 2.190 A/39 du 1^{er} Septembre courant du Service Central du Personnel devant être considérés comme ~~militaires~~, je vous adresse ci-joint les extraits des feuilles de soldes les concernant et comportant tous renseignements utiles en vue du paiement aux intéressés de la solde de Septembre.

J'ajoute que les dossiers personnels de ces agents vous parviendront ultérieurement.

Le Directeur des Services Financiers

(1)	EST	F.O/E! N° 61. P.
	EST (ex-A.L.)	do - N° 63. P.
	OUEST	do - N° 64. P.
	SUD-OUEST	do - N° 62. P.
	SUD-EST	do - N° 60. P.
	NORD	

Signe: M. Bisschop

SERV. FINANCIERS

Subdivisions de la Comptabilité
et du Contrôle des Recettes

LISTE NOMINATIVE DES AGENTS
MIS À LA DISPOSITION DE LA RÉGION GUNST.

NOMS et Prénoms	GRADES	SITUATION MILITAIRE	CLASSE DE MOBILISAT.	OBSERVATIONS
M.M. BOTOREL, Jean	Chef de Groupe	mobilisable	1920	
BRIGUZ, Joseph	Employé Ppal	-d°-	1922	rejoindra dans 2 ou 3 jours
CHRAU, Emmanuel	Chef Distributeur	-d°-	1923	
CHARNE, Jean Baptiste	Employé Ppal	A.S.S	1910	
CUXAC, Paul	Sous-Agent Techn.	mobilisable	1922	rejoindra dans 2 ou 3 jours
DEMONT, Jean	Employé	-d°-	1924	
DRIEUR, Raymond	-d°-	-d°-	1923	rejoindra dans 2 ou 3 jours
EVANG, Léon	S/ Chef de Bur. E.C	-d°-	1921	
FAUCHARD, Henri	Employé Ppal	A.S.S	1916	
FENICI, Jérôme	Employé	A.S.S	1915	
GEORGES, Roger	Employé Ppal	mobilisable	1924	
Melle LE FOLL, Suzanne	Classeuse			
M.M. LE GALL, Joseph	S/ Agent Technique	mobilisable	1917	
LE LANE, Jean	Contrôleur Techn.	-d°-	1921	
LEMOSQUET, Georges	Garçon de Magasin	-d°-	1920	rejoindra dans 2 ou 3 jours.
LHOMME, Fernand	Employé	A.S.S	1919	
Mme MERIEL, Georgette	Classeuse			
M.M. PIRON, Yves	Chef de Groupe	A.S.S.	1918	
Mme QUIQUETEL, Marguerite	vide-Classeuse			
M. SENGANGEN, Pierre	Employé Ppal	A.S.S	1916	

Service Financiers

Secteur de la Comptabilité
Secteur du Contrôle des RecettesLISTE NOMINATIVE DES AGENTS
MIS À LA DISPOSITION DE LA RÉGION SUD-OUEST

NOMS ET PRENOMS	GRADES	SITUATION MILITAIRE	CLASSE DE MOBILISAT.	OBSERVATIONS
Mme ASSEZAT, Marguer.	Expéditionnaire			(doit être reclamé par le service des fêtes 46)
M.M. BARDET, André	S/ Chef de Bure. 2 ^e C	mobilisable	1921	
BARRAT, André	Gargon de Bureau	-d°-	1923	
BERTRAND, Charles	Employé Ppal	A.S.2	1914	
BONNET, Pierre	Expéditionnaire	mobilisable	1922	
BREDEMBAC, Lucien	Agent Technique	-d°-	1925	
BROSSEAU, Etienne	Employé Ppal	-d°-	1922	
COUPAILLER, Etienne	Contrôleur Techn.	A.S.2	1911	
GAUTHIER, Charles	Employé Ppal	A.S.2	1910	
GORGE, René	Employé	mobilisable	1922	
GUICHARDIN, Joseph	Gargon de Bureau	-d°-	1923	
GUIRAUDIN, Elie	Expéditionnaire	-d°-	1911	
JEFFARD, Raoul	Chef de Groupe	-d°-	1912	
MARSHAL, Pierre	Classeur	-d°-	1925	
MCINE, Pierre	Aide-Distributeur	A.S.2	1925	
SUGUER, Antoine	Expéditionnaire	mobilisable	1926	
PENNOT, Georges	Contr. Technique	-d°-	1921	
RAYNAL, André	Gargon de Bureau	-d°-	1921	
TAILLANDIER, François	Chef Classeur	-d°-	1922	rejoint la dure 2 ou 3 jours
TARIVAT, Eugène	S/ Agent Technique	-d°-	1920	
VAN DEN BERGH, Henri	Employé	-d°-	1920	

Supervisions de la Comptabilité
et du Contrôle des RecettesLISTE NOMINATIVE des AGENTS
MIS à la DISPOSITIONS de la REGION SUD-EST

NOMS et Prénoms	GRADES	Situation Militaire	Classe de Mobilisat.	OBSERVATIONS
M.M.				
BERREZ, Lucien	Chef de Bur. 1 ^e Cl	Mobilisable	1924	
BOMPARD, André	Aide-Classeur	-d°-	1930	rejoindra ds 2 ou 3 jours
BRELIN, Edmond	Employé Ppal	A.S.1	1922	
BREUGNOT, Albert	Employé	A.S.1	1922	
CADOT, Robert	Planton	mobilisable	1922	
DENIS, Robert	Gardien de Bureau	-d°-	1925	
DURAND, Germain	-d°-	mobilisable	1924	
FAGES, André	Aide-Classeur	-d°-	1924	
FARGE, François	Planton	-d°-	1926	
FILZUX, Marcel	Expéditionnaire	-d°-	1931	
FREMAUX, Jean-Baptiste	-d°-	-d°-	1922	
LARDEZ, Paul	-d°-	-d°-	1923	
LEAU, René Leaux Maurice	Employé Employé Pal	-d°- do	1922	mis à l'abri
MASSON, Roger	Aide-Classeur	-d°-	1931	
MAURINES, Louis	-d°-	A.S.2	1918	
MISTRAL, Jacques	Rédacteur	A.S.1	1923	
MONTILLI, François	Expéditionnaire	mobilisable	1924	
ROZ, Raymond	-d°-	-d°-	1921	
PERMIN, Emile,	Aide-Classeur	A.S.2	1915	
RICOTTEAU, René	Expéditionnaire	mobilisable	1924	
SOLA, Jean	Aide-Classeur	-d°-	1923	
VIEILLI, Roger	Employé Ppal	A.S.2	1921	

Subdivisions de la
Comptabilité
et du Contrôle des Recettes

Services Financiers

LISTE NOMINATIVE des AGENTS
mis à la DISPOSITION de la REGION ENT.

NOM et Prénom	GRADE	SITUATION MILITAIRE	CLASSE de Mobilisat.	OBSERVATIONS
M.M. AURIBAULT, Emile	Planteur	mobilisable	1929	
BOITRUX, Léon	Aide-Classeur	A.S.E.	1918	
CLEMIS, Gustave	-d°-	mobilisable	1933	
CONTET, Jean	Employé	-d°-	1926	
DEHALIX, Georges	S/ Agent Technique	-d°-	1933	
DOLISY, Jean	Expéditionnaire	-d°-	1930	
FAURE, Pierre	Garçon de Bureau	-d°-	1923	
GIRAUD, Joseph	Employé	-d°-	1930	
LAURENT, Robert	-d°-	-d°-	1924	
LHUILIER, Emile	Expéditionnaire	-d°-	1934	
MAURER, Louis	Aide-Classeur	-d°-	1931	
MULSET, Louis	Expéditionnaire	-d°-	1926	
PETIT, Roger	-d°-	-d°-	1933	
PINOT, Fernand	Chef de Groupe	-d°-	1920	
PRADEL, Paul	Classeur	-d°-	1920	
RUFFIN, Maurice	Employé	-d°-	1921	
THOMAS, Marie	Aide-Classeur	-d°-	1921	
TRIMBLECH, Jean	Chef de Groupe	-d°-	1917	
TROYON, Emile	Contr.Techn.-adj.	-d°-	1921	
VANNIEN, Camille	Chef de Groupe	A.S.E.	1915	

Section de la Comptabilité
Contrôle des RecettesLISTE NOMINATIVE des AGENTS
MIS à la DISPOSITION de la REGION NORD.-

Noms et Prénoms	GRADES	Situation Militaire	Classe de Mobilisat.	OBSERVATIONS
CHALAY, Henri	Classeur Fpal	A.S.S	1918	
CHIC, François	Planteur	mobilisable	1926	
CHER, Pierre	Classeur Fpal	-d--	1922	
CHOUERAU, Jules	Employé	A.S.S	1918	
CHRGUZ, Louis	-d--	A.S.S	1919	
CHAND, Maurice	Expéditionnaire	mobilisable	1922	
CHARD, Gaston	Chef de Groupe	A.S.S	1916	
CHASSET, Georges	Employé	A.S.S	1914	
CHITTON, Henri	Classeur	A.S.S	1920	
CHIZOBURG, François	Employé	A.S.S	1918	
CHOUFI, Georges	Expéditionnaire	Mobilisable	1925	
CHRTY, Jean	Employé Fpal	A.S.S	1918	
CHUY, René	Planteur	Mobilisable	1924	
CHLIER, Armand	Expéditionnaire	Mobilisable	1924	
CHM, Raphael	Employé	A.S.S	1916	
CHUBAINE, Georges	Expéditionnaire	mobilisable	1925	
CHUET, Paul	Classeur	-d--	1921	rejoindre de au 3 jours mobilisé le 20/9/39
CHUNSON, Joseph	S/ Ag. Technique	-d--	1920	
CHVAT, Henri	Employé	-d--	1922	
CHULCUP, Gaston	Expéditionnaire	-d--	1921	

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICES FINANCIERS

Paris, le - 3 OCT. 1939

19

DETERMINATION DES EFFECTIFS POUR LE TEMPS DE GUERRE ET POSSIBILITES DE MISE A LA DISPOSITION DE L'AUTORITE MILITAIRE D'AFFECTES SPECIAUX.

La présente Note ne porte que sur les effectifs stationnés à Paris, avant la guerre; ceux qui étaient anciennement en résidence à Strasbourg (Comptabilité Spéciale A.L., Caisse de Strasbourg, Service des Titres A.L. et Contrôle des Recettes du Trafic International), dont le repliement dans le Calvados vient à peine d'être effectué, feront l'objet d'une note ultérieure.

Les quatre Tableaux joints indiquent :

- h/10 - 1° La situation générale des effectifs au 31 Septembre 1939 (Tableau I),
- 2° Les propositions de mise à disposition de l'Autorité Militaire ou de maintien dans l'affectation spéciale des Affectés spéciaux qui n'avaient pas encore été remis à disposition (Tableau II),
- 3° La situation de l'ensemble des affectés spéciaux (Tableau III),
- 4° Les effectifs théoriques prévus actuellement pour le temps de Guerre (Tableau IV).

Les effectifs du temps de Paix des Services Financiers s'élevaient à 2.933 unités

Les effectifs en service au 21 Septembre 1939 s'élevaient à ; ; ; ; 2.094 unités,

Les effectifs théoriques pour le temps de guerre peuvent être évalués provisoirement à 2.145 unités.

Les effectifs de guerre sont supérieurs aux chiffres des agents actuellement en service, en raison des nouvelles prévisions faites récemment pour le trafic en temps de guerre, qui nous ont conduits à prévoir une réduction de l'effectif du Contrôle des Recettes par rapport au temps de paix, moins forte que celle qui avait été primitivement envisagée.

L'effectif théorique de guerre est inférieur de 788 unités, soit 27 %, à l'effectif du temps de paix.

Pour la détermination de cet effectif, il a été tenu compte des éléments suivants qui jouent en sens divers :

*a rapprocher
de chiffre de
M. Wallon*

1° de l'augmentation de la durée du travail de 42 à 60 h., qui devrait théoriquement donner une réduction de personnel de 30 %. Cette réduction a été ramenée à 20 % en moyenne pour tenir compte de la diminution inévitable de rendement à provenir de l'allongement de la durée du travail; cette diminution étant particulièrement sensible en ce qui concerne le personnel féminin qui représente 58 % de l'effectif actuel. En outre, l'augmentation de la durée du travail a peu de répercussion sur les effectifs des agents dirigeants, d'une part, sur le personnel de service, d'autre part.

2° du moindre rendement du personnel (retraités, auxiliaires ou renforts) appelé à remplacer les agents du cadre mobilisés ou mis à la disposition des Régions.

3° des changements survenus, comme suite à l'état de guerre, dans

la nature et l'importance des divers travaux. Ces changements intéressent particulièrement le Contrôle des Recettes sur les points suivants :

- a) diminution de travail provenant de la réduction de certains trafics (trafic voyageurs notamment),
- b) augmentation des transports de guerre et des travaux de liquidation des frais de transport correspondants,
- c) augmentation des travaux de statistique du Mouvement des Wagons.

Dans l'ensemble des effectifs du temps de paix et du temps de guerre ainsi déterminés, la situation particulière des affectés spéciaux se présente de la façon suivante :

Les affectés spéciaux tant de la première réserve que de la deuxième réserve inscrits sur les Contrôles du temps de paix étaient au nombre de 779.

Les diverses propositions de remise à disposition de l'autorité militaire ou des Régions, que nous avons faites successivement en avril, mai, août et septembre ont ramené ce chiffre à 197, soit une réduction d'environ 75 %.

Reste 197 affectés spéciaux pour lesquels vous voudrez bien trouver ci-joint (tableau II) des propositions individuelles, soit de remise à disposition, soit de maintien en service.

Ceux qu'il est proposé de maintenir en service se répartissent comme suit :

...

- Agents dirigeants (échelles 15 et au-dessus) 26, pour un effectif de guerre de 83, soit 31,30 %
- Agents d'encadrement (échelles 10 à 14) 50 pour un effectif de guerre de 264, soit 18,90 %
- Agents d'exécution (échelles inférieures à 10), 33 pour un effectif de guerre de 1798, soit 1,80 %

Le chiffre de 109 peut, d'autre part, se décomposer comme suit :

- 4 de la première réserve (Service armé)
- 37 de la deuxième réserve (classes 1915 et plus jeunes)
- 68 de la deuxième réserve (classes 1914 et plus anciennes ou classés dans le service auxiliaire)

Ensemble: 109, soit 5 % de l'effectif de guerre.

Les affectés spéciaux à maintenir en service ont été choisis en principe dans les classes les plus anciennes, sous réserve des exceptions motivées par les connaissances techniques particulières afférentes à certains postes.

Par ailleurs, un certain nombre des affectés spéciaux, dont le maintien en service est demandé, pourront, après un nouveau sursis de 3 mois et à concurrence d'une cinquantaine d'agents, être remis à la disposition de l'autorité militaire dans la mesure où le personnel de remplacement aura acquis une formation suffisante.

Si nos propositions sont admises, l'effectif de guerre des Services financiers, évalué à 2.145 unités comprendra 430 hommes du cadre (affectés spéciaux, réformés, libérés), soit 20 % de l'effectif total.

...

Cette proportion, extrêmement faible, n'est obtenue pour l'ensemble des Services Financiers, que grâce au Personnel du Contrôle des Recettes qui, dès le temps de paix, comprenait une majorité d'agents féminins.

La spécialisation d'un grand nombre de postes de la Division des Finances et de la Comptabilité Générale exige une proportion de personnel qualifié beaucoup plus élevée. Tel est le cas notamment des questions suivantes qui entrent dans les attributions de ces deux Divisions : opérations de trésorerie (emprunts, placements et mouvements de fonds), ravitaillement des gares et services, opérations de titres, comptabilité budgétaire, mandatement de la solde, tenue des comptes divers, toutes questions pour lesquelles l'état de guerre entraînera des difficultés d'exécution particulières, soit en raison de la dispersion des Services de la S.N.C.F. et des Administrations publiques, soit en raison de nouvelles sujétions législatives (Législation fiscale, contrôle des changes, etc ...).

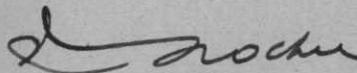
Une réduction de nos effectifs en personnel qualifié allant au-delà des présentes propositions compromettrait d'autant plus le bon fonctionnement du service que, les Services Financiers, qui comptent 395 agents mobilisés ou mobilisables dans un court délai, ont d'ores et déjà mis à la disposition des Régions 763 agents dont 372 affectés spéciaux.

J'ajoute qu'en attendant la mise à disposition effective de l'autorité militaire des affectés spéciaux qui font l'objet des présentes dispositions, il serait désirable que ces derniers

...

fussent maintenus aux Services Financiers plutôt que versés dans les Régions, au moins dans la mesure où leur utilisation dans leur poste actuel serait d'un bien meilleur rendement que dans les services actifs.

Le Directeur des Services Financiers

droche

2 Octobre 1939

TABLEAU Mod. III

SERVICES FINANCIERS

SITUATION DES AFFECTES SPECIAUX

(non compris les éléments de
Strasbourg).

SERVICES FINANCIERS.

TABLEAU MOD. III

SITUATION DES AFFECTES SPECIAUX
(non compris les éléments de Strasbourg)

	EFFECTIF THEORIQUE TOTAL DU TEMPS DE PAIX	EFFECTIFS DES AFFECTES SPECIAUX qui étaient compris dans l'effectif ci-contre			EFFECTIF DES AFFECTES SPECIAUX dont la remise à disposition est d'ores et déjà réalisée ou décidée			EFFECTIFS DES AFFECTES SPECIAUX qui seraient remis à disposition suivant Tableau mod. II			EFFECTIFS DES AFFECTES SPECIAUX qui seraient maintenus suivant Tableau mod. II			EFFECTIF THEORIQUE TOTAL DU TEMPS DE GUERRE	OBSERVATIONS
		TOTAL	CLASSES DE 1 ^{re} RESERVE (cl. 1920 et plus jeune)	CLASSES DE 2 ^e RESERVE ET SERVICE AUXILIAIRE DE LA 1 ^{re} RESERVE	CLASSES DE 1 ^{re} RESERVE	CLASSES DE 2 ^e RESERVE ET SERVICE AUXILIAIRE	ENSEMBLE	CLASSES DE 1 ^{re} RESERVE	CLASSES DE 2 ^e RESERVE ET SERVICE AUXILIAIRE	ENSEMBLE	CLASSES DE 1 ^{re} RESERVE	CLASSES DE 2 ^e RESERVE ET SERVICE AUXILIAIRE	ENSEMBLE		
<u>DIRECTION ET SECRETARIAT</u>															
Agents supérieurs.....	3	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3
- 15 à 18	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2
- 10 à 14	7	2	"	2	"	"	"	"	"	1	1	"	1	1	6
- inférieurs à 10	59	19	7	12	7	"	7	"	11	11	"	1	1	1	54
Ensemble	71	22	7	15	7	"	7	"	12	12	"	2	2	2	65
<u>FINANCES</u>															
Agents supérieurs.....	6	4	"	4	"	"	"	"	"	"	"	4	4	4	6
- 15 à 18	17	5	1	4	"	"	"	"	"	"	1	4	5	5	15
- 10 à 14	81	32	8	24	7	"	7	"	5	5	1	19	20	20	76
- inférieurs à 10	280	102	52	50	52	"	52	"	36	36	"	14	14	14	233
Ensemble	384	143	61	82	59	"	59	"	41	41	2	41	43	43	330
<u>COMPTABILITE GENERALE</u>															
Agents supérieurs.....	8	4	"	4	"	"	"	"	"	"	"	4	4	4	6
- 15 à 18	21	6	2	4	2	"	2	"	"	"	"	4	4	4	16
- 10 à 14	61	23	5	18	5	"	5	"	7	7	"	11	11	11	50
- inférieurs à 10	207	81	34	47	34	2	35	"	27	27	"	18	18	18	178
Ensemble	297	114	41	73	41	2	43	"	34	34	"	37	37	37	250
<u>COMPTABILITE ET CONTROLE DES RECETTES</u>															
Agents supérieurs.....	11	1	"	1	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	7
- 15 à 18	43	16	3	13	3	4	7	"	"	"	"	9	9	9	28
- 10 à 14	187	109	17	92	14	76	90	1	"	1	2	16	18	18	132
- inférieurs à 10	1.940	374	105	269	105	269	374	"	"	"	"	"	"	"	1.333
Ensemble	2.181	500	125	375	122	350	472	1	"	1	2	25	27	27	1.500
<u>ENSEMBLE DES SERVICES FINANCIERS</u>															
Agents supérieurs.....	28	10	"	10	"	1	1	"	"	"	"	8	8	8	22
- 15 à 18	83	27	6	21	5	4	9	"	"	"	1	17	18	18	61
- 10 à 14	336	166	30	136	26	76	102	1	13	14	3	47	50	50	264

SERVICES FINANCIERS

TABLEAUX MODELE II

SECRETARIAT 1 feuille

FINANCES 8 -

COMPTABILITE GENERALE .. 10 -

CONTROLE DES RECETTES .. 4 -

2 octobre 1939

TABLEAU MOD. I

SERVICES FINANCIERS

SITUATION D'EFFECTIF

(Non compris les éléments de Strasbourg)

SITUATION

(non compris le)

			EFFECTIF THÉORIQUE au 27 août 1939 (non compris tous renforts à cette date)			MOBILISABLES			AFFECTÉS SPÉCIAUX ⁽²⁾						AGENTS DES C. F. C. DE 2 ^e me URGENCE
CADRE	AUXILIAIRES	ENSEMBLE	(1) MOBILISÉS AU 21-9-1939	NON ENCORE MOBILISÉS AU 21-9-1939	AGENTS DES C. F. C. DE 1 ^{re} me URGENCE	ENSEMBLE	MINTENU	CEDES A TITRE DE RENFORTS INTEREURS AU X SERVICES FINANCIERS	MIS A LA DISPOSITION DES REGIONS	AUX AUTRES SERVICES AU 21-9-1939	ENSEMBLE	12	13		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13			
<u>DIRECTION ET SECRÉTARIAT DU SERVICE</u>															
Agents supérieurs															
- 15 à 18	3	"	3	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	
- 10 à 14	2	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
- inférieurs à 10	7	"	7	"	"	"	"	2	"	"	"	"	2	"	
	57	2	59	18	10	"	28	12	"	"	"	"	12	"	
<i>Ensemble</i>	69	2	71	18	10	"	28	15	"	"	"	"	15	"	
<u>FINANCES</u>															
Agents supérieurs															
- 15 à 18	6	"	6	"	"	"	"	4	"	"	"	"	4	"	
- 10 à 14	17	"	17	6	"	"	6	5	"	"	"	"	5	"	
- inférieurs à 10	81	"	81	7	7	"	14	28	"	"	"	"	26	2	
	255	25	280	61	44	"	105	49	"	"	"	"	49	"	
<i>Ensemble</i>	359	25	344	74	51	"	125	84	"	"	"	"	84	2	
<u>COMPTABILITÉ GÉNÉRALE</u>															
Agents supérieurs															
- 15 à 18	8	"	8	1	"	1	2	4	"	"	"	"	4	1	
- 10 à 14	21	"	21	4	"	1	5	4	"	"	"	"	4	"	
- inférieurs à 10	61	"	61	6	1	"	7	18	"	"	"	"	18	"	
	199	8	207	30	18	1	49	45	"	2	"	"	47	"	
<i>Ensemble</i>	289	8	297	41	19	3	63	71	"	2	"	"	73	1	
<u>COMPTABILITÉ ET CONTRÔLE DES RECETTES</u>															
Agents supérieurs															
- 15 à 18	11	"	11	2	"	1	3	"	"	"	1	1	"		
- 10 à 14	43	"	43	3	3	2	8	9	"	4	"	13	2		
- inférieurs à 10	2. 106	21	2. 127	93	75	"	168	206	"	179	"	385	"		
	2. 160	21	2. 181	98	78	3	179	215	"	183	1	399	2		
<i>Ensemble</i>	2. 160	21	2. 181	98	78	3	179	215	"	183	1	399	2		
<u>ENSEMBLE DES SERVICES FINANCIERS</u>															
Agents supérieurs															
- 15 à 18	28	"	28	3	"	2	5	9	"	"	1	10	1		
- 10 à 14	83	"	83	13	3	3	19	18	"	4	"	22	2		
- inférieurs à 10	2. 766	56	2. 822	215	155	1	371	358	"	181	"	539	2		
<i>TOTAUX</i>	2877	56	2. 933	231	158	6	395	385 ⁽³⁾	"	185	1	571	5		

(1) Y compris les agents mobilisables mis à la disposition des Régions.

(2) Non compris les affectés spéciaux dont la remise à disposition de l'Autorité Militaire a été demandée.

(3) Dont 187 ont été proposés pour remise à disposition les 30 août et 6 septembre 1939.

01/09/39 4 istabang

TABLEAU MOD. I

FINANCIERS

EFFECTIF

(éléments de Strasbourg)

LIBERES, REFORMES, ETC...								AGENTS FEMININS						RENFORTS RECUS INTERIEURS AUX SERVICES FINANCIERS						RETRAITES				EFFECTIF EN SERVICE AU 21-9-1939
aux Services Financiers au 21 septembre 1939				aux Services Financiers au 21 septembre 1939				aux Services Financiers au 21 septembre 1939				AUXI- LAIRES EN SERVICE AU 21-9-1939	AFFECTES SPECIAUX	LIBERES, REFORMES	AGENTS FEMININS	ENSEMBLE	EN SERVICE AU 21-9- 1939	NON ENCORE EN SERVICE AU 21-9-1939	TOTAL DES AGENTS A RAPPELER EVEN- TUELLEMENT					
MAINTENUS	CEDES A TITRE DE RENFORTS INTERIEURS AUX SERVICES FINANCIERS	MIS A LA DISPOSITION DES REGIONS	AUX AUTRES SERVICES AU 21-9-1939	MAINTENUS	CEDES A TITRE DE RENFORTS INTERIEURS AUX SERVICES FINANCIERS	MIS A LA DISPOSITION DES REGIONS	AUX AUTRES SERVICES AU 21-9-1939	ENSEMBLE	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32				
14	15	14	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32						
2	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	
2	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	
1	"	"	"	1	4	"	"	"	"	4	"	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	8	
8	"	"	"	8	9	"	"	"	"	9	2	"	"	2	8	"	2	2	10	12	"	53		
13	"	"	"	13	13	"	"	"	"	13	2	"	"	3	"	"	11	2	10	12	"	66		
2	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	
6	"	"	"	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	11	
28	1	"	1	30	9	"	"	"	"	9	"	"	"	1	2	"	3	"	4	4	"	75		
36	"	"	1	37	63	"	"	"	1	64	12	"	"	80	"	80	3	13	16	"	287			
72	1	"	2	75	72	"	"	"	1	73	12	"	"	1	82	"	83	3	18	21	"	379		
1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	
11	"	"	"	11	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	17	
26	"	"	"	26	9	"	"	"	"	9	"	"	"	1	"	"	1	"	12	12	"	55		
23	"	"	"	23	77	"	"	"	"	77	2	"	"	33	"	33	"	13	13	"	13	"	199	
61	"	"	"	61	87	"	"	"	"	87	2	"	"	1	33	34	"	25	25	"	25	"	278	
7	"	"	"	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	
15	"	5	"	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	15	15	"	15	"	31	
148	4	85	2	239	895	123	171	125	1.314	3	"	"	"	"	"	"	"	385	385	"	1.327			
170	4	90	2	266	895	123	171	125	1.314	3	"	"	"	"	"	"	"	400	400	"	1.366			
12	"	"	"	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	24	
34	"	5	"	39	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	16	16	"	16	"	61	
270	5	85	4	364	1.066	123	171	126	1.486	19	"	"	5	123	128	5	437	442	2.004	"				
316	5	90	4	415	1.067	123	171	126	1.487	19	"	"	5	123	128	5	453	458	2.089	"				

3 OCT. 1939

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICES FINANCIERS

Paris, le - 3 OCT. 1939

19

F 2 PAG. 17

Monsieur le Directeur du Service Central
du Personnel

Comme suite à votre lettre du 4 septembre 1939
N° 2.198 B/39 et à la Conférence de MM. les Directeurs
de l'Exploitation des Régions du 21 septembre, j'ai
l'honneur de vous adresser, ci-joint, une note fixant
les effectifs de guerre de mes Services et mes propositions
pour la mise à disposition d'un nouveau contingent d'affec-
tés spéciaux.

Le Directeur des Services Financiers

A handwritten signature in ink, appearing to read "d'rocque".

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

B - A maintenir dans l'Af-
fektation spéciale

SERVICES FINANCIERS

Division : SECRETARIAT

AFFECTES SPECIAUX
non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Tableau Modèle II

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
<u>Echelon I (Paris)</u>						
MM. :						
BOULANGER	Empl. Principal	8	1910		B	Nécessaire au fonctionnement du Secrétariat de Paris, dont il est le seul agent d'exécution qualifié.
VEYRINES	Agent techn. Ppal	6	1919	A		
PITHON	S/Agent Techn.	4	1919	A		
MOUNIER	Gargon de Bur.	3	<u>1910</u>	<u>A</u>		
<u>Echelon III (Lisieux)</u>						
GENNERET	Chef de Groupe	10	1911		B	Indispensable à l'encadrement du Secrétariat de Lisieux.
STEHLIN	-d°-	10	1916	A		
BRASSART	Classeur	4	<u>1911</u>	A		
LEONARD	S/Agent Techn.	4	<u>1913</u>	A		
TELLIER	-d°-	4	1919	A		
CHAMBARET	Brigadier des Gargons de Bur.	4	<u>1913</u>	A		
CONTE A.	Gargon de Bur.	3	1912	A		
LORENTE	-d°-	3	1914	A		
PETIT	-d°-	3	<u>1910</u>	A		
POMME	-d°-	3	<u>1911</u>	A		

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

B - A maintenir dans l'Af-
filiation spéciale

SERVICES FINANCIERS

Division : CENTRALE DES FINANCES

Tableau Modèle II

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

CONFIDENTIEL

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
			Echelon I (Paris)			
		ETAT-MAJOR (3 fonctionnaires)				
MM. :						
BERNARD	Chef de la Div. Cale des Fi- nances.	FS	1910	B		Fonctionnaire supérieur de grande classe, dont le maintien en service est absolument indispensable pour assurer la bonne marche des finances de la S.N.C.F. en temps de guerre.
			BUREAU DE LA TRESORERIE (19 agents)			
			(Négociation des emprunts et des opérations de placement - Mouvement général de la trésorerie Opérations en devises étrangères)			
BECHOUARN	S/Chef de Bureau de 2 ^e classe	12	1918	B		Indispensables à l'encadrement du Bureau de la Trésorerie, qui traite de questions difficiles, particulièrement en temps de guerre (retards dans les relations bancaires, contrôle des changes, etc ...).
LOYER	Chef de Groupe	10	1915	B		
TAGLAND	-d ^e -	10	1910	B		
ATTANE	Empl. Principal	8	1919	B		Seul agent non mobilisé au courant des questions générales financières suivies par le Secrétariat technique de la Division des Finances.
MARCHAL	-d ^e -	8	1912	A		
DECAUDIN	-d ^e -	8	1913	A		
PETITJEAN	Empl ^{yé}	7	1915	A		
ALLO	-d ^e -	7	1918	A		
TROTIN	-d ^e -	7	1911	B		Nécessaire au fonctionnement du Bureau, compte tenu des mises à disposition proposées ci-contre.

SERVICES FINANCIERS

Tableau Modèle II

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

Division : CENTRALE DES FINANCES

B - A maintenir dans l'Af-
fectation spéciale

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions				
				A	B					
CAISSE DE PARIS (12 agents)										
(Règlements des opérations de trésorerie et Règlements divers)										
MM. :										
CHESNAIS	Chef de Bureau de 2 ^e classe	15	1910	B		Indispensables à l'encadrement de l'échelon de Caisse à Paris				
BOSSU	Chef de Groupe	10	1912	B						
BRULIARD	Empl. Principal	8	1917	A						
GIRAUT	Agent technique Principal	6	1912	A						
YTHIER	-d ^e -	6	1913	A		Sous réserve de remplacement par du personnel qualifié et sur (Services de Caisse, prises de fonds dans les Banques).				
BOURROUX	Expédition- naire	5	1916	A						

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

B - A maintenir dans l'Af-
filiation spéciale

SERVICES FINANCIERS

Division : CENTRALE DES FINANCES

Tableau Modèle II

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
			Echelon III (Chantilly)			
MM. :			CAISSE DE LA REGION NORD (44 agents)			
INGHELS	S/Chef de Bur. de 1 ^e classe	14	1918		B	Commandement en second de la Caisse Nord, poste correspondant à une responsabilité particulière étant donné l'importance des maniements de fonds et espèces.
PREVOT	-d ^e -	14	1913		B	C.F.C.
CARTE	Payeur	11	1918		B	Payeur de la solde sur la Région Nord.
LE HUEROU	-d ^e -	11	1916		B	C.F.C.
GALLET	Chef de Groupe	10	1919	A		Sous réserve de remplacement par du personnel qualifié et sûr (payeur de la solde sur la Région Nord).
RIGAUD	-d ^e -	10	1910		B	
ROCHE	Empl. Principal	8	1914		B	
FLORENTIN	-d ^e -	8	1912		B	
PERREAU	Employé	7	1913		B	
SENECHAL	-d ^e -	7	1919	A		
REDON	-d ^e -	7	1918	A		
PASCHAL	-d ^e -	7	1911		B	Nécessaires au fonctionnement de la Caisse, compte tenu des mises à disposition proposées ci-contre.
RONDEL	Expéditionnaire	5	1910		B	
DIDELLET	Agent Technique	5	1917	A		
THIBAUT	-d ^e -	5	1915	A		
RENIER	Gargon de Bur.	3	1919	A		

SERVICES FINANCIERS

Tableau Modèle IIA - A mettre à disposition
de l'Autorité MilitaireDivision : CENTRALE DES FINANCESB - A maintenir dans l'Af-
fectedation spéciale

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions				
				A	B					
<u>Echelon III (Lisieux)</u>										
<u>ETAT-MAJOR (5 fonctionnaires)</u>										
MM. :										
JACQUEMIN	Caissier Général	FS	1911		B	Service auxiliaire - Indispensable à l'encaissement de l'Echelon de la Division des Finances à Lisieux				
RANGOTTE	Insp. Principal	FS	1915		B	Indispensables à l'encaissement de l'Echelon de la Division des Finances à Lisieux.				
TOUREN	Insp. Ppal Adjt	FS	1916		B					
PROUX	Chef de Bur.Ppal	16	1910		B					
<u>BUREAU DES REGLEMENTS DIVERS (M.F.) (30 agents)</u>										
(Encaissement des chèques, ravitaillement des gares et Services, règlements en espèces - Paiement de la solde)										
DARRAS	S/Chef de Bureau de 2 ^e classe	12	1910	A						
FERMENT	-d ^e -	12	1917	A						
CHAIGNE	Empl. Principal	8	1917	A						
COLOMBIE	Classeur Principal	5	1913	A						
CHEVALIER	Gargon de Caisse Principal	5	1914	A						
						Sous réserve de remplacement partiel par du personnel qualifié et sûr (Services de Caissier maniement de fonds espèces).				

SERVICES FINANCIERS

Tableau Modèle II

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

B - A maintenir dans l'Af-
filiation spéciale

Division : CENTRALE DES FINANCES

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
MM. :						
TACONNET	S/Chef de Bur. de 1 ^e classe	14	1924		B	
LEOPOLD	Chef de Groupe	10	1918	A		
LE BOLLOCH	Empl. Principal	8	1913	A		
MERMET	Employé	7	1910		B	
BUREAU DES REGLEMENTS DE FOURNISSEURS (M.F₂) (26 agents)						
POITOU	Chef de Bureau de 2 ^e classe	15	1919		B	
MOUNE	Empl. Principal	8	1914	A		
BUREAU DE CENTRALISATION DES ORDRES DE PAIEMENTS ET DE RECETTES						
ET DES OPPOSITIONS FOURNISSEURS (C₂) (28 agents)						
DELAUNAY	S/Chef de Bur. de 2 ^e classe	12	1918	A		
ADAM	Empl. Principal	8	1913	A		
GUICHARD	-d ^e -	8	1910		B	
PONNEL	Employé	7	1910		B	
QUILFEN	-d ^e -	7	1917	A		
AIGLIN	Expéditionnaire	5	1912	A		

SERVICES FINANCIERS

Tableau Modèle IIA - A mettre à disposition
de l'Autorité MilitaireB - A maintenir dans l'Af-
filiation spéciale

Division : CENTRALE DES FINANCES

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions				
				A	B					
BUREAU CENTRAL DES VÉSEMENTS DES GARES (72 agents)										
(Toutes Régions sauf Nord)										
MM. :										
FOUCAULT	S/Chef de Bur. de 1 ^e classe	14	1914		B	Indispensables à l'encadrement du Bureau.				
IEROUX	S/Chef de Bur. de 2 ^e classe	12	1916		B					
JACQUOT	Empl. Principal	8	1912		B	Nécessaire au fonctionnement du Bureau, compte tenu des mises à dispositions proposées ci-contre.				
BARY	-d ^e -	8	1915	A						
BERTRAND	-d ^e -	8	1919	A						
CLEMENT, Pierre	-d ^e -	8	1919	A						
HERIC	-d ^e -	8	1919	A						
ROSE	Employé	7	1912		B	Nécessaires au fonctionnement du Bureau, compte tenu des mises à dispositions proposées ci-contre.				
BRIMONT	-d ^e -	7	1913		B					
CORBEL	-d ^e -	7	1917	A						
MENARD	-d ^e -	7	1917	A						
CHRETIEN	Classeur Ppal.	5	1910	A						
BERTHAUD	Classeur	4	1910	A						
FAYOLLE	-d ^e -	4	1912	A						
GUILLET	-d ^e -	4	1916	A						
NOEL	Aide-classeur	3	1910	A						

SERVICES FINANCIERS

Tableau Modèle II

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

Division : CENTRALE DES FINANCES

B - A maintenir dans l'Af-
fection spéciale

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
BUREAU DES TITRES (48 agents)						
MM. :			(Service des emprunts A.L. Gestion des portefeuilles	- Service commun des titres dans les gares- S.N.C.F. et des valeurs en cautionnement)		
DECENNE	Inspecteur Div. de 2 ^e classe	17	1921		B	Indispensable à l'encadrement du Bureau dont il est le chef, la plupart de ses collabo- rateurs immédiats étant déjà mobilisés. Poste exigeant des connaissances étendues.
WALTER	Sous-Inspecteur	14	1910		B	
AUDIER	S/Chef de Bur. de 2 ^e classe	12	1910		B	
AUGE	-d ^e -	12	1913		B	
ROUX	Empl. Principal	8	1918	A		
PLA	Expéditionnaire	5	1910	A		
BLOQUET	Classeur	4	1916	A		
BUREAU DES CHARGES D'EMPRUNTS (16 agents)						
			(Couverture des Dépenses d'Etablissement, annuités dues par l'Etat - Comptes courants des Compagnies, Comptabilité des charges d'emprunts)			
ROUSSEAU	Inspec. de 2 ^e cl.	15	1910		B	
FOURQUET	S/Chef de Bur. de 1 ^e classe	14	1915		B	
VYANT	Chef de Groupe	10	1917		B	
BOUDET	-d ^e -	10	1915		B	Service auxiliaire
						Indispensables à l'encadre- ment du Bureau. Travaux exigeant des connaissances spéciales.

SERVICES FINANCIERS

Tableau Modèle II

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

B - A maintenir dans l'Af-
fectedation spéciale

Division : CENTRALE DES FINANCES

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
<p><u>BUREAU DE LA COMPTABILITE DES FINANCES (30 agents)</u> (Centralisation de la Comptabilité des Finances, Comptabilité des emprunts à court terme et du portefeuille des fonds disponibles, Comptabilité des cautionnements et des titres)</p>						
MM. :						
ARNOULD	Inspecteur Div. de 2 ^e classe	16	1919		B	
MAGNAN	S/Chef de Bur. de 1 ^e classe	14	1910		B	
SOULAGES	Chef de Groupe	10	1918		B	Indispensables à l'encadrement du Bureau
VARAGNAC	-d ^e -	10	1918		B	
OLLIVIER	Empl. Principal	8	1922		B	Service auxiliaire
BRILLAUD	Employé	7	1911	A		

SERVICES FINANCIERS

Tableau Modèle II

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

Division : COMPTABILITE GENERALE

B - A maintenir dans l'Af-
fektation spéciale

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
I - FONCTIONNAIRES F.S.						
M. METTAS ⁽¹⁾	Chef de la Div. Centrale de la Comptabilité Gle F.S.		1913	1		Fonctionnaire supérieur que ses titres et sa valeur ont particulièrement qualifié pour diriger les Subdivisions de la Comptabilité Générale ainsi que celle du Contrôle des Recettes, et dont le maintien en service est nécessaire pour assurer la bonne marche de ces Subdivisions dont l'effectif global du temps de guerre avoisine 2000 unités.
(1) M. HEBRE	Chef de l'Insp. des Comptabi- lités	F.S.	1910	1		L'Inspection des Comptabilités est chargée notamment d'assurer la liaison de la Compt. Gle avec les Services Régionaux et d'étudier les questions de principe intéressant ces Services. Le maintien en service de MM. HEBRE et NATALI est indispensable pour diriger ces travaux, qui présentent, en raison des circonstances actuelles, des difficultés d'une importance particulière. Après le repliement des Serv. Financiers, M. HEBRE est affecté à l'échelon I et M. NATALI à l'échelon III.
M. NATALI	Inspecteur Principal adj.	F.S.	1910	1		
M. DEPRET	Inspecteur Principal adj.	F.S.	1919	1		M. DEPRET, qui est un fonctionnaire très actif, est personnellement indispensable pour assurer les besoins de l'encadrement ainsi réduit: Sur 8 fonctionnaires supérieurs comptant au cadre de la Comptabilité Générale; 1 est mobilisé, 1 est mobilisable, 1 autre est en congé de maladie, vraisemblablement pour une longue durée.

(1) Officiers de réserve.

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

SERVICES FINANCIERS

Tableau Modèle II

B - A maintenir dans l'Af-
fectedation spéciale

Division : COMPTABILITE GENERALE

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
<u>II - INSPECTION DES COMPTABILITES</u>						
M. BEZARD-FALGAS	Inspecteur Div. 1ère Cl.	18	1920 (Serv. aux.)	1)Appartient au Service auxiliaire, Maintien en A.S. demandé en raison des services qu'il peut rendre.
M. ACHE	Inspecteur de 2è Classe	15	1911	1)Seul spécialiste des questions de comptabilité de Voie à la Comptabilité Générale.) Maintien en A.S. nécessaire pour assurer l'étude de ces questions et assurer la liaison avec les Services régionaux intéressés.
M. VIGIER	-d°-	15	1915	1)Seul spécialiste des questions de comptabilité du Matériel et de la Traction à la Comptabilité Générale. Même motif pour le maintien en service de M. VIGIER que pour M. ACHE.

SERVICES FINANCIERS

Tableau Modèle II

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

Division : COMPTABILITE GENERALE

B - A maintenir dans l'Af-
filiation spéciale

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
BUREAUX DES LIVRES ET DE LA LIQUIDATION						
M. GIRARD Octave	S/Chef de Bur.	12	1917	A		
M. CHASSAGNOUX	-d°-	12	1919		B	Spécialiste des questions de centralisation des écritures et de liquidation des exercices - Maintien en service indispensable
M. DARDELLE	Chef de Gr.	10	1913		B	Tenue du Journal et du Grand Livre. Maintien en service indispensable.
M. COATSALIOU	-d°-	10	1915	A		
M. RIGONDEAU	Employé Ppal	8	1914		B	Maintien en service indispensable pour conserver dans les bureaux de la Comptabilité Générale le noyau d'agents comptables nécessaires à la formation et à l'encadrement des agents rappelés ou embauchés.
M. RIDARD	-d°-	8	1911		B	
M. GILLE	-d°-	8	1916	A		
M. DEPONTHIEU	-d°-	8	1916	A		
M. MARIETTE	-d°-	8	1916	A		
M. CHAPELLE	Employé	7	1917	A		

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

B - A maintenir dans l'Af-
filiation spéciale

SERVICES FINANCIERS

Division : COMPTABILITE GENERALE

Tableau Modèle II

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
<u>BUREAUX DES LIVRES ET DE LA LIQUIDATION (suite)</u>						
M. ROUHAUD	Employé	7	1916	A		
M. GUYOT Henri	-d°-	7	1916	A		
M. HAREUX	Chef classeur	6	1912	A		
M. CHEVAL	Expéditionnaire	5	1911	A		
M. WAREMBOURG	Classeur Ppal	5	1917	A		
M. LACHIEZE	-d°-	5	1918	A		
M. FORET	Classeur	4	1923	A		
<u>BUREAU CENTRAL</u>						
M. OVRE	Chef de Gr.	10	1918	A		
M. FONTENIS	Employé Ppal	8	1913		B	Maintien en service indispensable pour conserver dans les bureaux de la Comptabilité Générale le noyau d'agents comptables nécessaires à la formation et à l'encadrement des agents rappelés ou embauchés.
M. WARNAS	-d°-	8	1912		B	

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

B - A maintenir dans l'Af-
fection spéciale

SERVICES FINANCIERS

Division : COMPTABILITE GENERALE

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Tableau Modèle II

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
<u>BUREAU CENTRAL (suite)</u>						
M. THEVENOUX	Employé Ppal	8	1917	A		
M. GOUTARD	-d°-	8	1915	A		
M. CORTACANS	Employé	7	1916	A		
M. FLAMANT	Employé	7	1911		B	Maintien en service indispensable pour conserver dans les bureaux de la Comptabilité Gle le noyau d'agents comptables nécessaires à la formation et à l'encadrement des agents rappelés ou embauchés.
<u>BUREAU DES MANDATS DE PAIEMENT</u>						
M. CHEMIDELIN	S/Chef de Bur.	14	1910		B	Nécessité de l'encadrement
M. TURRIER	Chef de Groupe	10	1919		B	Spécialiste des comptes de rectification de la Cie P.L.M. Etant donnée l'absence pour maladie du chef de l'ancienne Comptabilité Spéciale du Sud-Est, le maintien en service de M. TURRIER est nécessaire pour terminer l'arrêté des comptes des exercices antérieurs à 1938, pour l'aboutissement duquel le Contrôle Financier insiste d'une façon pressante.

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

B. - A maintenir dans l'Af-
filiation spéciale

SERVICES FINANCIERS

Division : COMPTABILITE GENERALE

Tableau Modèle II

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
M. CHAMBON	Employé	7	1910		B	Maintien en service indispensable pour conserver dans les bureaux de la Comptabilité Générale le noyau d'agents comptables nécessaires à la formation et à l'encaissement des agents rappelés ou embauchés.
<u>BUREAU DES MANDATS DE PAIEMENT (suite)</u>						
M. BROUILLET	Chef de gr.	10	1917	A		
M. MARTIN René	Employé Ppal	8	1910		B)
M. LEFEBVRE	-d°-	8	1912		B) Agents spécialistes d'un travail particulièrement délicat (Bureau des recettes)
M. DAMOTTE	-d°-	8	1914		B) A maintenir en service
M. REMY	-d°-	8	1910		B)
M. LAUBELTCHIK	-d°-	8	1919	A		

SERVICES FINANCIERS

Tableau Modèle II

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

B - A maintenir dans l'Af-
fectedation spéciale

Division : COMPTABILITE GENERALE

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
<u>BUREAU DE LA SOLDE</u>						
M. LESCAUX	S/Chef de Bur.	12	1914		B	Nécessité de l'encadrement
M. BRIONNE	Employé Ppal	8	1914		B	Maintien en service indispensable pour conserver dans les bureaux de la Comptabilité Gle le noyau d'agents comptables nécessaires à la formation et à l'encadrement des agents rappelés ou embauchés.
M. LEMIRE	-d°-	8	1916	A		
M. BOURGUIGNEAU	-d°-	8	1917	A		
M. BEAUCHARD	-d°-	8	1916	A		
<u>BUREAU DES OPPOSITIONS</u>						
M. PION	Chef de groupe	10	1915	A		
M. KOCHER	-d°-	10	1919	A		
M. PINEAU	-d°-	10	1912		B	Maintien en service indispensable pour conserver dans les bureaux de la Comptabilité Gle le noyau d'agents comptables nécessaires à la formation et à l'encadrement des agents rappelés ou embauchés.

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

SERVICES FINANCIERS

Tableau Modèle II

B - A maintenir dans l'Af-
filiation spéciale

Division : COMPTABILITE GENERALE

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
BUREAU DES OPPOSITIONS (suite)						
M. BRETON	Employé Ppal	8	1916	A		
M. MATHY	Employé	7	1913		B	Maintien en service indispensable pour conserver dans les bureaux de la Comptabilité Gle le noyau d'agents comptables nécessaires à la formation et à l'encadrement des agents rappelés ou embauchés
M. VAUDENAY	-d°-	7	1914		B	
M.. ORLANDE	-d°-	7	1914		B	
BUREAU DES COMPTES-COURANTS						
M. DAUVERGNE	Chef de Bur. Ppal lè cl.	18	1911		B	Nécessité de l'encadrement
M. DARCY	S/Chef de Bur.	12	1911		B	Nécessité de l'encadrement
M. GABIOT	Employé Ppal	8	1916	A		
M. GUILLEE	-d°-	8	1914		B	
M. BRUN	-d°-	8	1913		B	Maintien en service indispensable pour conserver dans les bureaux de la Comptabilité Gle le noyau d'agents comptables nécessaires à la formation et à l'encadrement des agents rappelés ou embauchés.
M. VIEUILLE	-d°-	8	1913		B	
M. CABIN	-d°-	8	1913		B	

SERVICES FINANCIERS

Tableau Modèle II

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

Division : COMPTABILITE GENERALE

B - A maintenir dans l'Af-
filiation spéciale

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
BUREAU DES COMPTES-COURANTS (suite)						
M. FRILEUX	Employé	7	1916	A		
M. SAUTERAU	-d°-	7	1917	A		
M. LEJEUNE	-d°-	7	1919	A		
M. RABIET	-d°-	7	1930 (Serv.aux)	A		
BUREAU DES COMPTES-DIVERS						
M. KUHNE	S/Chef de Bur. de 1ère Cl.	14	1910		B	Nécessité de l'encadrement
M. POHIER	-d°-	14	1913		B	Spécialiste des comptes de rectifications de la Cie du Nord, le maintien en service de M.POHIER est nécessaire pour terminer l'arrêté des comptes antérieurs à 1938 pour l'aboutissement duquel le Contrôle Financier insiste d'une façon pressante Nécessité de l'encadrement.
M. THIEBAULT	S/Chef de Bur. de 2ème Cl.	12	1912		B	Necessité de l'encadrement.

SERVICES FINANCIERS

Tableau Modèle II

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

Division : COMPTABILITE GENERALE

B - A maintenir dans l'Af-
filiation spéciale

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
BUREAU DES COMPTES DIVERS (suite)						
M. PECCATIER	S/Chef de Bur. de 2è Cl.	12	1915	A		
M. FROMAGE	Chef de Groupe	10	1914 Serv.aux.)		B	Maintien en service indispensable pour con- server dans les bureaux de la Compt.Gle le noyau d'agents comptables nécessaires à la formation et à l'encadrement des agents rap- pelés ou embauchés.
M. FRANCOIS	Employé Ppal	8	1916	A		
M. CHAPPUIS	-d°-	8	1919	A		
M. LE GUERN	-d°-	8	1911	A		

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

B - A maintenir dans l'Af-
fektation spéciale

SERVICES FINANCIERS

Division : de la Comptabilité Générale

Tableau Modèle II

b1e

- 1 -

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Subdivisions de la Comptabilité et du Contrôle des Recettes

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
M.M.						
de PICHON LONGUEVILLE	Chef de Bureau Ppal de 1ère Cl.	18	1919		B	Chef de Bureau des remboursements, Agences de Voyages et Colis Postaux, poste nécessitant une longue habitude de ces questions.
COEFFIER	Chef de Bureau Ppal de 2° Cl.	17	1913		B	Chef de Bureau de la Liquidation des Transports de la Guerre. Poste très important actuellement.
GUEDE	Inspecteur de 1ère Classe	16	1916		B	Au courant de toutes les études générales du C.C.R. en particulier des traités avec la guerre et les différentes administrations.
RIGOT	Chef de Bureau de 1ère Classe	16	1911		B	Chef de Bureau de la Vérification des Taxes.
DORIER	Chef de Bureau de 2ème Classe	15	1910		B	Questions de personnel et d'effectif à Trouville.
GIRARD	- d° -	15	1919		B	Spécialiste des questions concernant le Mouvement des wagons (maintien décidé en principe par M. le Directeur Général)
MARTIN	- d° -	15	1918		B	- d° -
					

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

B - A maintenir dans l'Af-
fektation spéciale

SERVICES FINANCIERS

Division : de la Comptabilité Générale

Tableau Modèle II

6 6

- 2 -

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Subdivisions de la Comptabilité et du Contrôle des Recettes (suite)

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
M.M.						
JAILBERT	Inspecteur de 2ème Classe	15	1917		B	Spécialiste des questions concernant le Mouvement des wagons (maintien décidé en principe par M. le Directeur Général)
DUTEL	Chef de Bureau de 2ème Classe	15	1912		B	Fabrication des billets - Technicien de premier ordre
PASQUIER	Sous-Chef de Bureau de 1ère Classe	14	1914		B	Fabrication des billets
ALVAREZ	- d° -	14	1920	A		
LEBLANC	Sous-Inspecteur	14	1916		B	Etudes concernant les marchandises et principalement les Charges Complètes
CHARIGNON	Sous-Chef de Bureau de 1ère Classe	14	1913		B	Technicien de la centralisation des recettes
LEVEQUE	- d° -	14	1915		B	Questions militaires et questions générales de personnel et d'effectifs. Poste très important actuellement
ROPTIN	- d° -	14	1910		B	Spécialiste des questions concernant les transports de la guerre
					

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

SERVICES FINANCIERS

Tableau Modèle II

B - A maintenir dans l'Af-
fektation spéciale

Division : de la Comptabilité Générale

- 3 -

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Subdivisions de la Comptabilité et du Contrôle des Recettes (suite)

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
M.M.						
WARNKE	Sous-Chef de Bureau de 2ème Classe	12	1917		B	Spécialiste des questions de colis postaux et de l'approvisionnement des gares en feuilles et vignettes postales.
CESAR	- d° -	12	1921		B	Spécialiste des questions concernant le Mouvement des wagons (maintien décidé en principe par M. le Directeur Général)
CAUËT	Contrôleur Technique Ppal	12	1910		B	Fabrication des billets. Direction de l'atelier proprement dit.
PINEL	Sous-Chef de Bureau de 2ème Classe	12	1916		B	Spécialiste de la solde. Absolument nécessaire en raison de sa compétence en la matière qu'il connaît seul.
LACAN	- d° -	12	1914		B	Spécialiste des questions concernant le Mouvement des wagons (maintien décidé en principe par M. le Directeur Général)
MARIE dit LEPAGE	- d° -	12	1916		B	Etudes générales - Spécialiste des questions d'imprimés
PLAGAIS	- d° -	12	1916		B	Comptabilité du Trafic Marchandises "Charges Complètes"
GRENIER	Contrôleur Technique Ppal	12	1918		B	Spécialiste des questions concernant les statistiques
					

A - A mettre à disposition
de l'Autorité Militaire

SERVICES FINANCIERS

Tableau Modèle II

B - A maintenir dans l'Af-
fectedation spéciale

Division : de la Comptabilité Générale

- 4 -

AFFECTES SPECIAUX

non encore remis à disposition de l'Autorité Militaire

Subdivisions de la Comptabilité et du Contrôle des Recettes (suite)

Nom	Grade	Echelle	Classe de mobilisation	Propositions		Justification des propositions
				A	B	
M.M. PLANCHET	Contrôleur Technique Ppal	12	1915		B	Technicien de la Fabrication des billets
BELLEC	Sous-Chef de Bureau de 2ème Classe	12	1910		B	Centralisation de la Comptabilité. Son Chef de Bureau, dont il est l'unique sous-Chef, est mobilisable
MERLE	- d° -	12	1918		B	Spécialiste des questions concernant les statistiques
VILLEGER	- d° -	12	1917		B	Spécialiste des questions de Marchandises "Détail"
LEGRISS	Contrôleur techn. Ppal	12	1920		B	Spécialiste des questions concernant le Mouvement des wagons (maintien décidé en principe par M. le Directeur Général)

SERVICES FINANCIERS

Fixation de l'effectif théorique du temps de guerre

TABLEAU MOD. IV

	EFFECTIF THEORIQUE DU TEMPS DE PAIX 1	DIMINUTION D'EFFECTIF A PROVENIR DE :			AUGMENTATION D'EFFECTIF A PROVENIR DES SITUATIONS PARTICULIERES A L'ETAT DE GUERRE 5	EFFECTIF THEORIQUE DU TEMPS DE GUERRE (1)-(4)+(5) 6	OBSERVATIONS
		Allongement de la durée du travail (Semaine de 60 h.) 2	Simplification dans le fonction- nement du Service 3	Ensemble (2) + (3) 4			
DIRECTION ET SECRÉTARIAT DU SERVICE							
Agents supérieurs	3	"	"	"	"	3	
- 15 à 18	2	"	"	"	"	2	
- 10 à 14	7	1	"	1	"	6	
- inférieurs à 10	59	5	"	5	"	54	
Ensemble	71	6	"	6	"	65	
FINANCES							
Agents supérieurs	6	"	"	"	"	6	
- 15 à 18	17	"	2	2	"	15	
- 10 à 14	81	"	5	5	"	76	
- inférieurs à 10	280	74	8	82	35	233	
Ensemble	384	74	15	89	35	330	
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE							
Agents supérieurs	8	"	2 ⁽¹⁾	2	"	6	
- 15 à 18	21	"	5 ⁽¹⁾	5	"	16	
- 10 à 14	61	12	"	12	1	50	
- inférieurs à 10	207	40	"	40	11	178	
Ensemble	297	52	7	59	12	250	
COMPTABILITÉ ET CONTROLE DES RECETTES							
Agents supérieurs	11	"	4 ⁽¹⁾	4	"	7	
- 15 à 18	43	5	10	15	"	28	
- 10 à 14	187	38	51	89	34	132	
- inférieurs à 10	1.940	392	687	1.079	472	1.333	
Ensemble	2.181	435	752	1.187	506	1.500	
ENSEMBLE DES SERVICES FINANCIERS							
Agents supérieurs	28	"	6	6	"	22	
- 15 à 18	83	5	17	22	"	61	
- 10 à 14	336	51	56	107	35	264	
- inférieurs à 10	2.486	511	695	1.206	518	1.798	
TOTAUX	2.933	567	774	1.341	553	2.145	

(1) Agents dirigeants mobilisés ou mobilisables et non remplacés

Mangue :
la répartition
Hommes
Femmes
fourrich 1 à 9:
génie et bureau
éclairements
métiers

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICES FINANCIERS

Paris, le 22 NOV 1939 19

F/21 n° 494 P.

Mr E. Falalou
B 2/11
Monsieur le Directeur du Service Central

du Personnel,

Par lettre du 14 Novembre, vous avez bien voulu me demander la liste nominative des agents de mes Services, qui se trouveraient en excédent, à la date du 31 octobre, par rapport à l'effectif normal du temps de guerre.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les chiffres de 2.145 (pour l'effectif de guerre) et de 2.300 (pour l'effectif réel au 31 octobre) d'où résulterait cet excédent ne sont pas comparables. Ainsi que vous pourrez le constater en vous reportant à ma note du 3 octobre, l'effectif de 2.145 figurant au tableau annexe N° IV ne comprend pas les éléments de mes Services anciennement stationnés à Strasbourg. L'effectif de 2.300, (ou plus exactement 2.299), apparaissant à la situation du 31 octobre comprend, au contraire, 321 agents repliés de Strasbourg. Sous déduction de ces 321 agents, l'effectif réel au 31 octobre de mes Services correspondant aux éléments anciennement stationnés à Paris est donc de 2.299 - 321 = 1.978. Il est inférieur de 2.145 - 1.978 = 167 unités à l'effectif théorique de guerre que j'avais indiqué dans ma note du 3 octobre.

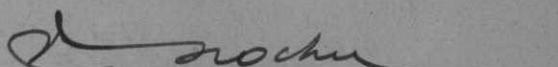
Je vous adresserai prochainement dans une forme analogue à celle du 3 octobre de nouveaux tableaux indiquant la composi-

tion des effectifs réels et théoriques pour l'ensemble de mes Services, y compris les éléments en provenance de Strasbourg. Dès maintenant, je crois devoir vous signaler que l'effectif théorique apparaîtra en augmentation par rapport au chiffre précédemment indiqué. Le trafic étant en effet beaucoup plus important qu'il n'avait été prévu, il en résulte un accroissement parallèle dans le volume des travaux incomptant au Contrôle des Recettes.

En outre, certains de ces travaux accusent une augmentation qui ne tient pas uniquement à l'accroissement des recettes. Je citerai, par exemple, les remboursements sur expéditions qui ont pris un développement considérable en raison notamment de la sécurité qu'ils offrent aux expéditeurs pour le recouvrement de leurs créances. Sur les 24 agents du Contrôle des Recettes étant occupés en temps de paix, 12 avaient été prévus pour le temps de guerre; or, ce travail a exigé l'emploi de 90 agents à un moment donné, chiffre qui semble devoir se stabiliser aux environs de 60.

Dans ces conditions, l'effectif théorique de guerre initialement prévu doit, d'ores et déjà, être remanié.

Le Directeur des Services Financiers,



NOV 1939

1

Monsieur le Directeur des Services Financiers,

L'effectif que vous avez indiqué comme vous étant nécessaire pendant les hostilités est de 2145 alors que votre effectif au 31 Octobre est de 2300 dont 7 retraités et 25 auxiliaires.

J'ai l'honneur de vous prier de me faire connaître nominativement quels sont les agents en excédent en m'indiquant leur grade, leur situation militaire (classe, position dans l'affectation spéciale), et la Région à laquelle ils appartenaient avant mutation pour votre Service.

Le Directeur du Service Central P,

LEON BARTH

(1939-1940)

Service des approvisionnements.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE
DES APPROVISIONNEMENTS,
COMMANDES ET MARCHÉS

Téléph. SUFFREN 56-75

Reg. Com. Seine N° 276.448 B

Asp 0571P

PARIS, le 11 OCT 1939
100-102, AVENUE DE SUFFREN (15^e)

Monsieur le Directeur Général

(Service Central P)

Effectifs à prévoir S.A.C.M.
pour le temps de guerre

Vous m'avez demandé de vous adresser des propositions concernant les effectifs à prévoir pour le temps de guerre, les ressources en personnel existantes (compte tenu du rappel des retraités et de l'emploi d'auxiliaires) et les effectifs dont nous pouvons nous priver, que ce soit d'ailleurs au profit des Régions ou de l'Autorité Militaire.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint mes propositions; elles appellent les observations ci-après.

D'une manière générale, il ne faut pas oublier que le Service A est un Service actif indispensable au fonctionnement des chemins de fer; il y a donc lieu de prendre des précautions en matière de personnel, afin que l'exécution du Service ne soit pas compromise.

En second lieu, la Division des Approvisionnements, la Division des Achats et des Ventes (et notamment la Subdivision des Imprimés) sont en pleine réorganisation et il n'est pas possible actuellement de fixer un cadre. On n'est pas davantage fixé sur le nombre de retraités utilisables.



AC-35-292

car de nombreux retraités des Services d'approvisionnement des Régions sont des agents de magasins (distributeurs, manœuvres, etc..) et il faut étudier entièrement la question.

En définitive, ce n'est guère avant un certain temps que la question pourra être mise au point. On pourra commencer, d'ici un mois, à savoir ce qu'il en est en ce qui concerne les retraités; on pourra sans doute mettre à disposition des agents de la 1^{re} réserve; la question des cadres ne pourra être mise au point qu'un peu plus tard.

Par ailleurs, la fixation d'un cadre est également difficile à la Division du Contrôle des Fabrications et à la Division des Combustibles; ce n'est en effet que dans un certain délai que se préciseront les conditions de travail de ces Divisions; actuellement, il règne encore une grande incertitude à ce sujet (éventualité de commandes à l'étranger, importation de combustibles, etc...).

En tout état de cause, nous rappelons tous les retraités utilisables, nous chercherons à les rééduquer le mieux possible et libèrerons progressivement des agents plus jeunes.

Pour terminer, je considère que les agents "remis à disposition par les Divisions" sont à utiliser "ailleurs" sans être forcément rendus à l'Autorité Militaire; nous pensons faire d'abord des mutations intérieures au Service des Approvision-

nements et vous indiquer les excédents, avec mention de l'origine des intéressés; certains proviennent des Services actifs et ils pourraient y retourner.

Le Directeur
du Service des Approvisionnements,
Commandes et Marchés,

Chapal

.....

Division des Achats et des Ventes (Voie et imprimés exclus)

Cadres de guerre - Rappel des retraités

	Effectif du temps de paix						Effectifs nécessaires du temps de guerre, compte tenu de la possibilité de remplacer temporairement certains agents par des agents de grade inférieur, de la durée du travail accru, des variations survenues dans l'importance du travail à exécuter.	Retraités			Ressources certaines actuelles	Agents à remettre à disposition (autres Divisions Régions ou Autorité Militaire)
	Total	Agents déjà mobilisés	1 ^e réserve restants	2 ^e réserve restants	- non mobilisables	- femmes		Nombre de retraités existants	Nombre de retraités rappelés	Nombre de retraités utilisables (y compris ceux déjà rappelés)	11 = 6 + 10	12 = 4 + 5 + 11 - 7
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 = 6 + 10	12 = 4 + 5 + 11 - 7	
Agents hors statut -												
échelles F et au-dessus	1	0	0	0	1							
échelles C, D, E	2	1 ⁸⁹	0	0	1	6	?	0	?	4	0	
échelles A et B	3	0	1	0	2							
Agents des échelles 15 à 18	19	1	1	4	13	20	?	2	?	13	0	
a) Bureau central de Paris												
(Contrôleurs en usine												
b) (s'il y a lieu) (Contrôleurs des combustibles												
{ Imprimeries												
Agents des échelles 14 et au-dessous												
a) Bureau de Paris	279	45	25	70	139	193	?	4	?	143	0	
(Contrôleurs en usine												
b) (Contrôleurs des combustibles												
{ Imprimeries												
Total général	304	47	27	74	156	219	?	6	?	162	-	

NOTA pour les Divisions des Approvisionnements et des Achats et des Ventes : En ce qui concerne les apports des Régions OUEST, SUD-EST et EST, les agents mobilisés étaient partis avant l'arrivée de ces Services à l'avenue de Suffren - Il serait bon de savoir approximativement le nombre d'agents ainsi mobilisés.

OBSERVATIONS

Non compris M. WETZEL, détaché au ministère de l'Armement

Non compris M. GELY

L'agent HS mobilisé est M. Folle Devienne

L'agent HS de la 1ère réserve est M. DEGAND, échelle B, classe 1924/1924
il dirige les ventes de vieilles matières

Division en cours de formation

La situation sera revue une première fois dans un mois ou deux.

L.V.

Division SECRETARIAT

Cadres de guerre - Rappel des retraités

	Effectif du temps de paix						Effectifs nécessaires du temps de guerre, compte tenu de la possibilité de remplacer temporairement certains agents par des agents de grade inférieur, de la durée du travail accrue, des variations survenues dans l'importance du travail à exécuter.	Retraités			Ressources certaines actuelles	Agents à remettre à disposition (autres Divisions Régions ou Autorité Militaire)
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 = 6 + 10	12 = 4 + 5 + 11 - 7
Agents hors statut - échelles F et au-dessus												
échelles C, D, E	1	-	-	-	-	1	1	-	-	-	1	-
échelles A et B												
Agents des échelles 15 à 18												
a) Bureau central de Paris	2	-	-	1	1		2	-	-	-	1	-
(Contrôleurs en usine												
b) (s'il y a lieu) { Contrôleurs des combustibles												
{ Imprimeries												
Agents des échelles 14 et au-dessous												
a) Bureau de Paris	71	18	4	12	37		43 (plus 15 retraités ou auxiliaires)	-	5	5	42 15	15
{ Contrôleurs en usine												
b) { Contrôleurs des combustibles												
{ Imprimeries												
Total général	74	18	4	13	39		46 + 15 = 61	-	5	5	59	15

NOTA pour les Divisions des Approvisionnements et des Achats et des Ventes : En ce qui concerne les apports des Régions OUEST, SUD-EST et EST, les agents mobilisés étaient partis avant l'arrivée de ces Services à l'avenue de Suffren - Il serait bon de savoir approximativement le nombre d'agents ainsi mobilisés.

Division PERSONNEL & COMPTABILITE

Cadres de guerre - Rappel des retraités

	Effectif du temps de paix						Effectifs nécessaires du temps de guerre, compte tenu de la possibilité de remplacer temporairement certains agents par des agents de grade inférieur, de la durée du travail accrué, des variations survenues dans l'importance du travail à exécuter.	Retraités			Ressources certaines actuelles	Agents à remettre à disposition (autres Divisions Régions ou Autorité Militaire)
	Total	Agents déjà mobilisés	1 ^e réserve restants	2 ^e réserve restants	- non mobilisables	- femmes		Nombre de retraités existants	Nombre de retraités rappelés	Nombre de retraités utilisables (y compris ceux déjà rappelés)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 = 6 + 10	12 = 4 + 5 + 11 - 7	
Agents hors statut -												
échelles F et au-dessus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
échelles C, D, E												
échelles A et B												
Agents des échelles 15 à 18	1	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	
a) Bureau central de Paris												
(Contrôleurs en usine												
b) (s'il y a lieu) { Contrôleurs des combustibles												
{ Imprimeries												
Agents des échelles 14 et au-dessous												
a) Bureau de Paris	28	4		8	15 (dont 1 exempté 1 ^e réserve	21 (plus 5 auxiliaires ou retraités d'autres Sces)	-	-	-	14 + 1=15 + 5 20	3	
(Contrôleurs en usine												
b) { Contrôleurs des combustibles												
{ Imprimeries												
Total général	29	4		9	15	27	-	-	-	20	3	

NOTA pour les Divisions des Approvisionnements et des Achats et des Ventes : En ce qui concerne les apports des Régions OUEST, SUD-EST et EST, les agents mobilisés étaient partis avant l'arrivée de ces Services à l'avenue de Suffren - Il serait bon de savoir approximativement le nombre d'agents ainsi mobilisés.

5 octobre 1939

Division Organisation, budget
Mobilisation Industrielle
Cadres de guerre - Rappel des retraités

	Effectif du temps de paix						Effectifs nécessaires du temps de guerre, compte tenu de la possibilité de remplacer temporairement certains agents par des agents de grade inférieur, de la durée du travail accrue, des variations survenues dans l'importance du travail à exécuter.	Retraités			Agents à remettre à disposition (autres Divisions Régions ou Autorité Militaire)
	Total	Agents déjà mobilisés	1 ^e réserve restants	2 ^e réserve restants	- non mobilisables - femmes	7		Nombre de retraités existants	Nombre de retraités rappelés	Nombre de retraités utilisables (y compris ceux déjà rappelés)	Ressources certaines actuelles
1	2	3	4	5	6		8	9	10	11 = 6 + 10	12 = 4 + 5 + 11 - 7
Agents hors statut -											
échelles F et au-dessus											
échelles C, D, E	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0
échelles A et B											
Agents des échelles 15 à 18											
a) Bureau central de Paris	2	1	0	0	1	1	0	0	0	1	0
(Contrôleurs en usine											
b) (s'il y a lieu) { Contrôleurs des combustibles											
{ Imprimeries											
Agents des échelles 14 et au-dessus	11	2	2	4	3	5	0	0	0	3	4
a) Bureau de Paris											
{ Contrôleurs en usine											
b) { Contrôleurs des combustibles											
{ Imprimeries											
Total général	14	3	2	5	4	7	0	0	0	4	4

NOTA pour les Divisions des Approvisionnements et des Achats et des Ventes : En ce qui concerne les apports des Régions OUEST, SUD-EST et EST, les agents mobilisés étaient partis avant l'arrivée de ces Services à l'avenue de Suffren - Il serait bon de savoir approximativement le nombre d'agents ainsi mobilisés.

Division des Approvisionnements

Cadres de guerre - Rappel des retraités

	Effectif du temps de paix	Effectif du temps de paix Situations actuelles					Effectifs nécessaires du temps de guerre, compte tenu de la possibilité de remplacer temporairement certains agents par des agents de grade inférieur, de la durée du travail accrue, des variations survenues dans l'importance du travail à exécuter.	Retraités			Agents à remettre à disposition (autres Divisions Régions ou Autorité Militaire)
		Total	Agents déjà mobilisés	1 ^e réserve restants	2 ^e réserve restants	- non mobilisables - femmes		Nombre de retraités existants	Nombre de retraités rappelés	Nombre de retraités utilisables (y compris ceux déjà rappelés)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 = 6 + 10	12 = 4 + 5 + 11 - 7
Agents hors statut -											
échelles F et au-dessus	2	0	0	1	1	5	?	0	?	1	0
échelles C, D, E	1	0	0	1							
échelles A et B											
Agents des échelles 15 à 18											
a) Bureau central de Paris	21	1	0	3	7	13	?	1	?	7	0
(Contrôleurs en usine	dont une dizaine restés dans les Régions										
b) (s'il y a lieu) (Contrôleurs des combustibles											
{ Imprimeries											
Agents des échelles 14 et au-dessus											
a) Bureau de Paris	290	42	17	63	107	215	?	5	?	107	0
(Contrôleurs en usine	dont 229 déjà affectés ou en instance d'affectation au Soc A.										
b) { Contrôleurs des combustibles											
{ Imprimeries											
Total général	304	43	17	68	115	231	?	6	?	115	0

NOTA pour les Divisions des Approvisionnements et des Achats et des Ventes : En ce qui concerne les apports des Régions OUEST, SUD-EST et EST, les agents mobilisés étaient partis avant l'arrivée de ces Services à l'avenue de Suffren - Il serait bon de savoir approximativement le nombre d'agents ainsi mobilisés.

Observations

Non compris M. RISCHMANN, détaché pour un an à la Division

Non compris M. GRUY, affecté au Service A.

Le Chiffre 21 de la 2ème colonne est approxitatif

Le chiffre 12 de la 7ème colonne indique quelle sont les besoins (y compris la Voie); on observera que ces besoins ne sont pas couverts.

Le chiffre 290 de la 2ème colonne est approxitatif

Le chiffre 215 de la 7ème colonne indique quelle sont les besoins évalués Voie comprise.

Un délai d'un ou deux mois est nécessaire pour examiner clairement la situation.

5 octobre 1939

Division des Achats et des Ventes
Subdivision AC 1
Cadres de guerre - Rappel des retraités

	Effectif du temps de paix						Effectifs nécessaires du temps de guerre, compte tenu de la possibilité de remplacer temporairement certains agents par des agents de grade inférieur, de la durée du travail accru, des variations survenues dans l'importance du travail à exécuter.	Retraités			Ressources certaines actuelles	Agents à remettre à disposition (autres Divisions Régions ou Autorité Militaire)
	Total	Agents déjà mobilisés	1 ^e réserve restants	2 ^e réserve restants	- non mobilisables	- femmes		Nombre de retraités existants	Nombre de retraités rappelés	Nombre de retraités utilisables (y compris ceux déjà rappelés)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 = 6 + 10	12 = 4 + 5 + 11 - 7	
Agents hors statut -												
échelles F et au-dessus												
échelles C, D, E	2				2		2			2	0	
échelles A et B	1				1		1	1	1	1	0	
M. BELET éch. B rappelé												
Agents des échelles 15 à 18												
a) Bureau central de Paris	12	1		1	10		12	2	1	1	11	
(Contrôleurs en usine)											0	
b) (s'il y a lieu) (Contrôleurs des combustibles)												
{ Imprimeries												
c) Magasins							1	1	1	1	0	
Agents des échelles 14 et au-dessus												
a) Bureau de Paris	136	17	6	47	22 H 44 F		99	9	7	8	30 H 44 F	
{ Contrôleurs en usine											28	
b) { Contrôleurs des combustibles												
{ Imprimeries et at. Mécano	109	22	1	49	34 H 3 F		62	11	5	6	40 H 3 F.	
c) Magasin	131	20	18	38	36 H 19 F		105	13	6	6	42 H 19 F	
Total général	391 dont 46 AL	60	25	135	171		282	37	20	23	193	71

NOTA pour les Divisions des Approvisionnements et des Achats et des Ventes : En ce qui concerne les apports des Régions OUEST, SUD-EST et EST, les agents mobilisés étaient partis avant l'arrivée de ces Services à l'avenue de Suffren - Il serait bon de savoir approximativement le nombre d'agents ainsi mobilisés.

L.G.

5 octobre 1939

Division du Contrôle des Fabrications

Cadres de guerre - Rappel des retraités

	Effectif du temps de paix						Effectifs nécessaires du temps de guerre, compte tenu de la possibilité de remplacer temporairement certains agents par des agents de grade inférieur, de la durée du travail accrue, des variations survenues dans l'importance du travail à exécuter.	Retraités			Ressources certaines actuelles	Agents à remettre à disposition (autres Divisions Régions ou Autorité Militaire)
	Total	Agents déjà mobilisés	1 ^e réserve restants	2 ^e réserve restants	- non mobilisables	- femmes		Nombre de retraités existants	Nombre de retraités rappelés	Nombre de retraités utilisables (y compris ceux déjà rappelés)		
1	2	3	4	5	6		7	8	9	10	11 = 6 + 10	12 = 4 + 5 + 11 - 7
Agents hors statut -												
échelles F et au-dessus	1	-	-	-	1)						
échelles C, D, E	5	-	-	2	3)	10	7	0	0	6	1
échelles A et B	6	1	1	2	2)						(M. CLAISSE)
Agents des échelles 15 à 18												
a) Bureau central de Paris administratif	2	0	0	1	1		2	0	0	0	1	0
{ Contrôleurs en usine technique	13	4	1	4	4		10	1	1	1	5	0
54	5	3	17	29			50	28	5	14	43	13
b) (s'il y a lieu) { Contrôleurs des combustibles												à passer dans la catégorie contrôleurs d'échelle inférieure à 15
{ Imprimeries												
Agents des échelles 14 et au-dessous administratif	63	5	17	13	28		46	2	0	0	28	19 (si l'on embauche 7 auxiliaires)
a) Bureau de Paris technique	6	1	0	4	1		5	0	0	0	1	31 (si 13 Inspecteurs passent dans cette catégorie)
{ Contrôleurs en usine	266	33	77	99	57		235	40	5	20	77	
b) { Contrôleurs des combustibles												
{ Imprimeries												
Total général	416	49	99	142	126		357	78	11	35	161	50

NOTA pour les Divisions des Approvisionnements et des Achats et des Ventes : En ce qui concerne les apports des Régions OUEST, SUD-EST et EST, les agents mobilisés étaient partis avant l'arrivée de ces Services à l'avenue de Suffren - Il serait bon de savoir approximativement le nombre d'agents ainsi mobilisés.

Division du
Contrôle des Fabrications

OBSERVATIONS

Le seul agent HS restant de la 1ère réserve est M. DUCHATEL; il appartient à la classe 1924/1924 - (célibataire)

Par ailleurs un agent HS compté dans les "ressources" va disparaître; il s'agit de M. CLAISSE qui ne pourra être maintenu en activité au delà du 1er décembre en raison de son état de santé.

Le seul agent de la 1ère réserve est M. JOUANNEAU appartenant à la classe 1920/1920. Il doit être considéré comme faisant partie du cadre technique.

Division des COMBUSTIBLES

Cadres de guerre - Rappel des retraités

	Effectif du temps de paix						Effectifs nécessaires du temps de guerre, compte tenu de la possibilité de remplacer temporairement certains agents par des agents de grade inférieur, de la durée du travail accru, des variations survenues dans l'importance du travail à exécuter.	Retraités			Ressources certaines actuelles	Agents à remettre à disposition (autres Divisions Régions ou Autorité Militaire)
	Total	Agents déjà mobilisés	1 ^e réserve restants	2 ^e réserve restants	- non mobilisables	- femmes		Nombre de retraités existants	Nombre de retraités rappelés	Nombre de retraités utilisables (y compris ceux déjà rappelés)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 = 6 + 10	12 = 4 + 5 + 11 - 7	
Agents hors statut -												
échelles F et au-dessus	1	0	0	0	1	1	1	0	0	1	0	
échelles C, D, E	2	0	1	0	1	3	1	1	1	2	0	
échelles A et B												
Agents des échelles 15 à 18												
Inspection et												
a) Bureau central de Paris	10	1	1 ⁽¹⁾	4	4	10	2	1	1	5	0	
(Contrôleurs en usine												
b) (s'il y a lieu) { Inspections confidences des combustibles	12		~	2	10	12	3	1	1	11	1	
{ Imprimeries												
Agents des échelles 14 et au-dessous												
Inspection et												
a) Bureau de Paris	60	5	3	14	38	57	6	4	3	41	1	
(Contrôleurs en usine												
b) { Inspection des contrôleurs des combustibles	274	50	41	112	71	240	32	24	16	87	0	
{ Imprimeries												
Total général	359	56	46	132	125	343	45	31	22	147	2	

NOTA pour les Divisions des Approvisionnements et des Achats et des Ventes : En ce qui concerne les apports des Régions OUEST, SUD-EST et EST, les agents mobilisés étaient partis avant l'arrivée de ces Services à l'avenue de Suffren - Il serait bon de savoir approximativement le nombre d'agents ainsi mobilisés.

OBSERVATIONS

L'agent hors statut de la 1ère réserve est M. COLLOMP, échelle C classe 1922. Il s'occupe des achats et de la répartition des combustibles et il est indispensable de le conserver.

Les 2 agents de la 1ère réserve sont :
(1) M. HUJOT - échelle 15 - classe 1928 1928
(2) M. BOISSAU échelle 17 - classe 1920 1914

Ces agents donnent toute satisfaction et il est proposé de ne pas les lâcher pour le moment, tant que la question de l'approvisionnement en combustibles ne sera pas éclaircie.

Les effectifs de contrôleurs nécessaires ont été fixés à 240 pour ne pas faire apparaître un déficit de personnel; mais l'étude de la question des réceptions fait apparaître un effectif plus élevé; il ne faut pas oublier en effet que nous aurons à recevoir 1 million de tonnes de plus qu'en temps de paix (pour les chemins de fer secondaires et les ports) et que l'imputation jouera un rôle important; or, le rendement des contrôleurs dans les ports est relativement faible. En tout état de cause, on ne pourra être fixé sur les besoins que dans 3 ou 6 mois.

Division de l'ENERGIE ELECTRIQUE

Cadres de guerre - Rappel des retraités

	Effectif du temps de paix						Effectifs nécessaires du temps de guerre, compte tenu de la possibilité de remplacer temporairement certains agents par des agents de grade inférieur, de la durée du travail accrue, des variations survenues dans l'importance du travail à exécuter.	Retraités			Ressources certaines actuelles	Agents à remettre à disposition (autres Divisions Régions ou Autorité Militaire)
	Total	Agents déjà mobilisés	1 ^e réserve restants	2 ^e réserve restants	- non mobilisables	- femmes		Nombre de retraités existants	Nombre de retraités rappelés	Nombre de retraités utilisables (y compris ceux déjà rappelés)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 = 6 + 10	12 = 4 + 5 + 11 - 7	
Agents hors statut -	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
échelles F et au-dessus												
échelles C, D, E												
échelles A et B												
Agents des échelles 15 à 18	4	1	0	3	0	3	0	0	0	0	0	0
a) Bureau central de Paris												
{ Contrôleurs en usine												
b) { s'il y a lieu { Contrôleurs des combustibles												
{ Imprimeries												
Agents des échelles 14 et au-dessus	8	2	0	1	1	2 + 4	0	0	0	3	0	0
a) Bureau de Paris												
{ Contrôleurs en usine												
b) { Contrôleurs des combustibles												
{ Imprimeries												
Total général	13	3	0	7	3	6 + 4 = 10	0	0	0	3	0	0

NOTA pour les Divisions des Approvisionnements et des Achats et des Ventes : En ce qui concerne les apports des Régions OUEST, SUD-EST et EST, les agents mobilisés étaient partis avant l'arrivée de ces Services à l'avenue de Suffren - Il serait bon de savoir approximativement le nombre d'agents ainsi mobilisés.

Observations

M. BREDIN a demandé à être remis à la disposition de la Marine.

Division du Contrôle des Marchés

Cadres de guerre - Rappel des retraités

	Effectif du temps de paix						Effectifs nécessaires du temps de guerre, compte tenu de la possibilité de remplacer temporairement certains agents par des agents de grade inférieur, de la durée du travail accrue, des variations survenues dans l'importance du travail à exécuter.	Retraitées			Ressources certaines actuelles	Agents à remettre à disposition (autres Divisions Régions ou Autorité Militaire)
	Total	Agents déjà mobilisés	1 ^e réserve restants	2 ^e réserve restants	- non mobilisables	- femmes		Nombre de retraités existants	Nombre de retraités rappelés	Nombre de retraités utilisables (y compris ceux déjà rappelés)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 = 6 + 10	12 = 4 + 5 + 11 - 7	
Agents hors statut -												
échelles F et au-dessus	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
échelles C, D, E	2	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	
échelles A et B	2	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	
Agents des échelles 15 à 18												
a) Bureau central de Paris	6	2	-	1	3	3	0	0	0	3	1	
{ Contrôleurs en usine												
b) (s'il y a lieu) { Contrôleurs des combustibles												
{ Imprimeries												
Agents des échelles 14 et au-dessous												
a) Bureau de Paris	21	8	1	5	7	7	0	0	0	7	6	
{ Contrôleurs en usine												
b) { Contrôleurs des combustibles												
{ Imprimeries												
Total général	31	11	1	9	10	12	0	0	0	10	8	

NOTA pour les Divisions des Approvisionnements et des Achats et des Ventes : En ce qui concerne les apports des Régions OUEST, SUD-EST et EST, les agents mobilisés étaient partis avant l'arrivée de ces Services à l'avenue de Suffren - Il serait bon de savoir approximativement le nombre d'agents ainsi mobilisés.

14 NOV 1959

1

Monsieur le Directeur du Service des Apprévisionnements, Commandes et Marchés,

L'effectif que vous avez indiqué comme vous étant nécessaire pendant les hostilités est de 1532, alors que votre effectif au 31 Octobre est de 1739 dont 89 retraités et 60 auxiliaires.

J'ai l'honneur de vous prier de me faire connaître nominativement quels sont les agents en excédent en m'indiquant leur grade, leur situation militaire (classe, position dans l'affectation spéciale), et la Région à laquelle ils appartenaient avant mutation pour votre Service.

Le Directeur du Service Central P.,

SIG. R. LIPPE

L.B.

SERVICE
CENTRAL P

15 DEC 1939

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE
DES APPROVISIONNEMENTS,
COMMANDES ET MARCHÉS

Téléph. SUFFREN 56-75

Reg. Com. Seine № 276.448 B

PARIS, le 14 DEC 1939

100-102, AVENUE DE SUFFREN (15^e)

0.809¹

Monsieur le Directeur

du Service Central du Personnel

Mr Favallat
Br

Par lettre du 14 novembre 1939, vous avez bien voulu attirer notre attention sur le fait que l'effectif que nous avions indiqué comme nous étant nécessaire pendant les hostilités était de 1.532, alors que notre effectif au 31 octobre 1939 est de 1.739, dont 89 retraités et 60 auxiliaires.

Vous nous avez priés de vous faire connaître nominativement quels étaient les agents en excédent, en vous indiquant leur grade, leur situation militaire (classe, position dans l'affectation spéciale), et la Région à laquelle ils appartenaient avant mutation dans notre Service.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la différence entre les deux chiffres que vous avez cités : 1532 et 1739, s'explique comme suit :

En premier lieu, le chiffre afférent à l'effectif réel présent au 31 Octobre est trop élevé de 50 agents; ces agents, qui figuraient sur les listes du personnel des Régions muté au S.A.C.M. le 1er Octobre, n'ont pas en fait rejoint l'Avenue de Suffren, car ils étaient mobilisés à cette date et sont encore sous les drapeaux. Ils ont été ajoutés au nombre de mobilisés sur l'état P.N. hebdomadaire du 19 Novembre lorsque leur situation réelle nous a été signalée, mais ils n'auraient pas dû de toute façon être comptés dans l'effectif des présents.

En second lieu, les effectifs existants comprennent 87 agents de la Sous-Direction de STRASBOURG, qu'on ne peut considérer comme faisant partie normalement des effectifs du Service A et au sujet desquels j'ai formulé des propositions spéciales.

P.J.

L'effectif présent étant ainsi ramené à 1.602, il resterait en réalité, par rapport à l'effectif de guerre (1.532) un excédent de 70 agents se répartissant comme suit : (voir tableau ci-joint)

Excédents d'effectifs	{ Secrétariat, Personnel, Comptabilité	47 agents	} 83 agents
	Subdivision des Imprimés	17 agents	
	Division des Combustibles	9 agents	
	Division du Contrôle des Fabrications	1 agent	
	Division du Contrôle des Marchés	9 agents	

Insuffisance { en moins de 13 dans les Divisions des Approvisionnements et d'effectifs. { des Commandes.

Mais il y a lieu d'observer :

- en ce qui concerne le Secrétariat, que l'effectif de guerre a été sous-estimé pour les raisons ci-après :

le personnel de service devant être remis en totalité à disposition et les dactylographes auxiliaires licenciées dès le début des hostilités, il avait été admis que l'effectif devait être réduit d'autant, mais compte tenu de l'organisation du Service pour le temps de guerre, nous avons dû reconnaître depuis la nécessité de conserver toutes nos dactylographes et d'accroître, par le recrutement de quelques auxiliaires, le nombre de plantons et garçons de bureau demeurés à notre disposition après les départs intervenus;

les bureaux du personnel et de la solde, pour lesquels nous avions envisagé une légère réduction, ont dû au contraire être renforcés en raison du surcroît de travail occasionné par les événements.

- en ce qui concerne la Division des Combustibles, que nous avions attiré l'attention, lors de l'établissement des effectifs de guerre, sur le fait qu'un chiffre était difficile à fournir pour cette Division aussi longtemps que la situation ne se serait pas éclaircie.

Par contre, l'excédent relevé pour la Subdivision des Imprimés (17 agents) au sujet de laquelle une réorganisation est en cours ainsi que vous le savez, comme suite à l'étude de M. PEHUET, sera résorbé. Il en sera de même pour la Division du Contrôle des Marchés dont le cadre de guerre doit être porté,

.....

	Cadre de guerre initiallement proposé	Effectif signalé par M. BARTH sauf les 50 mobilisés et sauf les A.L.	Excédent ou déficit.	Nouveau cadre proposé	Nouvel excédent ou déficit
Secrétariat	97	144	+ 47	<u>144</u> ⁽¹⁾	
Aa	231	209	- 13		- 13
Ac	219	228		450	
Acl	282	299	+ 17	282	+ 17
Ach	323	332	+ 9	323	+ 9
Af	358	359	+ 1	358	+ 1
Am	12	21	+ 9	<u>15</u>	+ 6
Aé	10	10	0	10	0
	1.532	1.602	- 13 + 83	1.582	- 13 + 33
			+ 70		+ 20

(1) en diminution de 18 unités par rapport à l'effectif au 31 Août 1939 (162)

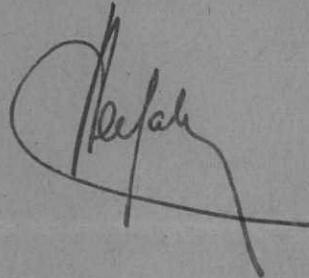
toutefois, de 12 à 15 unités en raison de ce que les attributions de cette Division sont en définitive plus importantes que ce qui avait été primitivement envisagé.

En définitive, je suis d'avis de porter l'effectif nécessaire au temps de guerre au chiffre de 1.582.

Il en résulte que l'excédent d'effectif actuel est de 20, non compris les Alsaciens-Lorrains que nous avons en subsistance.

Je ne pense pas qu'il y ait de dispositions spéciales à prendre.

Le Directeur
du Service des Approvisionnements,
Commandes et Marchés,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Delahaye". It is written in a cursive style with a large, stylized 'D' at the beginning. A horizontal line is drawn through the signature.

L.G.

18 MARS 1940

Monsieur le Directeur
du Service Central P

PERSONNEL

Asp 0.114f P

V.R. P 3048

du 1er courant

Maintien d'affec-
tés spéciaux
de la 1ère
réserve

J'ai l'honneur de vous retourner ci-jointe, complétée dans le sens demandé, la liste des agents de mon Service appartenant aux classes de la 1ère réserve, placés dans l'Affectation spéciale.

Ainsi que vous le remarquerez, je me borne, pour le moment, à proposer la remise à disposition des Régions ou de l'Autorité Militaire :

- dans le personnel de bureau de tous les agents des classes 1922 et plus jeunes;
- dans le personnel de contrôle et de réception des agents des classes 1931 et plus jeunes et de quelques agents plus âgés des échelles inférieures.

Je n'ai pas reconnu la possibilité de faire davantage dès maintenant pour ne pas apporter trop de désorganisation dans le fonctionnement du S.A.C.M., mais je procède à

.....

un examen plus approfondi de la situation de notre personnel et je vous ferai parvenir dans quelque temps des propositions complémentaires.

Le Directeur
du Service des Approvisionnements,
Commandes et Marchés,

Signé: LECLERC DU SABLON

L I S T E

des Agents du Service des Approvisionnements
Commandes & Marchés
classés dans l'affectation spéciale (Tableau n° 2)
et appartenant à une classe de la 1ère Réserve

Nom et prénom	Emploi	Service S.A. ou S.X.)	Classe de mobili- sation	Observations
MAYNADIES, Maurice	S/Chef de Bureau de 2ème Classe	S.A.	1922	à mettre à la disposition de l'Autorité Mi- litaire
LEBELLE, Raymond	Employé	S.A.	1927	-d°-
VARENNES, Georges	Agent Tech. Ppal.	S.A.	1926	à mettre à la disposition de la Région EST. Ouvrier - Ate- liers d'Epernay
DUQUESNE, Jean	Employé	S.A.	1924	à mettre à la disposition de la Région EST. Fact.aux Ecrit. Exploitation
LAINÉ, Jean	Dessinateur-proje- teur de 2° Classe	S.A.	1924	à mettre à la disposition de l'Autorité Mi- litaire
GILLET, Georges	Employé	S.A.	1923	-d°-
FABRE, André	Contrôleur Technique	S.A.	1922	à maintenir en service pour quelques mois
FRIOT, Louis	Employé Ppal	S.A.	1922	à mettre à la disposition de l'Autorité Mi- litaire
RABETTE, Pierre	Employé	S.A.	1922	-d°-
VERRIER, Raymond	Aide-Contrôleur Technique	S.A.	1922	à mettre à la disposition de la Région OUEST M.T. -Chaudronier
CARRIER, Henri	Employé Ppal	S.A.	1921	à maintenir en service
DANEST, René	Employé Ppal	S.A.	1921	-d°-
			

Nom et prénom	Emploi	Service (S.A. ou S.X.)	Classe de mobili- sation	Observations
TAUNAY, Félix	Employé	S.A.	1921	à maintenir en service
GUERIN, Romain	Employé Ppal	S.A.	1920	-d°-
GOUTTENEGRE, Marcel	Employé	S.A.	1931	à mettre à la disposition de la Région S.O. - M.T. Ouvrier-ajusteur
TUSSEAU, Bernard	Employé	S.A.	1930	à mettre à disposition de l'Autorité Militaire
LEVIEL, Joseph	Employé	S.A.	1928	-d°-
DEGAND, Gilbert	Ingénieur Adjoint (O.R.)	S.A.	1924	à maintenir en service
GABEL, Marcel	Expéditionnaire	S.A.	1923	à mettre à disposition de la Région EST - Fact. aux Ecritures - Exploitation
BASSET, Gustave	Employé	S.A.	1922	à mettre à disposition de l'Autorité Militaire
TOUPET, Maurice	S/Chef de Bureau de 2 ^e Classe	S.A.	1922	-d°-
DELAITRE, André	Inspecteur Divi- sionnaire de 1 ^{er} Cl	S.A.	1921	à maintenir en service
DROUANT, Jean	Expéditionnaire	S.A.	1921	-d°-
LECLERE, Paul	Employé Ppal	S.A.	1921	-d°-
RICHARD, René	Chef de Groupe	S.A.	1921	-d°-
SEGUEU, René	Employé Ppal	S.A.	1921	-d°-
THOBIE, André	Contrôleur Technique adjoint	S.A.	1921	-d°-
ANDRE, Edmènd	Inspecteur de 2 ^{ème} Cl.	S.A.	1920	- d°-
BARROT, Paul	Chef de Groupe	S.A.	1920	-d°-

....

Nom et prénom	Emploi	Service (S.A. ou S.X.)	Classe de mobili- sation	Observations
BRAUN, Victor	Employé	S.A.	1920	à maintenir en service
DANET, Alfred	Employé Ppal	S.A.	1920	-d°-
DESSART, Gaston	Contrôleur des Services Centraux	S.A.	1920	-d°-
LANOS, Auguste,	S/Chef de Bureau de 1ère Classe	S.A.	1920	-d°-
LEROY, Alfred	Employé Ppal	S.A.	1920	-d°-
BOIGEGRAIN, Lucien	Sous-agent techn.	S.A.	1923	à mettre à disposition de la Région EST - Exploitation Homme d'équipe
DUMAS, Alexandre	Expéditionnaire	S.A.	1929	à mettre à disposition de l'Aut.Milit.
MAYER, Ernest	Contrôleur Techn.	S.A.	1923	-d°-
WENNER, Camille	Agent Technique	S.A.	1922	-d°-
BILLON, James	Contrôleur Technique	S.A.	1921	à maintenir en service
HABEN, Marcel	Contrôleur technique Ppal	S.A.	1921	-d°-
DERIVOT, Frédéric	Employé	S.A.	1931	à mettre à disposition de l'Autorité Militaire
HULOT, Fernand	Inspecteur de 2ème classe	S.A.	1928	à maintenir en service
LAURET, Léopold	Aide-contrôleur technique	S.A.	1925	-d°-
ROMARY, Marcel	Employé	S.A.	1930	à mettre à disposition de l'Autorité Militaire
ROUZEYRE, Gaston	Employé	S.A.	1926	-d°-
NOEL, Roger	Chef de Groupe	S.A.	1925	-d°-
MATHIEU, René	Employé Ppal	S.A.	1923	-d°-
HOURY, André	Chef de Groupe	S.A.	1922	-d°-

....

Nom et prénom	Emploi	Service (S.A. ou S.X.)	Classe de mobi- lisation	Observations
PICOT, Fernand	Employé	S.A.	1922	à mettre à disposi- tion de l'Autorité Militaire
POMMIER, André	Employé	S.A.	1922	à mettre à disposi- tion de la Région NORD (M.T.) - Chaudronnier
HARBOUIN, Robert	Employé	S.A.	1920	à maintenir en service
JOUANNEAU, Adrien	Inspecteur de 1 ^e Cl.	S.A.	1920	-d°-
SAVY, André	Employé	S.A.	1925	à mettre à disposi- tion de l'Autorité Militaire
WEBER, Raymond	Employé	S.A.	1923	à mettre à disposi- tion de la Région NORD (M.T.) - Ouvrier-Tourneur
REBOUT, René	Aide-Contrôleur Technique	S.A.	1932	à mettre à disposi- tion de l'Autorité Militaire
THOMAS, Max	Contrôleur Technique	S.A.	1931	-d°-
CHARVY, Roger	Aide-Contrôleur Technique	S.A.	1928	à maintenir en service
DION, Charles	Contrôleur Technique Principal	S.A.	1928	-d°-
IDRAC, René	Aide-Contrôleur Technique	S.A.	1928	-d°-
MISTRAL, Joseph	Contrôleur Tech. Adjoint	S.A.	1928	-d°-
RAYMOND, Jean	Aide-Contrôleur technique	S.A.	1928	-d°-
BILLÈS, François	-d°-	S.A.	1927	-d°-
GIROD, Casimir	Contrôleur Tech. adjoint	S.A.	1927	-d°-
HANNOTIN, Marcel	-d°-	S.A.	1927	-d°-
			

Nom et prénom	Emploi	Service S.A. ou S.X.)	Classe de mobi- lisation	Observations
KLINGLER, Lucien	Contrôleur Technique adjoint	S.A.	1927	à maintenir en service
LEFEVRE, Gaston	-d°-	S.A.	1927	-d°-
PRESSAT, Marcel	-d°-	S.A.	1927	-d°-
BENARD, Serge	Contrôleur Technique Principal	S.A.	1926	-d°-
BEYER, Victor	Contrôleur Technique adjoint	S.A.	1926	-d°-
FRESLON, Albert	Sous-Inspecteur	S.A.	1926	-d°-
MICHEL, Georges	Contrôleur technique adjoint	S.A.	1926	-d°-
SAINT-AUBIN, Robert	Contrôleur Technique	S.A.	1926	-d°-
WYMAN, Quirin	Aide-Contrôleur Technique	S.A.	1926	-d°-
CAPRON, Gérard	Contrôleur Technique Adjoint	S.A.	1925	-d°-
CREUSOT, Charles	Contrôleur Technique Principal	S.A.	1925	-d°-
NONY, Paul	Aide-Contrôleur Technique	S.A.	1925	-d°-
ROCTON, Roger	Contrôleur Technique	S.A.	1925	-d°-
WATIER, Jean	Contrôleur Technique Adjoint	S.A.	1925	-d°-
AIMA-RD, Félix	Aide-Contrôleur Technique	S.A.	1924	-d°-
LEGONIN, Eugène	Contrôleur Technique	S.A.	1926	-d°-
AUBERT, Robert	Inspecteur de 2 ^e Cl.	S.A.	1921	-d°-
BERNARD, Georges	Contrôleur Technique	S.A.	1921	-d°-
BRICHE, Robert	-d°-	S.A.	1921	-d°-
DURAND, Raymond	Contrôleur Technique Principal	S.A.	1921	-d°-

....

Nom et prénom	Emploi	Service S.A. ou S.X.)	Classe de mobi- lisation	Observations
GIRARD, Pierre	Contrôleur des Services Centraux	S.A.	1921	à maintenir en service
HAVET, Fernand	Aide-Contrôleur Technique	S.A.	1921	-d°-
HAVET, Maurice	Contrôleur Technique adjoint	S.A.	1921	-d°-
LASSAL, Robert	Contrôleur Technique adjoint	S.A.	1921	-d°-
LENNE, Marcel	Contrôleur Technique	S.A.	1921	-d°-
LOBRY, Fernand	Contrôleur Technique adjoint	S.A.	1921	-d°-
PETIT, Paul	-d°-	S.A.	1921	-d°-
PETITFRERE, Maurice	Contrôleur Technique	S.A.	1921	-d°-
VALENTINI, Marcel	Contrôleur des Services Centraux	S.A.	1921	-d°-
VIDALENC, Etienne	Contrôleur Technique	S.A.	1921	-d°-
ZIMMERMANN, René	Contrôleur Technique adjoint	S.A.	1921	-d°-
CADAS, Henri	Contrôleur Technique	S.A.	1920	-d°-
DAMHET, Raymond	-d°-	S.A.	1920	-d°-
DEVAUJANY, Barthélemy	Sous-Inspecteur	S.A.	1920	-d°-
EVEN, Georges	Inspect. de 1 ^o Cl.	S.A.	1920	-d°-
GILLET, Pierre	Inspect. de 2 ^o Cl.	S.A.	1920	-d°-
LEONETOUT, Jean	Contrôleur Technique Principal	S.A.	1920	-d°-
LORIAUX, René	-d°-	S.A.	1920	-d°-
MONCEAU, Jean	-d°-	S.A.	1920	-d°-
PECQUEUX, Aurélien	Contrôleur Technique adjoint	S.A.	1920	-d°-
DUBOZ, Félix	Sous-Inspecteur	S.A.	1924	-d°-

....

Nom et prénom	Emploi	Service (S.A. ou S.X.)	Classe de mobi- lisation	Observations
DUCHATEL, Hervé	Ingénieur adjoint (O.R.)	S.A.	1924	à maintenir en service
GOUBE, Félicien	Contrôleur Technique	S.A.	1924	-d°-
HUBERSON, Lionel	Contrôleur Technique Principal	S.A.	1924	-d°-
POUTARAUD, Félix	-d°-	S.A.	1924	-d°-
THOUAND, Gaston	Contrôleur Technique	S.A.	1921	-d°-
DURANTON, Alphonse	-d°-	S.A.	1923	-d°-
FORTIER, Pierre	-d°-	S.A.	1923	-d°-
GANGLOFF, Lucien	Contrôleur Technique adjoint	S.A.	1923	-d°-
GENTY, Henri	-d°-	S.A.	1923	-d°-
HUTIN, André,	Aide-Contrôleur Technique	S.A.	1923	-d°-
VALLEE, Georges	Contrôleur Technique adjoint	S.A.	1923	-d°-
ANSART, René	Aide-Contrôleur Technique	S.A.	1922	-d°-
BLAISE, Albert	Contrôleur Technique Principal	S.A.	1922	-d°-
DELAGNEAU, Raymond	Contrôleur Technique Adjoint	S.A.	1922	-d°-
DEVAUJANY, Julien	Contrôleur Technique Adjoint	S.A.	1922	-d°-
FICHOT, François	Contrôleur Technique	S.A.	1922	-d°-
FONTVIEILLE, Louis	Sous-Inspecteur	S.A.	1922	-d°-
FOUCRIER, Marcel	Contrôleur Technique	S.A.	1922	-d°-
GANGLOFF, Ernest	-d°-	S.A.	1922	-d°-
GILLIART, André	Contrôleur Technique Principal	S.A.	1922	-d°-
GREMONT, Joseph	Aide-Contrôleur Tech.	S.A.	1922	-d°-

....

Nom et prénom	Emploi	Service (S.A. ou S.X.)	Classe de mobi- lisation	Observations
GUICHON, Louis	Contrôleur Technique Principal	S.A.	1922	à maintenir en service
LEPAVIN, Charles	-d°-	S.A.	1922	-d°-
MATHIEU, Robert	Contrôleur Technique	S.A.	1922	-d°-
MACHEZ, Charles	Aide-Contrôleur Technique	S.A.	1932	à mettre à disposition de l'Autorité Militaire
LERAT, Edmond	-d°-	S.A.	1931	-d°-
VETTU, Roger	-d°-	S.A.	1930	à maintenir en service
DELANNOY, Ernest	-d°-	S.A.	1927	-d°-
DUPAS, Albert	-d°-	S.A.	1927	-d°-
FONTAINE, Victor	Contrôleur Technique	S.A.	1927	-d°-
MASSE, Henri	Contrôleur Technique Adjoint	S.A.	1927	-d°-
TREILLY, Victor	Aide-Contrôleur Technique	S.A.	1927	-d°-
VANDEN DRIESEN, Louis	-d°-	S.A.	1927	-d°-
JONQUET, André	Sous-Agent Techn.	S.A.	1926	-d°-
PATTEYN, Gaston	Contrôleur Technique Adjoint	S.A.	1926	-d°-
PLACE, Michel	-d°-	S.A.	1925	-d°-
DEL COURT, Jean	-d°-	S.A.	1924	-d°-
LARTIGE, Jules	Sous-Agent Technique	S.A.	1924	à mettre à disposition de l'Autorité Militaire
ARMAND, Raymond	Agent Technique	S.A.	1923	à maintenir en service
BLANPAIN, Henri	Contrôleur Technique Adjoint	S.A.	1923	-d°-
BORIE, Maurice	Manœuvre	S.A.	1923	à mettre à disposition de l'Autorité Militaire
MAZEL, André	Contrôleur Technique Adjoint	S.A.	1923	à maintenir en service

Nom et prénom	Emploi	Service (S.A. ou S.X.)	Classe de mobi- lisation	Observations
MOULIN, Fernand	Sous-Agent tech.	S.A.	1923	à mettre à dispo- sition de l'Auto- rité Militaire
VASSEUR, Léandre	Aide-Contrôleur Technique	S.A.	1923	à maintenir en service
COLLOMP, Augustin	Ingénieur Adjoint (O.R.)	S.A.	1922	-d°-
CRINGKET, Marcel	Contrôleur Technique	S.A.	1922	-d°-
GRANJEON, Jean-Marie	Manœuvre	S.A.	1922	à mettre à dispo- sition de l'Auto- rité Militaire
HAUET, René	Contrôleur Technique Adjoint	S.A.	1922	à maintenir en service
LOONIS, Jean	Aide-Contrôleur Technique	S.A.	1922	-d°-
MONSIGNY, Alexandre	-d°-	S.A.	1922	-d°-
PAQUE, Jean	-d°-	S.A.	1922	-d°-
VALTER, Georges	Contrôleur Technique Adjoint	S.A.	1922	-d°-
BRICHE, Romain	-d°-	S.A.	1921	-d°-
LAMBRECHT, Pierre	Aide-Contrôleur Technique	S.A.	1921	-d°-
LECLERQ, Raymond	-d°-	S.A.	1921	-d°-
MARTIN, Fernand	Sous-Agent technique	S.A.	1921	à mettre à dispo- sition de l'Auto- rité Militaire
MERIAUX, André	Contrôleur Technique Adjoint	S.A.	1921	à maintenir en service
NOEL DUBUISSON, René,	Contrôleur Technique	S.A.	1921	-d°-
BOUREL, Robert	Aide-Contrôleur Technique	S.A.	1920	-d°-
			

Nom et prénom	Emploi	Service (S.A. ou S.X.)	Classe de mobi- lisation	Observations
CROUZET, Joseph	Sous-Agent Technique	S.A.	1920	A mettre à disposition de l'Autorité Militaire
DEMÉY, Rémy	Contrôleur Technique	S.A.	1920	à maintenir en service
DUPRET, Louis	Contrôleur Technique Adjoint	S.A.	1920	-d°-
LEGRAUD, Henri	Aide-Contrôleur Technique	S.A.	1920	-d°-
MEU, Marcel	Agent Technique	S.A.	1920	-d°-
PARISOT, Roger	Contrôleur Technique	S.A.	1920	-d°-
SAUVAGE, Max	Contrôleur Technique Principal	S.A.	1920	-d°-
THOMAS, Serge	Inspecteur Divisionnaire de 1ère Cl.	S.X.	1923	à maintenir en service. - Assimilé à la classe 1919
LE VAY, Joseph	Expéditionnaire	S.X.	1923	-d°-
MONLOYS, André	Chef des Groupe	S.X.	1923	-d°-
PONT, Louis	Employé	S.X.	1926	-d°-
MESPOULHES, Aristide	-d°-	S.X.	1929	-d°-
ANDRAUT, Gabriel	Sous-Inspecteur	S.X.	1927	-d°-
Laiberté Eugène	Expéditionnaire	S.A.	1926	A mettre à la disposition de la région du Sud-Est. Facture aux écritures du 1-4-32 au 30-6-39 Radié de la re. Soc. de CFC le 1-7-39

Le Directeur Général,

Signé : LE BESNERAIS

23 AOUT 1940

ha

D 8357/14

Monsieur le Directeur du Service des Approvisionnements,
Commandes et Marchés,

-Suite à votre lettre A^s 10.122 du 16 août 1940 relative à l'organisation
du Secrétariat de votre Service-

J'approuve le nouveau cadre proposé et dont la consistance est rappelée
ci-après :

	Effectif réel actuel			Nouveau cadre proposé				
	Fonction: agents des échelles			Fonction: agents des échelles				
	naires	15/18	10/14	1/9	naires	15/18	10/14	1/9
	H.S.				H.S.			
Direction du Secrétariat	1	:	:	:	"	1	:	:
Secrétariat proprement dit	:	:	:	:	"	:	:	:
Groupes A et B	:	1	:	1	13	"	:	2
Dactylographie	:	1	:	2	35	(1)	:	2
Service intérieur.....	:	:	:	:	30	"	:	27
Comptabilité	:	1	:	2	16	"	:	10
Personnel	:	:	5	:	15	"	:	6
	1	:	10	:	107	(1)	:	86
					"			
			122	(1)	"			98

Différence : agents des échelles 15 à 18 : - 2 agents
- 10 à 14 : - 1 -
- 1 à 9 : - 21 -
soit - 24 agents

(1) Déduction faite de 20 dactylographes travaillant pour la Division des Achats.

J'adresse copie de cette lettre à M. le Directeur du Service Central du Personnel.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Signé : LE BESNERAIS

28 SEPT. 1939

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R. C. Seine 276.448 B

SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT

XXX DIVISION XX
SecrétariatM. N° 10.4660/4
~~au~~

Paris, le 27 SEPT. 1939

19

8, rue de Londres (9^e)Tél. : TRinité 91-73 et la suite
Inter Trinité 110M. le Directeur du Service Central
du Personnel,

Suite à votre lettre n° 2198 B/39 du 4 courant, relative à la fixation des effectifs strictement indispensables à l'exécution du service en temps de guerre.

Veuillez trouver ci-joint un tableau indiquant en ce qui concerne le Service Central du Mouvement, d'une part, l'effectif du personnel en service à la date du 28 Août 1939 et qui correspond, en nombre, au chiffre actuellement autorisé de 153 agents; d'autre part, les variations survenues ou prévues dans cet effectif en Septembre et jusqu'au 2 Octobre prochain, compte tenu :

- du maintien en service des affectés spéciaux de 30 jours renouvelables;
- du départ du service d'agents mobilisés, en appel différé, ou affectés à d'autres fonctions;
- d'agents (retraités, auxiliaires, renfort des Régions) reçus en remplacement d'agents partis.

A la date du 2 Octobre, l'effectif du Service Central

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

61 SEPTEMBRE 1938

du Mouvement se trouvera être ramené de 153 à 138 unités, réparties en groupes d'échelles suivant tableau ci-joint, conforme aux indications demandées.

24

Je n'aurais pas d'objection à fixer provisoirement à ce dernier chiffre de 138 unités, le cadre du temps de guerre de mon Service, sous la réserve expresse d'une limitation du personnel féminin à l'effectif actuellement utilisé. Il n'existe pas, en effet, au Service Central du Mouvement, d'emplois susceptibles d'être tenus par des agents femmes en dehors du téléphone, de la dactylographie, du groupe administratif du Secrétariat; le fonctionnement d'un service ininterrompu dans quatre Divisions sur cinq, ainsi que la nature des travaux effectués s'opposent d'ailleurs à une extension quelconque de l'utilisation du personnel de l'espèce.

Bien entendu, le chiffre de 138 unités n'est qu'un chiffre provisoire, c'est-à-dire susceptible d'augmenter ou de diminuer d'une ou de deux unités en fonction de l'importance des travaux auxquels mon Service aura à faire face au cours des mois à venir.

Le Directeur
du Service Central du Mouvement,

francet

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R. C. Seine 276.448 B

SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT

SECRETARIAT DIVISION

M N° 1046/60/6

Paris, le 18 NOV. 1939 19

8, rue de Londres (9^e)Tél.: TRinité 91-73 et la suite
Inter Trinité 110Monsieur le Directeur du Service Central
du Personnel,

Par lettre l'^{ère} Division du 14 Novembre vous m'avez prié de vous faire connaître nominativement quels sont les agents en excédent sur la situation des effectifs du personnel de mon Service accusés comme nécessaires pendant les hostilités et s'élevant à 138 agents au 27 Septembre dernier.

Je ne puis mieux faire que de vous donner la situation des fluctuations d'effectifs survenues entre cette époque et le 31 Octobre :

I - PERSONNEL AYANT QUITTE LE SERVICE CENTRAL

Le 8.IO.39 MM. MANDAR, s/Agent Technique mobilisé aux armées.

Le 17.IO.39 MARCHANDISE, Contrôleur Technique à la Région Est, détaché remis à disposition de sa région.

Le 31.10.39 GUIDON, Inspecteur Divisionnaire de 1^{ère} classe - honoraire, retraité, cessation de service.

Le 31.10.39 BOYER, Chef de Bureau de 2^{ème} classe, retraité, cessation de service.

Le 31.10.39 BARRET, Inspecteur Divisionnaire de 2^{ème} classe, remis à disposition de la Région Nord.

II - PERSONNEL REÇU

Le 1^{er}.IO.39 Mme DAGNICKOURT, Expéditionnaire au Secrétariat Général (mise à disposition par Service Central P en remplacement de Mme OPIGEZ, Expéditionnaire, malade de longue durée).

Le 1er.IO.39 MM. ANQUETIL, Contrôleur Technique Adjoint, mobilisé aux Armées rendu par l'Autorité Militaire (libéré)

CLASSEMENT 20130 CHIFFRE 280 CLASSEMENT 20130

Le 6.10.39 MM. GEORGE, Contrôleur Technique mobilisé aux Armées (D.C.F.) remis temporairement à disposition de la C.C.

Le 14.10.39 MANDAR, S/Agent Technique, mobilisé aux Armées, renvoyé temporairement dans ses foyers.

Le 11.10.39 CRINDAL, Facteur mixte en stage d'essai (Agents de la Région
(exempté) (de l'Est, détachés

Le 11.10.39 MICHEL, Michel, Chef de Bureau de Gare principal (ex-A.L.) { MM. MICHEL, GIRE LIDOLF,

Le 11.10.39 GIRE, Henri - d° - OHLMANN,

Le 12.10.39 LIDOLF, Joseph, Chef de Bureau de Gare de 1^{ère} classe (ex-A.L.) effectuent des contrôles mobiles

Le 16.10.39 OHLMANN, Contrôleur Technique Adjoint (ex-A.L.) de matériel

Tous les quatre placés en affectation spéciale.

Le 25.10.39 MM. BLONDEL, Inspecteur Divisionnaire de 1^{ère} classe - honoraire retraité.

Le 1^{er} II.39 NEGRE, Inspecteur Divisionnaire de 2^{ème} classe à la Région Nord

L'effectif du personnel résumé au 31 Octobre/5 Novembre s'établit bien à :

$$138 \text{ unités} + 1^{(1)} + (11 - 5) = 145 \text{ unités.}$$

D'ailleurs, je me permets de vous faire remarquer que je vous ai avisé chaque fois qu'une modification intervenait dans l'effectif de mon Service en vous en donnant la justification.

Au surplus, je rappelle que le chiffre de 138 unités est essentiellement provisoire. Comme je l'indiquais dans la lettre 10.46.60/6 du 27 Septembre dernier le cadre du temps de guerre du Service Central M est et restera fonction de l'importance des travaux auxquels le Service devra faire face pendant la guerre.

Ces travaux se sont d'ailleurs considérablement accrus depuis Septembre par la nécessité où nous nous trouvons d'assurer des transports commerciaux accrus, parallèlement aux transports militaires. Je vous ai tout récemment encore demandé de renforcer d'un agent supplémentaire le Personnel du Bureau de Dactylographie et je vous serais obligé de bien vouloir faire mettre l'agent demandé à ma disposition le plus rapidement possible.

Le Directeur
du Service Central du Mouvement

finut

(1) Mme OPIGEZ, malade de longue durée.

14 NOV 1939

1

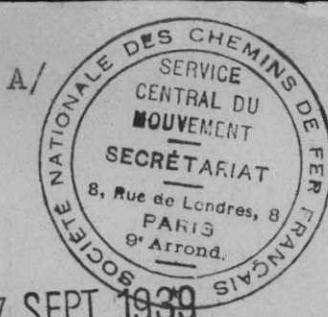
Monsieur le Directeur du Service Central
du Mouvement.

L'effectif que vous avez indiqué comme vous étant nécessaire pendant les hostilités est de 138, alors que votre effectif au 31 Octobre est de 145 dont 6 retraités et 2 auxiliaires.

J'ai l'honneur de vous prier de me faire connaître nominativement quels sont les agents en excédent en m'indiquant leur grade, leur situation militaire (classe, position dans l'affectation spéciale), et la Région à laquelle ils appartenaient avant mutation pour votre Service.

Le Directeur du Service Central P,

Signé : R. DARTH



EFFECTIFS COMPARATIFS du SERVICE CENTRAL M

28 Août - 2 Octobre 1939

pour servir de base à l'établissement du "CADRE pour le TEMPS de GUERRE" (A)

27 SEPT. 1939

Divisions	Fonctionnaires Supérieurs				Echelles 15 à 18				Echelles 10 à 14				Echelles 1 à 9				Personnel de service				Personnel féminin								
	au 28/8	au 2/10	partis 2/10	recus 2/10	au 28/8	au 2/10	partis 2/10	recus 2/10	au 28/8	au 2/10	partis 2/10	recus 2/10	au 28/8	au 2/10	partis 2/10	recus 2/10	au 28/8	au 2/10	partis 2/10	recus 2/10	au 28/8	au 2/10	partis 2/10	recus 2/10	au 28/8	au 2/10	partis 2/10	recus 2/10	
1ère	3	3	-	-	7	7	2	2	9	10	1	2	8	6	2														
2ème	4	6	1	3	8	7	3	2	11	10	2	1	7	4	3														
3ème	4	3	1	-	1	1	-	-	8	7	1	-	2	1	1														
4ème	2	2	-	-	1	-	1	-	4	4	-	-	4	4	1	1									1	1	1	1	
5ème	2	2	-	-	6	5	2	1	7	6	1	-	10	9	1	-													
Secrétariat	-	-	-	-	1	1	-	-	2	2	-	-	9	7	2	-	8	6	3	1	2	2	-	-	19 + 1 aux.	18 + 2 aux.	1	1 aux.	
	16 ⁽¹⁾	17 ⁽¹⁾	3	3	24	21	8	5	41	39	5	3	40	31	10	1	8	6	3	1	3	3	-	-	20 + 1 aux.	19 + 2 aux.	2	2 dont 1 aux.	

(1) le Directeur compris.

Récapitulation par groupe d'échelles

TOTAUX : Présents au 28 août : 153
 " au 2 octobre : 138

Partis au 2 octobre : 30
 Reçus au 2 octobre : 15

F.S. 17
 Echelles 15 - 18 ... 21
 " 10 - 14 ... 39
 " 1 - 9 ... 31

Personnel de service 6

Personnel { échelle 10 3
 féminin { échelles
 1 à 9 21

138

(A) En supposant :

- que les affectés spéciaux de 30 jours demeureront jusqu'au 60ème jour
- que les fascicules de mobilisation des agents ne soient pas changés.

X

(1960)

Effectif du personnel
au service central du mouvement

S.N.C.F.

Service Central du Mouvement.

TABLEAU COMPARATIF DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DU SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT.

5 mars 1940

- 1^{er}) Effectif prévu du temps de paix
 2^{er}) Effectif prévu du temps de guerre
 3^{er}) Effectif réel au 1er Mars 1940

	1 ^{re} me Division			2 ^{eme} me Division			3 ^{eme} me Division			4 ^{eme} me Division			5 ^{eme} me Division			Secrétariat			Totaux		
	Effec- tif prévu temps de paix.	Effec- tif prévu temps de guerre	Effec- tif actuel	Effec- tif prévu temps de paix.	Effec- tif prévu temps de guerre	Effec- tif actuel	Effec- tif prévu temps de paix.	Effec- tif prévu temps de guerre	Effec- tif actuel	Effec- tif prévu temps de paix	Effec- tif prévu temps de guerre	Effec- tif actuel									
Hors statut.....	3	3	3	3	71	7	4	4	4	2	2	2	3	2	2	0	0	0	15	18	16
Ech .18-17.....	4	6	5	5	4	3	2	2	1	1	0	0	5	3	3	0	0	0	17	15	12
Ech. 16-15	3	1	2	3	3	4	0	1	0	0	0	0	1	3	2	1	1	1	8	9	9
Ech. 14-13	3	3	(3) ₂	4	4	3	4	4	34	1	0	0	3	5	0	1	1	0	16	15	9
Ech. 12-10	6	8	8	6	8	9	3	6	6	4	3	2	9	3	78	0	3	2	28	33	34
Ech. 7-8	6	5	(5) ₆	6	6	6	3	1	0	5	4	5	8	10	109	10	6	8	38	32	34
Ech. F 10 (Secrétariat)																2	2	2	2	2	2
Ech. F5bis à F8 (Secrétariat)																19	25	25	19	25	25
Personnel de Service																9	6	6	9	6	6
Totaux :.....	25	26	26	27	32	32	16	18	14	15	9	9	29	26	24	42	44	44	134 152 + Diréc- teur	137 155 + Diréc- teur	133 149 + Diréc- teur

- 8 FÉV. 1940

M. SAUVAJOL Jean, 101 Avenue St-Mandé - PARIS (12^e)

Tél. Dorian 61.22 (S.E.)

Ingénieur en Chef de 2^e Cl.- Chef de la Division Tél. 10

M. VALLET Pierre, 32 rue Henri de Régnier - VERSAILLES

Tél. 32-11 (Nord)

Ingénieur, Chef Adjoint de la Division Tél. 20

M. LEPINE Pierre, Inspecteur Principal Adjoint (S.E.)

Section	Noms et Prénoms	Grades	Ech.	Région	N° de	
				d'ori-	Bureau	Tél.
Etudes d'horaires	M.M. CHAMBRETTE, Jean JAUSSAUD, Raoul CASIN, Georges	Insp. de 1 ^e Cl Contr. Tech. Aide Cont.Tech.	16 10 7	S.E. S.E. E	37bis 70 67	44 59 112
Transports spéciaux, Poste, Portage, Divers.	FIATTE, Edouard BUFFET, René ZENNER, Georges	Insp.D ^r e de 2 ^e Cl Aide Cont.Tech. - d° -	17 7 7	S.E. S.E. E	34 67 67	46 76 76
Coordination Transports par auto- rails Chaix Cons Gves	BOYANCE, Pierre MARIN, Claudius	Insp. de 1 ^e Cl Contr. Tech.	16 10	S.O. S.E.	69 67	48 76
Correspondance extérieure classement des dos- siers.	BLONDEL MARTIN, Pierre FARGUES, Pierre	Insp.D ^r e Hon ^r e Contr.Tech.Ppal Contr. Tech.	- 12 10	N N O	70 67 67	59 112 112
Etudes d'ordre Général	GUYAUX, André BRIQUET, Léopold	Insp. D ^r e de 2 ^e Cl Contr. Tech.	17 10	E S.O.	34 67	46 76
Etudes d'acheminement	KERSCHENMEYER SIGWALT BOURQUIN, Gaston PEILLERON, Jean	S/Chef d'Etudes S/Inspecteur Contr. Tech. Contr.Tech.Adjt	14 14 10 8	A.L. A.L. S.E. S.O.	68 68 68 68	114 114 114 114
Classement des dos- siers	TRIBOUT, Raymond	Contr. Tech.	10	S.E.	69	48
Répartition du Matériel	JANSSEN, Joseph HOUARD, Pierre LEGRANDIDIER, Jean GAUTHIER, Armand	Insp.D ^r e de 2 ^e Cl Cont.des Soes Cx Contr.Tech.Ppal Contr.Tech.Adjt	17 13 12 8	N O N N	33 37 37 37	45 54 54 54

M. TOUBEAU Pierre, 6 Av. Douglas Haig- VERSAILLES Tél.19-68 (A.L.)
Ingénieur en Chef de 2^e Cl-Chef de la Division Tél 16

M. BARRET, Ingénieur en Chef Honoraire (Nord) Rue Davioud N° 7
Tél. 39 PARIS (7^e)

M. MANTE Jules, 33 Avenue Trudaine - Paris
Inspecteur Principal Adjoint (Nord) Tél. 17

M. MAILLARD, Inspecteur Principal Honoraire (Nord) Tél. 80

M. D'ORLAN de Polignac, Inspecteur Principal Adjoint Honoraire (Est) Tél. 17

M. LAURENT Frédéric, Inspecteur Principal Adjoint (Est) Tél. 36
G. GOUYEAU, Henri Inspecteur Principal honoraire (Nord) Tél...

Section	Noms et Prénoms	Grades	Ech.	Région d'origine	N° de	
					Bureau	Tél.
Matériel roulant	M.M. HUGOUNENC, Joseph ARNOLD, Félix ISORE, André CAVAILLEZ, Pierre RAMBOUR, Gabriel	Insp.Dre de 2 ^e Cl Insp. de 1 ^e Cl. Contr.des Sœs Cx Contr. Tech. Contr.Tech.Adjt	17 16 13 10 8	S.O. S.O. A.L. S.O. 0	30 30 30 66 66	118 118 118 78 78
Agrès, Containers Réglementation concernant le matériel Conditionnement des Transports	KRAUSS, Joseph GIRAUD, Emile CRINDAL, Roger	Chef de Bur. de 1 ^e Cl. Contr.Tech.Adjt Facteur-Mixte	16 8 3	A.L. S.O. E	30 66 66	118 78 78
Transports d'intérêt national spéciaux (vins, essences, frigorifiques).	MUET, Marcel JACQUEMIN, François GEORGE, Pierre AVENEL, Emile	Insp.de 2 ^e Cl. - d° - Contr. Tech. Contr.Tech.Adjt	15 15 10 8	S.E. A.L. E 0	31 31 66 66	56 56 88 88
Transports commerciaux G.V.	CHANSOU, Louis MAUREL, Georges BELLOCHE, Victor	Insp.Dre de 2 ^e Cl S/Inspecteur Aide Contr.Tech	17 14 7	S.O. S.E. 0	30bis 30bis 66	82 82 88
Transports d'intérêt national par trains complets Transports commerciaux P.V.	DUFIEF, Maurice TOUILLAUD, Michel DETRE, Henri HECTOR, Georges	Insp.de 2 ^e Cl. S/Inspecteur Contr. Tech. - d° -	15 14 10 10	A.L. 0 S.E. E	32 32 66 66	96 96 88 88
Contrôle Mobile	MICHEL, André MOREAU, Raymond MICHEL, Michel LIDOLF, Joseph OHLMANN, Paul	Contr.Tech.Ppal - d° - Chef.de Bur. de Ppal détaché - d° - Cont.Tech.dét.	12 12 11 11 10	N S.E. A.L. A.L. A.L.	64 64 66 66 66	43 43 88 88 88
Travaux Admin's	VADDE, Adrien	Contr.Tech.Ppal	12	S.E.		73

3ème Division

MOUVEMENT - REGLEMENTATION & SECURITE

M. LEMONNIER André, 49 Avenue du Roule - NEUILLY-sur-SEINE
Tél. Maillot 13-34 (Ouest)
Ingénieur en Chef de la 1^e Cl. Chef Adjt du Sce Central M
Chef de la Division Tél. 11

M. MARCHAND Michel, 55 Bd de la République - VERSAILLES
Ingénieur Principal - Chef Adjt de la Division Tél. 9 (Nord)

M. MONOURY Léon, 30 rue de Moscou, PARIS
Ingénieur Tél. 47 (Ouest)

M. CHARZAT, Jacques, Ingénieur Adjt (S.O.) Tél. 47

Sections	Noms et Prénoms	Grades	Ech.	Région d'origine	N° de	
					Bureau	Tél.
Réglementation - Signalisation - Accidents	M.M. HUGUET, Gaston LACHAVANNE, François CONCHE, Maurice	S/Inspecteur Contr. Tech. Contr. Tech.	14 10 10	N S.E. S.E.	19 25 63	22 49 92
Travaux Installations - Etudes Embranchts Particuliers Téléphone	POUPIN, Paul NYAI, Marcel SIMONIN, Albert NURIL, Pierre	Insp. d're de 2 ^e Cl S/Inspecteur Contr.Tech.Ppal S/Inspecteur	17 14 12 14	E N S.E. 0	23 63 63 24	89 92 92 79
Défense Passive	POHU, Jacques FARCY, Fernand	Contr. Tech. -d°-	10 10	N N	61 61	55 55
Travaux Administfs	ROGER, Edmond	Contr.Tech.Ppal	12	0	63	92

qS

4ème Division

AFFAIRES MILITAIRES

M. NIVELET, Marc, 59 Boulevard d'Aulnay - VILLEMONBLE Tél. 6-59
(Est)

Ingénieur Chef de la Division Tél. 22

M. BRAILLY, Maurice, Inspecteur Principal Adjt Tél. 21 (Nord)

Sections	Noms et Prénoms	Grades	Ech.	Région d'origine	N° de	
					Bureau	Tél
Liaison avec la C.C. Militaire - Courrier - Travaux Administratifs de la Division.	M. BOGNY, Marc Mme RICHARD, Madeleine M. HAUVILLE, Roger GARD, Léon	Contr. Tech. Chef de Gr. Contr.des Tr. Contr.Tech.Adjt	10 F10 9 8	E N O N	51 49 51 50	115 21 115 83
Bureau des Messages	M. MALET, Jean Mme LAFITTE, Augustine M. MOULINIER, Maurice	Aide-Contr.Tech. Employée Employé (dét.)	7 F7bis 7	S.E. S.O. S.O.	52 52 52	84 84 84

S.

5ème Division

CONTROLE DU MOUVEMENT

M. NARPS, Ingénieur en Chef, Chef de la Division
Tél. 13

(S'occupe plus spécialement des 2^e Sections A et B, de la 3^e Section A, de la C.C.C., C.C.A.A., C.C.S.T.(M), R.C.S.E.)

18 rue de Naples
Paris (8^e)
Tél. Lab.13-59 ou
Lab.87-80 entre 7h et 21h en cas d'absence.

M. LONG, Ingénieur Principal, Adjoint au Chef de Division Tél. 12

(s'occupe plus spécialement des 1^e Sections A et B, 3^e Section B, S.C.C.R., S.C.S.G., R.C.C., S.C.E., S.C.A.T.)

8, rue de Tocqueville
Paris (17^e)

Section	Noms	Grades	Ech.	Région d'origine	N° de	
					Bureau	Tél.
<u>1ère Section A</u>	M.M.					
-Statistiques de Mouvement	VIX	Insp. de 1 ^e Cl.	16	E	59	93
-Application de l'O.G.3 - Documentation - Cartes -	VIRET	Contr. Technique	10	S.E.	60	94
-Bibliothèque Technique	TASSIN	Des. proj. de 2 ^e Cl	9	E	65	113
-Contrôle de route	VERON	Contr. Tech. Adj	8	N	60	94
-Surveillance Générale	RENARD	Aide-Contr. Tech.	7	S.E.	60	94
-Secrétariat de la S.C.C.R. et de la S.C.S.G.	<i>Menard</i>					
-Travaux Administratifs de la D ^{on}	ANQUETIL <i>(passé Est)</i>	Contr. Tech. Adj	10	S.E.	65	113
<u>1ère Section B</u>						
-P.C.I.	NEGRE	Insp. Dre de 1 ^e Cl	18	N		119
-Instructions de circulation autres que celles de sécurité.	DAMERON	Contr. Technique	10	S.E.		
-Surveillance de la régularité de la circulation.	COUPEL	-d°-	10	N		
-Coordination et surveillance des postes de commandement, de permanence et de régulation, P.R.I.	DENIS	-d°-	10	S.O.		
-Secrétariat de la C.C.C. et de la R.C.C.	BERLOT	Contr. Tech. Adj	8	E		
	MARTIN	-d°-	8 ^L	O		
	LECLERCQ	-d°-	8	N	60	94

Section	Noms	Grades	Ech	Région d'origine	N° de Bureau		Tél.
<u>2ème Section A</u>	M.M. MOREL COUTANCEAU VIRET	Insp.D ^r e de 2 ^e Cl Contr.Tech.Adjt Contr. Tech.	17 8 10	S.E. 0 S.E.	1 3 3		23 122 122
-Analyse des méthodes de travail des Sces Rég ^x d'Exploitation, des Arrdts et des gares. -Etudes d'unification -Application des unifications lorsqu'elles s'exécutent par étapes							
<u>2ème Section B</u>							
-Documentation -Etudes Générales non traitées par les autres Sces et Dons -Suggestions -Congrès des Inspecteurs de l'Expl. -Prévention des accidents du travail -Secrétariat de la CCAA et de la CC(M)ST	N..... GARNIER	Aide Contr.Tech.	7	S.E.	1 3		23 122
<u>3ème Section A</u>							
-Budget d'Exploitation -Effectifs (statistiques et Contrôle) -Embauchage -Rendement-Prix de revient- Budget de 1er établissement -Mobilier et outillage des gares. -Convention du Cahier des charges -Secrétariat de la CSE	PUJET HARRI-GUILLIE LEDAN CHAUCHAT	Insp.de 1 ^e Cl Contr.Tech.Ppal Contr.Technique Aide-Contr.Tech.	16 12 10 7	S.E. S.O. N S.E.	56bis 58 58 58		42 90 90 90
<u>3ème Section B</u>							
-Généralités sur les marchés, contrats et traités -Entreprises -Affermage des lignes secondaires -Questions générales touchant l'administration du Personnel des Sces d'Expl. -Secrétariat de la R.C.S.E. et de la S.C.A.T. -Education professionnelle du personnel d'Exploitation	RICHARD CHARRAUT	Insp.D ^r e Hon ^r e Contr.Technique	18 10	E S.E.	57 58		51 90

SECRETARIAT

M. HOUSSIN Paul, 82 rue Blanche - PARIS (9^e) - Tél. 19
 Chef de Bureau de 2^{ème} Classe - (Nord)
 Chef du Secrétariat - Bureau 38

M. VUIBERT Alfred, 19 rue Jules César - PARIS - Tél. 86
 Sous-Chef de bureau de 2^{ème} classe - (Sud-Est)

Section	Noms et Prénoms	Grades	Ech	Région d'ori-	N° de	
					Bureau	Tél.
Services Administratifs.	Mlle DUFRAISNE, Renée M. PLANCHER, Jean Mme BOIVIN, Lucienne	Rédactrice Ppale Employé Principal Employée	F10 8 F7bis	N S.E. S.O.	56 38 56	18 19 18
Service Intérieur Courrier Archives	M.M. GLADU, Benjamin BOURDREL, Henri CATILLON, Léonce SCHAUB, Charles	Chef de Groupe Employé Principal Commis de 1 ^e Cl. auxil. mineur	10 8 6	S.O. N N	55bis " "	85 " "
Enregistrement du courrier	M.M. CARTELOT, Pierre QUEBERT, Jacques SECHEROUX, Georges BARAUT, Georges	Employé Principal - d° - Employé Expéditionnaire	8 8 7 5	N N S.O. S.E.	55 " " "	86 " " "
Machine Gestetner	M. MANDAR, André	S/Agent Technique	4	N	27	81
Sténos-Dactylos	Mmes BASTIDE de GRAVE Germaine PAMAR, Germaine SARNEL, Albertine THOMAS, Lydie CHALBOS, Geneviève CHAUVEAU, Louise CHORIER, Henriette DUMESGES, Françoise GIBERT, Marie-Ant. LAURENS, Célistine LELOUSTRE, Madeleine OPIGEZ, Gisèle PLE, Jacqueline PRODHOMME, Marg ^{te} BAUDOIN, Andrée GLOAGUEN, Suzanne MARTIN, Léonie	Chef de Groupe Employée Ppale - d° - - d° - Auxiliaire Min. - d° - - d° -	F10 F 8 F 8 F 8 F5bis " O " S.E. " N " S.E. " S.E. " N " S.E. " S.O. " E " S.E. " "	E N S.O. N N S.E. N S.E. S.E. N S.O. E S.E. "	27-28 " " " " " " " " " " " " " " " "	81 " " " " " 48 71 27-28 81 " " " 48 71 27-28 81 " " " "
Téléphonistes	Mmes BONNAUD, Marie CHABANIER, Marg ^{te} POUMEYROL, Marie-L. DAUBAL, Alida	Employée Ppale Employée -d°- Téléphoniste	F 8 F7bis F7bis F5bis	S.O. S.O. S.O. E	Central Téléphonique	
Garçons de Bureau	M.M. MARTIN, Eugène MONNET, Jules BONNET, René LAVACRY, Gaston	Brigadier Chef Brigadier (retr.) Brigadier Garç. de Bureau	5 4 4 3	S.O. S.O. S.O. S.E.	50 50 50 50	
Concierges	M. BRUNET, Fernand Mme BRUNET, Inès	Concierge Ppal Aide-Concierge	4	S.O. S.O.	Loge "	97 97

Ft-At-26.3.40.

SERVICE CENTRAL P

2 AVR 1940

SOCIÉTÉ NATIONAL DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE CENTRAL
DU PERSONNEL

DIRECTION GÉNÉRALE Paris, le

31 MARS 1940

- 1 AVR 1940

88, Rue Saint-Lazare (9^e)

Dossier: 4410 / 20 | File N° 16

- 1 -

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, en vous priant de bien vouloir me faire connaître votre décision, une lettre de M. le Directeur du Service Central du Mouvement proposant de porter à 156 l'effectif de son Service qui, au début des hostilités, avait été fixé provisoirement à 133.

Les propositions de M. GOURSAT ne donnent pas lieu à observations de ma part.

Le Directeur du Service Central P,

SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL

Approuvé

DS

Mr Fatalot

Br

Trusain

M. Pennet

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R. C. Seine 276.448 B

Paris, le 11 MARS 1940

19

8, rue de Londres (9^e)

Tél. : TRinité 91.73 et la suite

Inter Trinité 110.

SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT

XX DIVISION

Secrétariat

M. N° M. 10.544/c

M. le Directeur du Service Central
du Personnel,

Par lettre lère Division du 6 mars, vous avez attiré mon attention sur le fait que l'effectif réel du Service Central du Mouvement était, à la date du 31 janvier 1940, de 144 agents alors que l'effectif autorisé pour le temps de guerre avait été fixé au chiffre de 138.

En effet, à la suite de votre lettre 2.198 B/39 en date du 4 septembre, je vous avais fait connaître le 27 septembre que l'effectif du Service Central du Mouvement pouvait, à la fin de l'exécution des transports de concentration, être fixé à un chiffre voisin de 138 unités "sous réserve de l'importance des travaux auxquels mon Service aurait à faire face au cours des mois à venir".

Dès le 18 novembre, en réponse à votre demande en date du 14, je vous justifiais l'effectif de 145 agents en service au 31 octobre 1939.

Or, l'expérience de 6 mois de guerre démontre l'insuffisance de tels effectifs et j'ai dû renforcer progressivement en personnel toutes les divisions du Service Central du Mouvement pour leur permettre de faire face à leurs obligations nouvelles.

SOCÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

La Division Centrale du Mouvement-Voyageurs, outre ses attributions du temps de paix alourdies par les multiples études auxquelles elle a dû procéder pour réorganiser le service des trains de voyageurs, a eu la charge de mettre au point celui des trains de permissionnaires; elle assure de plus, en liaison avec l'Autorité Militaire, la préparation des transports stratégiques.

La Division Centrale du Mouvement-Marchandises a un rôle beaucoup plus étendu et plus délicat qu'en temps de paix; après avoir réorganisé les transports de marchandises dont les courants avaient été complètement bouleversés, elle a la lourde tâche d'assurer des transports d'un volume toujours accru au moyen d'un matériel devenu insuffisant, sans parler des complications dues à la guerre (distinction à faire entre les transports d'intérêt national et les transports commerciaux ordinaires).

La Division Centrale de la Réglementation et de la Sécurité a à s'occuper des multiples études d'aménagement des installations existantes, de constructions de chantiers annexes, etc...; ces études, dans les circonstances actuelles, ne doivent souffrir aucun retard.

La Division Centrale du Contrôle du Mouvement doit se tenir en liaison étroite avec les Régions pour surveiller la circulation devenue beaucoup moins régulière depuis la guerre et se tenir au courant de la manière dont s'effectuent les transports militaires; elle contrôle enfin la gestion des effectifs des Régions avec toutes les complications nouvelles que cette gestion comporte (affectation spéciale, utilisation des entreprises, etc...)

Le Secrétariat lui-même a vu ses travaux de dactylographie augmenter dans une proportion considérable.

Enfin il faut tenir compte que la semaine de travail a été ramenée depuis septembre dernier de 60 à 54 heures et que les congés annuels ont été rétablis sur la base de 12 jours, d'où 2 facteurs nouveaux de nature à modifier les effectifs autorisés envisagés en Septembre 1939.

Cet exposé sommaire de la situation actuelle du Service Central du Mouvement montre qu'il ne saurait être question de réduire l'effectif réel dont nous disposons mais qu'il est au contraire indispensable d'augmenter l'effectif autorisé pour faire face aux besoins à satisfaire dès maintenant.

Notre effectif réel atteint à l'heure actuelle 150 agents; j'estime nécessaire de le porter dès que possible et sans aucun engagement pour l'avenir à 156 agents, Chef de Service compris, ce qui fait ressortir par rapport au cadre du temps de paix une augmentation de 3 unités correspondant exactement à la charge supplémentaire que le service de nuit représente pour nous.

La décomposition de ce nouveau cadre est donnée par le tableau annexé à la présente lettre.

Je réponds par ailleurs à votre lettre P.3048 du 1er mars concernant la mise à disposition des Régions ou de l'Autorité Militaire d'agents appartenant à la 1ère réserve.

Le Directeur
du Service Central du Mouvement,

Amiel

S.N.C.F.

Service Central
du Mouvement

5 mars 1940

TABLEAU DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL DU SERVICE CENTRAL
DU MOUVEMENT

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Fonctionnaires Supérieurs.....	18
Echelles 18-17.....	15
Echelles 16-15.....	9
Echelles 14-13.....	15
Echelles 12-10.....	33
Echelles 7 - 8	32
Echelle F 10 Secrétariat.....	2
Echelles F 5 bis à F 8 Secrétariat.....	25
Personnel de service.....	6
<hr/>	
Total.....	155
+ Directeur	

9 AVR. 1940

Monsieur le Directeur du Service
Central du Mouvement.

Comme suite à votre lettre M.
10.544/2 du 11 Mars dernier par laquelle
le vous proposez de porter à 156 l'effectif
de votre Service qui, au début
des hostilités, avait été fixé provisoirement
à 133 ; j'ai l'honneur de vous
faire connaître que M. le Directeur
Général adjoint a approuvé vos proposi-
tions.

Le Directeur du Service Central P.

Signé : R. BARTH

S^{ce} des Instans Fîtes

88

SERVICE CENTRAL P

18 JAN 1940

S.N.C.F.

INSTALLATIONS FIXES

V-3P-X 1026

~~S^e CENTRAL DU PERSONNEL~~

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS Pa
DIRECTION GÉNÉRALE
16 JANV 1939

Monsieur le Directeur de la Banque Générale d'Autun

Le cadre de Guerre de mon Service a été déterminé suivant certaines hypothèses dont je vous ai entretenu, hypothèses qui, toutes, se fondaient sur l'idée que l'essentiel de notre activité serait absorbé ~~par~~ la satisfaction stricte des besoins militaires.

En fait, d'une part, en ce qui concerne l'entretien et les approvisionnements, mon Service a eu sa tâche très alourdie par le fait que l'Armement et le Commandement font systématiquement appel à la S.N.C.F. pour l'approvisionnement des Armées et des Etablissements intéressant la défense nationale ; d'autre part, l'Armement a fait appel très largement à nos Services pour l'établissement de très importants embranchements, voire même de travaux de bâtiments ; enfin, chaque jour, des programmes de Travaux Complémentaires s'ajoutent aux programmes antérieurs et nécessitent l'intervention de nos Services d'Etudes.

Par ailleurs, le mécanisme de la mobilisation industrielle s'est traduit par un alourdissement de la procédure et par la nécessité de disposer d'agents particulièrement qualifiés du Service des Installations Fixes, d'autant plus que ce Service s'est vu dans l'obligation : d'une part, de suivre de très près les approvisionnements, d'autre part de centraliser l'acquisition des matières concernant les installations de sécurité, ainsi que des rails, des traverses et du matériel normalement commandé en même temps.

Les effectifs craquent de tous côtés et j'estime indispensable de rétablir un équilibre certain avant le Printemps de manière à pouvoir, le moment venu, les Services fonctionnant normalement, assurer, le cas échéant, les à-coups qui résulteraient d'une guerre plus active.



M. fatalot

fin de ne fournir pour
les diverses forces canadiennes
parce qu'entre la course et
la course de guerre

Ruy

29.1. W.O.

plus active.
19-1-WO.
Fair (Copy to M. Porcher)
....

J'ai donc revu, avec mes collaborateurs, très objectivement et sans surenchère, le cadre fixé pour Septembre 1939. Cet examen me conduit à des augmentations parfois sensibles qui résultent du tableau ci-joint. (Tableau n° III)

Je vous demande de bien vouloir approuver les chiffres figurant dans ce tableau.

Je m'efforcerai d'assurer le comblement des vacances du nouveau cadre, soit par des disponibilités d'autres Services (~~en particulier le Comité de Direction en ce qui concerne le personnel "dactylographes"~~), soit par l'appel aux retraités.

Ci-joint également deux autres tableaux :

N° I - Effectif au 31 Août 1939

N° II - Cadre envisagé en Septembre 1939

Le Directeur,

Mour

In Poches fournit-il
nos valises ?
fait

Br

C'est là-y-a-t-il
l'ouvrant expédiée et
des achats et
de l'ancrage
de la vente

SM

Vsa

Service Central
des
Installations Fixes

SITUATION des EFFECTIFS au 31 Août 1939

Echelles	Direction	1ère Division	2ème Division	3ème Division	Signa-lisation	Totaux
Fonctionnaires supérieurs	2	5	3	2	1	13
15 à 18	1	12	(5 (1) 1)	5	4	29
10 à 14	-	18	(14 (1) 1)	8	2	42
1 à 9 (sauf garçons de bureau)	-	6	1	7	1	15
1 à 9 (garçons de bureau)	-	-	-	10	-	10
F10 à F-14	2	-	-	2	-	4
F-1 à F-9 (sauf téléphonistes)	-	1	1	10	-	12
F-1 à F-9 (téléphonistes)	-	-	-	2	-	2
Totaux	5	42	26	46	8	127

(1) Agents subdivision "Bâtiments".

119 -
88 -
15 JAN. 1940

31

CADRE DE GUERRE

2.10.39
S. Pachos

Répartition des différentes échelles
par divisions

Echelles	Direction	1 ^e Division	2 ^e Division	3 ^e Division	Subdivision Signalisation	TOTAUX
Fonctionnaires supérieurs	2	3	3	2	2	12
15 à 18	1	8	4	4	3	20
10 à 14	"	10	10	54	78	32
1 à 9	"	1	"	3	2	6
(sauf garçons de bureau, téléphonistes)						
1 à 9	"	"	"	4	"	4
(non compris dans la ligne précédente)						
F 10 à F 14	2	"	"	1	"	3
F 1 à F 9	"	1	1	5	"	7
sauf téléphonistes						
F 1 à F 9 téléphonistes	"	"	"	2	"	2
Totaux	5	23	18	25	14 15	86

CADRE DE GUERRE

Septembre 1939

Répartition des différentes échelles
par divisions

Echelles	Direction	1 ^e Division	2 ^e Division	3 ^e Division	Subdivision Signalisation	TOTAUX
Fonctionnaires supérieurs	2	3	3	2	2	12
15 à 18	1	8	4	4	3	20
10 à 14	"	10	10(1)	4	8	32
1 à 9	"	1	"	3	2	6
(sauf garçons de bureau, téléphonistes)						
1 à 9	"	"	"	4	"	4
(non compris dans la ligne précédente)						
F 10 à F 14	2	"	"	1	"	3
F 1 à F 9	"	1	1	5	"	7
sauf téléphonistes						
F 1 à F 9 téléphonistes	"	"	"	2	"	2
<u>Totaux</u>	5	23	18	25	15	86

(1) Y compris M. BRIGAUX

15 JAN. 1940

S.N.C.F.

Service Central
des
Installations Fixes

CADRE de GUERRE

Janvier 1940

TABLEAU IIIRépartition des différentes échelles
par division

Echelles	Direction	1 ^e Division	2 ^e Division	3 ^e Division	Subdivision Signalisation	Canton- nement	Totaux
Fonctionnaires supérieurs	2	3	3	2	4	"	14
15 à 18	1	9	5	4	5	1	25
10 à 14	"	13	(12 1(1))	5	10	"	41
1 à 9 (sauf garçons de bureau, téléphonistes)	"	"	1	2	3	"	6
1 à 9 (non compris dans la ligne précédente)	"	"	"	4	"	"	4
 F 10 à F 14	2	"	"	1	"	"	3
F 1 à F 9 (sauf téléphonistes)	"	2	1	12	"	"	15
F 1 à F 9 (téléphonistes)				2	"	"	2
(1) Agent Subdivision "Bâtiments"							
TOTAUX...	5	27	23	32	22	1	110

15 JAN. 1940

Service du matériel.

(1939-1940)

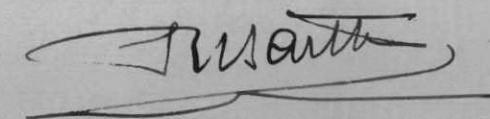
TRANSMIS à Monsieur le Directeur du Service Central du Matériel en lui demandant de bien vouloir, pour répondre à l'annotation de M. BERTHELOT :

1^o- m'indiquer si l'effectif de son Service Général ne peut être réduit;

2^o- me donner le cadre prévu pour les Divisions d'Etudes en subsistance dans les Régions.

Paris, le 11 septembre 1939.

Le Directeur du Service Central du Personnel,

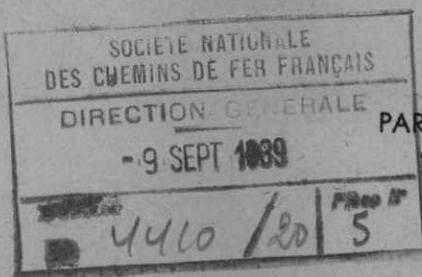


*M. Bérard
11/9*

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE CENTRAL
DU MATERIEL

N° 810 Tp



R. C. Seine 276.448 B

9 SEP 1939

19

20, Rue de Rome (8^e)

Tél.: LABORDE 88-00

Monsieur le Directeur Général,

2^e p. j.

Par lettre Direction Générale N° 2198 B/39 du 4 Septembre, vous avez bien voulu me demander de vous adresser un projet de cadre de mon Service Central pour le temps de guerre.

S^e SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL

LM

Le tableau numérique ci-joint, établi compte tenu de l'organisation prévue par l' Instruction Générale "Service Spécial" Série Organisation de la S.N.C.F. N° 3, donne l'organisation actuelle de mon Service. Dans cet état, le personnel a été réparti suivant le classement demandé par la lettre 2198 B/39.

Les effectifs prévus sont :

1er Echelon : 4

2ème Echelon : 68

(non compris 1 chauffeur et 4 garçons ou plantons détachés de la Région OUEST), soit au total un effectif de 72 contre 142 précédemment.

Suivant les nécessités, je serai appelé à revoir ce projet et à demander du personnel - personnel féminin en particulier - pour faire face aux besoins. Si les Régions n'ont pas la possibilité de fournir les agents nécessaires, il sera, pour le reste, fait appel à des temporaires.

Un état nominatif complète l'état numérique d'organisation du Service.

LE DIRECTEUR :

F.T.

Le cadre supérieur
de 6 Divisions au Service
Général serait gros.
8^e Divisions detenus en
substance dans les régions?
10% No

SERVICE CENTRAL DU MATERIEL

7 Septembre 1939

CADRE ACTUEL DU SERVICE

Catégories d'agents	Direction du Service (1 ^{er} éch.)	Divisions (2 ^e échelon)				Service Général(*)
		Centrale Traction & Approvs	Centrale Réparation Mat. Moteur	Centrale Voitures & Wagons		
Hors Statut	3	3 ⁽¹⁾	3	2		6
Echelles 15 à 18		5	2	3		6
Echelles { Hommes 10 à 14 { Femmes		2	2	3		7
	1					6
Echelles { Hommes 1 à 9 { Femmes (sauf garç. de bureau)		2	2	1		
		1	1	2		8
Echelles { Hommes 1 à 9 { Femmes (garç. de bur. préposée)					5 détachés de l'Ouest	
						1
	4	13	10	11		34

(1) Dont 1 actuellement au NORD
rentrera le 30e jour de la
mobilisation.

72

La différence entre le cadre normal (143) et le cadre actuel (72) sera comblée par des employées femmes à rappeler des Régions ou par des temporaires.

(*) Mise en commun (par mesure d'économie) des Services d'Outilage & Installations, Sécurité Personnel, Comptabilité, Apprentissage, Secrétariat, Dactylographie.

SERVICE CENTRAL DU MATERIEL

CADRE ACTUEL DU SERVICE

Catégorie d'agents	Direction du Service (1er échelon)	Divisions (2e échelon)			Service général (*)
		Centrale Traction & Approvisionn's	Centrale Réparation matériel moteur	Centrale V ^{res} et Wagons	
Hors Statut	MM. J. LEVY PONCET BERTRAND	GARREAU CRETIN DECOCK LAPLAICHE (actuel ^t détaché au Nord. Rentrera le 30e jour de la mobilis ^{on})	BLOCH DEMERICIAC PENIT	PICARD MEOT	PLU HOUZEZ PEYRONNET DRUGEON FONTAINE d'ARGENTRE
Echelles 15 à 18		SCHMITT FOURNES MICAUD GATINEAU MASSON	VINCON REISSIER	COMAS HUART PAGES	MULLER LEVERGER LIDY MESNIER PREVOT AUDIBERT
Hommes		SERIOT GARIN	BERTRAND LACOSTE	DORIOT LHUILLIER LEGRISS	DELAHAYE JARDIN CIRET COLIN LESTANG BOISSY BEAUTE
	Mme GOURBY				M ^{mes} SOULE DEVESNE LESTANG CORBET MAGNAT ALBUISSON
Femmes	Hommes	ROUSSEAU DOURDAN	LEGOUT LIN	TOUZEL	
	Femmes	Mme BEAUTE	Mme GUILLI	Mme ROSSE Mme FORTIER	M ^{mes} BONAUD OSMONT LE LARGE DECOURT Marg. DECOURT Marc. CHAPERON LIONNET SEUBE
Ech. 1 à 9 (garçons de bureau, préposées,etc..)	Hommes				LEPEUX (1) HAMON (2) RAULT (2) SOULIER (2) ROBERT (2)
	Femme				Mme LE CLAIRE

(1) Chauffeur d'auto

(2) Garçons de bureau et plantons détachés de l'Ouest.

La différence entre le cadre normal (143) et le cadre actuel (72) sera comblée par des employées femmes à rappeler des Régions ou par des temporaires.

(*) Mise en commun (par mesure d'économie) des Services d'Outillage & Installations, Sécurité, Personnel, Comptabilité, Apprentissage, Secrétariat, Dactylographie.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R. C. Seine 276.448 B

SERVICE CENTRAL
DU MATÉRIEL

PARIS, le

21/9/39?

19

20, Rue de Rome (8^e)

Tél.: LABORDE 88-00

N° 823 Tp

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

Par votre annotation marginale, portée sur ma lettre N° 810 Tp du 9 Septembre, donnant l'organisation de mon Service Central en temps de guerre, vous avez bien voulu indiquer que le cadre supérieur de la Division du Service Général paraît gros.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que cette Division groupe actuellement l'ensemble des Subdivisions ci-dessous :

- Outilage et Installations,
(M. PLU, Ingénieur, M. MULLER, Inspecteur Divisionnaire et M. LEVERGER, Inspecteur);
- Comptabilité, Budget et Surveillance des prix de revient,
(M. HOULEZ, Ingénieur, M. PEYRONNET, Ingénieur Adjoint et M. LIDY, Inspecteur);
- Etudes, Passation et Règlement des Marchés de matériel roulant,
(M. DRUGEON, Ingénieur);
- Personnel, Effectifs,
~~(M. FONTAINE, Ingénieur Adjoint et M. PREVOT, Chef de bureau);~~
- Apprentissage, Formation du personnel, Secrétariat,
(M. d'ARGENTRE, Ingénieur Principal Adjoint et M. MESNIER, Chef de bureau Principal);
- Sécurité, Prévention,
(M. AUDIBERT, Inspecteur).

...

Compte tenu du rattachement à cette Division de l'Ingénieur chargé de suivre les Etudes et Marchés, le nombre des Fonctionnaires Hors Statut du Service Général est en diminution d'une unité (M.M. BAILLEUL et BRUCKER mobilisés, remplacés numériquement par M. FONTAINE seulement). D'autre part, le nombre des agents des Echelles 15 et 18 a été réduit de 12 à 6.

J'estime que la marche des Subdivisions du Service Général ne peut être assurée par un cadre plus restreint et je pense même être obligé de demander bientôt le retour d'un certain nombre d'agents actuellement détachés dans les Régions. Je ne le ferai bien entendu que lorsque cela sera rigoureusement indispensable.

En ce qui concerne les Divisions d'Etudes Spécialisées, leur situation est la suivante :

*Cham
Chaplin
de Lasa*
*Tonyus Trm
galland Trm
Bellevue mot.
reguille Trm
ang. gare Cet*
*Fonction
Fonction (not.
Lyon)*
*Tannen
Walter (not.
march)*
*Vilmer
Richter
Sarinel*

- l'effectif normal de la Division d'Etudes des Locomotives (SUD-EST) est de 145 agents, dont 7 Fonctionnaires Hors Statut. Elle sera réduite à 56 dont 3 Hors Statut. Elle est déjà réduite à 86, dont 5 Hors Statut. 2 de ces derniers vont être détachés dans les Services de la Traction pour remplacer les agents mobilisés et 28 agents, qui terminent actuellement les plans des locomotives Mikado que nous devons prochainement commander, seront progressivement libérés.

- La Division des Etudes de Voitures et Wagons (EST) comporte normalement 143 agents, dont 3 Hors Statut. Elle est déjà réduite à 64, dont 1 Fonctionnaire Hors Statut.

Nous nous efforcerons, si les demandes d'études diverses de matériel pour la Guerre sont moins importantes, de réduire encore ce chiffre dans l'avenir, mais pour l'instant c'est à 64 qu'il faut s'en tenir.

- La Division des Etudes d'Autorails (OUEST) comporte un effectif normal de 98 agents, dont 3 H.S., nous le réduisons à 39, dont 1 H.S. En raison des études demandées par la Guerre : locotracteurs, traction du matériel de 0,60, gazogènes, la réduction envisagée est un maximum.

- La Division des Etudes du Service Electrique (SUD-OUEST) comporte 3 parties :

- a) - les Etudes de matériel neuf électrique dépendant du Service Central T,
- b) - les Etudes d'Usines et lignes H.T. dépendant du Service Central A,
- c) - toutes les questions d'entretien du Service Electrique régional SUD-OUEST

La répartition de l'effectif total de 150 entre ces trois branches est respectivement de : 18 - 8 et 124.

L'effectif de 18 correspondant aux Etudes de matériel neuf qui dépendent du Service Central T, peut être réduit à 12

pendant les hostilités à moins que des électrifications nouvelles nécessitent ultérieurement un renforcement auquel il pourra être paré par le recrutement de spécialistes temporaires. En ce qui concerne le poste c, la réduction en sera étudiée en accord avec la Région.

- Le B.N.U. (NORD) a un effectif normal de 24 agents, dont 1 H.S. Malgré la besogne importante que cet organisme va avoir à assumer en raison des difficultés d'approvisionnement probable et de l'aide que des mesures de normalisation énergétiques pourront y apporter, l'effectif de 24 sera réduit à 18 sans fonctionnaire H.S.

bisson
ss envoi

action

LE DIRECTEUR:

F. L. S

14 NOV 1955

1

Monsieur le Directeur du Service Central
du Matériel.

L'effectif que vous avez indiqué comme vous étant nécessaire pendant les hostilités est de 72 alors que votre effectif au 31 Octobre est de 87 dont 1 retraité.

J'ai l'honneur de vous prier de me faire connaître nominativement quels sont les agents en excédent en m'indiquant leur grade, leur situation militaire (classe, position dans l'affectation spéciale) et la Région à laquelle ils appartenaient avant mutation pour votre Service.

Le Directeur du Service Central P,

R. BARTH

M. Perrin

Est-ce que les mutations
 demandées par cette visite de l'Atelier
 ont été faites ?

Demandez à l'ingénieur Vépét 7.2.10

Toutes ces mutations sont réalisées
 à l'exception de celle de Beaubreuil
 qui serait indispensable aux Ateliers
 de Rennes - le § 2 du Matériel
 n'insiste pas.

M. Fattebot a une
 classe de 7.2.10

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R. C. Seine 276.448 B

SERVICE CENTRAL
DU MATERIEL

PARIS, le 23 NOV 1939

19

20, Rue de Rome (8^e)

Tél. : LABORDE 88-00

N° 956 Tp.

Monsieur le Directeur
du Service Central du Personnel

Par lettre 1ère Division en date du 14 Novembre 1939, vous avez bien voulu me demander des renseignements au sujet de l'effectif de mon Service Central qui était de 87 agents à la date du 31 Octobre dernier, et atteint 88 actuellement.

Ainsi que je l'avais prévu à l'avant dernier paragraphe de ma lettre Tp N° 810 du 9 Septembre, j'ai dû rappeler un certain nombre d'agents pour faire face aux nécessités du service. Aucun d'eux ne se trouve en excédent et vraisemblablement serai -je même conduit à en rappeler à nouveau.

Le tableau ci-joint donnant le cadre de mon Service Central à ce jour, fait apparaître les augmentations suivantes par rapport au tableau analogue joint à ma lettre précitée:

I - Direction du Service (1er échelon)

Augmentation - M.JOUVELET, Ingénieur, remis à ma disposition par la Commission Centrale; sa présence est indispensable aux côtés de M.PONCET -

Passage du 2e échelon au 1er échelon de: M.SERIOT et Melle DECOURT, Marcelle; pour la constitution d'un Secrétariat -

II - Divisions (2e échelon)a) Division Centrale de la Traction -

Arrivée de M.MARTIN en remplacement numérique de M.SERIOT passé au 1er échelon.

La création de la Subdivision Approvisionnements a conduit à rappeler MM.VALLET employé et M.LESAGE, retraité.

.....

b) Division Centrale des Voitures et Wagons -

Arrivée en renfort de MM.BORDELONGUE et HENRY, agents de bureau.

c) Division du Service Général -

Arrivée de M.TONGAS, Ingénieur Adjoint, chargé des révisions de marchés, précédemment traitées par la Division des Etudes, supprimée à la mobilisation -

Détachement de M.LEMAIRE du SUD-OUEST pour la reprise des travaux de normalisation -

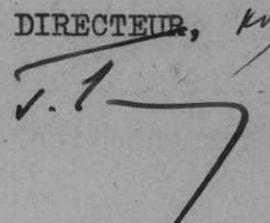
Retour de M.GANON à la Subdivision de l'Outilage, dont les travaux du temps de paix sont augmentés de missions particulières absorbant la plus grande partie du temps de ses 3 fonctionnaires ou agents des grades les plus élevés.

Retour de Mme GELPE pour les travaux de Comptabilité, ainsi que de M.MALLARD, de Mmes TREMBLAIS et CUVILLY, en renfort pour les travaux de secrétariat, dont l'importance s'est accrue parallèlement au développement du Service

Enfin, MM.HAMON, SOULIE, ROBERT et RAUT, garçons de bureau ou plantons, détachés du Service intérieur de l'OUEST le 2 Septembre, ont, conformément à l'Instruction Générale, Série Personnel N°22 du 25 Août dernier, été incorporés, le 1er Octobre, dans le personnel de mon Service.

Un état numérique, également joint, résume l'état nominatif du cadre de mon Service.

LE DIRECTEUR,



"pour l'Armement, en particulier (à Bruxelles)

fond à lettre
956 TP

20 NOVEMBRE 1939

CADRE ACTUEL DU SERVICE

Catégories d'agents	Direction du Service (1er échelon)	Divisions (2ème échelon)				et Service Général (1)
		Centrale Traction & Approv.	Centrale Réparations Mat. Moteur	Centrale Voitures Wagons		
Hors-Statut	4	3	3	3	3	6
Echelles 15 à 18..		5	2	3	3	7
Echelles { Hommes. 10 à 14 { Femmes	1 1	1 1	2	3		8 5
Echelles { Hommes 1 à 9 { Femmes		4 1	2 1	3 2		1 10
Echelles { Hommes 1 à 9 { Femmes						4 1
	7	15	10	14		42

88

(1) Mise en commun (par mesure d'économie) des Services d'Outilage et Installations, Sécurité, Personnel, Comptabilité, Apprentissage, Secrétariat, Dactylographie.

S.N.C.F.

SERVICE CENTRAL DU MATERIEL

CADRE ACTUEL DU SERVICE

Catégorie d'agents	Direction du Service (1er échelon)	Divisions (2ème Echelon)			
		Centrale Traction & Approvisionnements	Centrale Réparation matériel moteur	Centrale V ^{res} et Wagons	Service général (*)
Hors Statut	MM. J. LEVY PONCET BIGOT JOUVELET	MM. GARREAU CRETIN LAPLAICHE	MM. BLOCH DEMERLIAC PENIT	MM. PICARD MEOT DRUGEON	MM. PLU HOULEZ PEYRONNET d'ARGENTRE TONGAS FONTAINE
Echelles 15 à 18		MM. LESAGE (1) FOURNES MICAUD GATINEAU MASSON	MM. VINCON REISSIER	MM. COMAS HUART PAGES	MM. MULLER GANON LEVERGER LIDY MESNIER PREVOT AUDIBERT
Echel-les 10 à 14	Hommes M. SERIOT	M. GARIN	MM. BERTRAND LACOSTE	MM. DORIOT LHUIILLIER LEGRIS	MM. DELAHAYE JARDIN CIRET COLIN LESTANG BOISSY BEAUTE LEMAIRE (2)
Femmes Mme GOURBY	Mme GOURBY	Mlle MAGNAT			Mmes SOULE DEVESNE LESTANG CORBET ALBUISSON
Echel-les 1 à 9 (sauf garçons de bureau, préposée, etc...)	Hommes M. MARTIN ROUSSEAU DOURDAN VALLET	MM. MARTIN ROUSSEAU DOURDAN VALLET	MM. LEGOUT LIN	MM. BORDELONGUE TOUZEL HENRY	M. MALLARD
Femmes Mme DECOURT Mad.	Mlle DECOURT Mad.	Mme BEAUTE	Mme GUILLY	Mmes ROSSE FORTIER	Mmes BONAUD OSMOND LE LARGE SEUBE GELPE TREMBLAIS CHAPERON CUVILLY DECOURT Marg LIONNET
Echel-les 1 à 9 (garçons de bureau, préposée etc...)	Hommes				MM. LEPEUX (3) HAMON (4) RAUT (4) SOULIE (4) ROBERT (4)
Femme					Mme LE CLAIRE

(1) Retraité rappelé
 (2) Détaché du Sud-Ouest
 (3) Chauffeur d'auto, détaché de l'Ouest
 (4) Garçons de bureau et plantons

(*) Mise en commun (par mesure d'économie) des Services d'Outilage et Installations, Sécurité, Personnel, Comptabilité, Apprentissage, Secrétariat, Dactylographie.

29 NOV. 1939

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R. C. Seine 276.448 B

SERVICE CENTRAL
DU MATERIEL

N° 963 Tp

PARIS, le

28 NOV 1939

19

20, Rue de Rome (8^e)

Tél. : LABORDE 88-00

Monsieur le Directeur du Service
Central du Personnel,

*Sousmettre
au Directeur ADP*

Par ma lettre 956 Tp du 23 courant, je vous donne les renseignements demandés sur l'effectif du personnel de mon Service Central et j'ajoutais que je serais conduit à rappeler d'autres agents.

88
9
97
L'étude en cours à ce moment vient de faire ressortir la nécessité de renforcer de 9 agents de bureau les cadres du Service Central du Matériel, pour les raisons exposées ci-dessous :

- Division Centrale de la Traction :
- Subdivision des Approvisionnements -

Dans cette partie du Service, récemment créée, l'importance des travaux d'écritures nécessités par le contrôle des Approvisionnements de nos établissements augmente continuellement et il est urgent de faire aider les 2 agents de bureau existants.

L'agent à affecter à cette Subdivision pourrait être Melle TRIPAUT, employée, que nous avons remise à la disposition du Service MT/SUD-OUEST le 2 Septembre dernier.

- Division Centrale des Voitures et Wagons -

Il est essentiel que nous reprenions certains travaux suspendus depuis la mobilisation, tels que l'établissement des parcs de matériel GV et PV et les statistiques relatives à ce matériel.

Dans ce but, deux agents seraient nécessaires. L'un d'eux pourrait être le Chef de Groupe MARECHAL, remis à la disposition du Service MT/NORD le 2 Septembre 1939. Le 2^{ème} agent devrait être désigné par vos soins, après entente entre nos Services.

- Division du Service Général

- Subdivision Outilage et Installations fixes.-

Nous devons faire reprendre le contrôle des magasins et de la fabrication chez les fournisseurs en ce qui concerne le petit outillage.

De plus, il y a lieu de faire hâter, dans les établissements des Services M.T. la mise en route de l'outillage normalisé.

PH
L'agent que je voudrais voir affecter à ces fonctions est le S/Chef de brigade d'ouvriers, JACOB, du S^e MT/OUEST, que la Subdivision de l'Outilage a déjà eu l'occasion d'utiliser temporairement ces temps derniers.

D'autre part, il y a lieu de développer le contrôle des installations de nos établissements et les relations avec le Service Central V qui en découlent.

PH
Dans ce but, je demande le retour de M. BOUSQUET, Contrôleur technique principal, remis à la disposition du Service MT/OUEST le 2 Septembre 1939.

- Subdivision Comptabilité -

Il convient, dans cette Subdivision, de continuer et de développer le travail si important de la comptabilité de gestion des ateliers, dépôts et entretiens.

Trois agents seraient à affecter à cette partie du Service :

Le S^e Matériel n'arrive pas pour la mutation immobilière aux ateliers de Rennes - affecté sa Cd M et PH
- M. BEUCHER, Inspecteur de 2^e classe, remis à la disposition du Service MT/OUEST le 2 Septembre 1939.

- Mme GRIMAUD, Employée, remise à la disposition du même Service.

- M. HECQUET, Chef de groupe au Service MT/EST. Il s'agit, pour ce dernier, d'une régularisation puisque M. WISDORFF l'a mis à ma disposition à Cachan dès le 22 courant, en raison de l'urgence du travail à effectuer.

- Subdivision Secrétariat et Dactylographie -

Les renforcements successifs de l'effectif rendent de plus en plus lourde la tâche de notre bureau de dactylographie qu'il devient nécessaire de renforcer d'une unité.

PH
L'agent à rappeler est Melle CHARPENTIER, que nous avons mise à la disposition du Service MT/OUEST le 2 septembre 1939.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire le nécessaire auprès des Régions intéressées pour que les agents en cause prennent leurs fonctions à Cachan le plus rapidement possible.

LE DIRECTEUR : *Am*

T. T. S

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R. C. Seine 276.448 B

SERVICE CENTRAL
DU MATERIEL

n° 1.209 Tp.



1
pièces
Jointes

*Sous observati
s/ my*

PARIS, le

22 MARS 1940
SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS20, Rue de Rome (8^e) GÉNÉRALE

Tél. LABORDE 88-00

23 MARS 1940

Dossier

D 4410 / 20

Pièce N°
83

Monsieur le Directeur Général,

En réunion du 24 février dernier (mémento n° 710), vous m'avez demandé de réviser et de vous soumettre le cadre de guerre de mon Service Central.

Le tableau numérique ci-joint, établi en tenant compte des besoins actuels, résume mes propositions.

L'effectif nécessaire de 120 agents ne comprend pas le personnel détaché dans les Ministères de l'Armement ou des Travaux Publics. Il comprend, par contre, le personnel mis à disposition de certains organismes S.N.C.F. tels que la Commission Centrale, par exemple.

Cet effectif dépasse de 23 agents le cadre de guerre précédemment approuvé. La différence se justifie :

- par l'extension des travaux de la Subdivision des Approvisionnements qui, créée depuis la guerre, voit son champ d'action se développer constamment ;
- par l'accroissement du nombre des questions relatives à la gestion de notre parc de matériel roulant et en particulier par la reprise des commandes de matériel neuf ;
- par l'aide donnée au Ministère de l'Armement en ce qui concerne l'outillage des usines travaillant pour la Défense Nationale. En dehors des 3 agents qui se trouvent à peu près constamment en Belgique dans ce but, nous avons dû centraliser les commandes en outils de coupe que ces usines commencent à nous passer.

Enfin, la reprise générale de l'activité des différentes Divisions s'est traduite par une reprise très nette de la correspondance, dont le volume atteint

maintenant sensiblement le volume d'avant-guerre.

LE DIRECTEUR, *bij*

T/7

SERVICE CENTRAL DU MATERIEL

15 MARS 1940

CADRE DE GUERRE DU SERVICE

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE

23 MARS 1940

Dossier

4410 / 20

Pièce N°

131

Catégories d'agents	Direction du Service (1 ^{er} échelon)	Divisions (2 ^{ème} échelon)				
		Centrale Traction & Approvisionnements	Centrale Réparations Matériel Moteur	Centrale Voitures et Wagons	Centrale des Etudes	Service Général
Hors Statut	6 4	3 3	3 3	2 3	2 0	5 6
Echelles 15 à 18	I 0	6 5	2 2	4 3	0	9 8
Echelles 10 à 14	{ Hommes Femmes	I 1 1	I 1 1	2 2 0	6 3 0	II 10 6 5
Echelles 1 à 9 (sauf garçons de bureau)	{ Hommes Femmes	5 4	2 2	2 5	I 0 I	5 2 12
Echelles 1 à 9 (garçon de bureau préposée)	{ Hommes Femmes	1 1	2 9	I 1	3 2	4 H I 1
Auxiliaires et retraité	0	2		I		5
	10 7	20 16	10 10	18 16	4 0	58 48
				120 97	(1)	

(1) Les chiffres au crayon donnent la composition du cadre de guerre antérieurement autorisé.

25 AVR. 1940

2

1ère Division

Monsieur le Directeur du Service
Central du Matériel.

J'ai l'honneur de vous faire con-
naître que M. le Directeur Général a ap-
prouvé le cadre de guerre de votre Ser-
vice que vous lui aviez soumis par let-
tre 1209 TP du 22 Mars dernier.

Le Directeur du Service Central P,

Signé: R. BARTH

S^{ee} des Retraites

3 OCT. 1939

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE DES RETRAITES

DIVISION

Réf. :

Houlgate

Paris, le 2 octobre 1939.

11, rue de Château-Landon (10^e)

Téléphone : BOT. 48-80

Monsieur le Directeur

du Service Central du Personnel,

Par note du 4 septembre vous m'avez demandé d'établir un projet de cadre de mon Service pour le temps de guerre.

Avant d'établir ce projet, il convient de considérer la répartition actuelle du personnel d'Houlgate.

Cette répartition s'établit de la manière suivante, les retraités rappelés étant repris dans l'échelle qui sert de base à leur rémunération:

Echelle	18	3
-	17	2
-	16	4
-	15	6
-	14	14
-	13	5
-	12	25
-	10	55
-	8	56
-	7	116
-	5	27
-	4	1
-	3	4
Elèves bureau		3
Classeur		1
Garçons de bureau		10
Auxiliaires		25

357 (1)

(1) Ce total comprend 205 agents hommes du cadre
2 auxiliaires hommes

- 81 femmes-agents du cadre
- 46 femmes-agents détachées
23 auxiliaires femmes.

Ce chiffre de 357 comprend:

- les 28 retraités qui ont répondu à la convocation qui leur a été faite,
- les 57 agents qui sont venus d'Alsace-Lorraine.

Il ne comprend pas:

- les 31 agents envoyés à Paris dans les bureaux de la rue de Château-Landon (27 pour constituer le groupe unification des dossiers et 4 pour renforcer l'équipe chargée de la recherche et du classement desdits dossiers), agents qui doivent prendre leur service le 3 octobre au matin,
- les 30 agents remis à votre disposition par ma lettre du 21 septembre.

Or le cadre autorisé en temps de paix par M. le Directeur Général adjoint ressortait à

357 agents⁽¹⁾ pour le Service des Retraites de Paris,
53 agents pour la Section de Strasbourg du Service des Retraites,
soit 410 agents.

L'effectif nécessaire en temps de guerre peut être évalué en appliquant au personnel d'exécution figurant dans ces 410 agents (échelles 10 et au-dessous) un coefficient d'abattement égal à:

$$42/60 \quad \times \quad 1,20 \quad \times \quad 1,05 \quad = \quad 0,88$$

rapport des durées de travail	diminution du rendement dû aux conditions matérielles du travail	diminution du rendement dû à l'emploi de femmes dans une proportion beaucoup plus forte (il faut prévoir en effet que le nombre de femmes dépassera à brève échéance celui des hommes)
-------------------------------	--	--

En appliquant ce coefficient et en enlevant 4 agents (1 de l'échelle 10, 1 de l'échelle 8 et 2 de l'échelle 7) pour tenir

(1) 350 agents + 7 garçons de bureau.

compte de la diminution du travail relative à l'absence d'affiliation en temps de guerre), on obtient la composition suivante de l'effectif nécessaire en temps de guerre:

Echelle 18	2
- 17	2
- 16	6
- 15	7
- 14	11
- 13	14
- 10	51
- 8	72
- 7	144
- 5	39
- 4	2
Elèves bureau	2
Classeurs	9
Garçons de bureau	9
Total	369

Il apparaît donc que, dès que le départ des 30 agents sera réalisé, un renfort d'une douzaine d'agents venus d'autres Services ou d'auxiliaires me serait nécessaire pour faire face à l'exécution d'un travail normal.

Mais, par ailleurs, vous n'ignorez pas:

- d'une part, que lorsque nous sommes partis de Paris, nous avons laissé environ 7.000 pensions de retraite à liquider
- et, d'autre part, que nous devons continuer la liquidation des pensions résultant de l'application aux anciens grévistes de 1920 du Protocole du 14 septembre 1938.

L'achèvement de ces travaux nécessite 30 agents environ.

En conséquence, l'effectif de 357 agents visés plus haut devrait être au total renforcé d'une quarantaine d'unités⁽¹⁾.

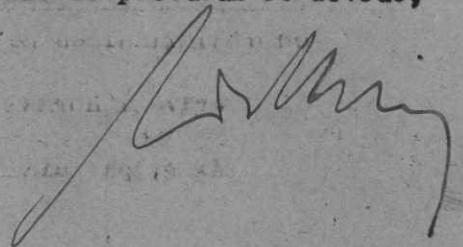
(1) Ce renfort pourrait être prélevé sur les effectifs disponibles des différents Services visés par votre lettre du 13 septembre. Je pourrais également, si vous le jugez utile, trouver quelques bonnes recrues sur place, hommes et femmes, parmi les réfugiés à Houlgate, parents d'agents en général.

Par ailleurs, les agents envoyés à Paris en vue de l'unification des dossiers ont été choisis de préférence parmi les agents spécialisés, en vue de constituer les cadres d'un groupe d'une cinquantaine d'unités; je pense qu'il n'y aurait que des avantages à ce que soit mis à la disposition de M. CHAINY, rue de Château-Landon, un renfort de 25 agents.

En résumé, avec les compléments que je vous demande, le Service des Retraites fonctionnerait à bref délai avec le nombre d'agents suivants

HOULGATE	357 (y compris A.L.)
PARIS	35
Renforts HOULGATE	40
Renforts PARIS	<u>25</u>
Total	457 ⁽¹⁾ 432

Votre respectueux et dévoué,



(1) On remarquera d'ailleurs que cet effectif correspond à peu de chose près aux 88 % de celui du 1er août, lequel s'élevait à

PARIS	468 (y compris les détachés et les auxiliaires)
STRASBOURG	<u>57</u>
Total	525

M. Vézalot.

Le travail que j'ai
demandé concerne la comparai-
son des + et des - des serva
Centraux est-il prêt ?



J. 11. 39

SERVICE
CENTRAL P

3 NOV. 1939



Transmis à M. le Directeur
du Service Central du Personnel.

copie de la lettre adressée par l'ingénieur
M. L'Herre, Chef du district de
Calvados, à M. Lefèvre, Directeur attaché
à la direction centrale relative à la détermination
des effectifs strictement nécessaires pour
assurer le fonctionnement du Service des Retraites
en temps de guerre.

Boulogne, le 2 novembre 1939

août
LE CHEF DU SERVICE DES RETRAITES

9 OCT. 1939

1

Monsieur le Chef du Service des Retraites
à Houlgate.

Par lettre du 2 courant, vous m'avez adressé le projet de cadre de votre Service pour le temps de guerre.

Ce cadre comporterait normalement un effectif total de 369 agents; dans ce chiffre ne sont pas compris 31 agents envoyés à Paris pour constituer le groupe d'unification des dossiers et effectuer les recherches et le classement, ni 30 agents mis à disposition.

Ce cadre devrait être temporairement renforcé de 30 unités pour hâter la liquidation de pensions dont le règlement a été laissé en suspens lors de votre évacuation et celle des pensions des grévistes de 1920.

J'approuve vos propositions. Vous voudrez bien rechercher parmi les excédents de personnel des Services du Calvados les agents qui vous manquent. A défaut de tels agents, vous pourrez embaucher de la main d'œuvre auxiliaire sur place.

Ehfin, vous me proposez de renforcer de 25 unités le groupe de la rue de Château-Landon. Cette mesure ne me paraît pas indispensable et je ne puis l'approuver. Si les agents d'encadrement que vous avez envoyés à Paris ont été prévus pour un effectif d'agents d'exécution renforcé de 25 agents, vous voudrez bien examiner s'il y a lieu d'en réduire le nombre.

Le Directeur du Service Central P,

Signé: R. BARTH

936 160
156

Houlgate

xxxx 31 octobre 1959.

Monsieur le Directeur
attaché à la Direction Générale,

Détermination des effectifs
strictement nécessaires pour
assurer le fonctionnement du
Service des Retraites
en temps de guerre.

Vous avez bien voulu me demander d'entreprendre une étude
approfondie en vue de la détermination des effectifs strictement
nécessaires pour assurer le fonctionnement du Service des Retraites
en temps de guerre.

Sur instructions de M. le Directeur du Service Central du
Personnel, j'avais déjà été amené à procéder à cette étude dont les
conclusions, approuvées par M. BAUME, ont fixé à
369 agents l'effectif du Service des Retraites replié à Houlgate,
35 agents l'effectif dudit Service restant à Paris à côté
des dossiers restés rue de Château-Landon.

Je crois devoir ajouter que ces chiffres ont été déterminés
en tenant compte

- d'une part, d'une compression du travail par rapport à l'avant-guerre correspondant à 29 unités
- et, d'autre part, des conditions nouvelles de travail des agents.

J'ajoute que, temporairement, en vue de faire face à certains travaux exceptionnels qui ne peuvent être différés (retard dans les liquidations de pensions, application du Protocole du 14 septembre 1938 aux grévistes de 1930), ces chiffres doivent être renforcés de 30 unités jusqu'au mois de février 1940 et de 20 unités seulement postérieurement à cette date.

Par ailleurs, les agents actuellement en service se décomposent de la manière suivante:

<u>Houligat</u>	<u>Paris</u>	<u>Total</u>	
79	15	92	agents du cadre libérés des obligations du service militaire,
4	1	5	agents du cadre de la 1ère réserve classés dans les services auxiliaires,
12	-	12	agents du cadre de la 1ère réserve (agents mis à disposition),
28	1	29	retraités rappelés, dont il serait opportun de renvoyer la moitié environ à leur foyer en raison du peu de services qu'ils sont susceptibles de rendre,
63	14	107	agents du cadre affectés spéciaux appartenant tous à la 2ème réserve,
9	-	9	agents du cadre affectés spéciaux de la 2ème réserve mis à disposition,
6	-	6	agents hommes détachés d'autres Services ou employés en qualité d'auxiliaires,
62	5	65	femmes-agents du cadre,
46	3	49	femmes-agents détachées d'autres Services,
23	-	23	femmes auxiliaires,
—	—	—	
382	35	417	

J'ai donc besoin immédiatement de 417 - 417 = 17 agents; il m'en faudra 21 autres dès le départ des unités mises à disposition. La

personnel de remplacement devrait être choisi, car les postes qui peuvent être tenus par des agents quelconques ou par des agents moyens avec une faible durée de préparation sont tous d'ores et déjà pourvus.

Vous avez bien voulu, par ailleurs, me demander d'examiner dans quelle mesure il pourrait être procédé ultérieurement à d'autres mises à disposition.

J'ai, à cet effet, examiné un à un tous les postes du Service et les ai répartis en fonction de la nature de chacun d'eux de la manière suivante:

192 ne peuvent être tenus que par des agents très expérimentés, absolument irremplaçables,

37 peuvent être tenus par des agents de remplacement choisis, après une formation de 6 mois environ, pratiquement irremplaçables,

66 peuvent être tenus par des agents de remplacement choisis, après une formation de 3 mois environ,

les autres demandent une adaptation de moins de 3 mois.

Or, observant

- d'une part, que restent en tout état de cause à disposition du Service 97 agents hommes du cadre et 85 femmes-agents du cadre, soit au total 182 agents

- et, d'autre part, que sur ces 182 agents, 35, des femmes en général, de valeur quelconque, ne tiennent ni ne peuvent tenir aucun des 192, ni des 37 postes visés ci-dessus,

je suis amené à demander de conserver, pour toute la durée de la guerre $229 - (192 - 35) = 92$ des 107 agents appartenant à la 2^e réserve, les 25 autres agents n'étant remplaçables que par d'excellentes recrues qui seraient mises en double de 1 à 3 mois avec leurs prédecesseurs.

Je crois cependant devoir attirer l'attention sur ce que la mise à disposition des 25 agents intéressés présenterait de graves inconvénients dans le cas où le Service des Retraites aurait à faire face à des travaux exceptionnels non prévus actuellement (revision de pensions, par exemple).

LE CHEF ADJOINT DU SERVICE DES RETRAITES,

Chgr. Waltho Journe

10 juillet

Précédemment, nous avions été en mesure d'effectuer une visite au Bureau des Pensions et de l'Assurance maladie de Montréal.

Cette visite, effectuée par le Service des Travaux publics et administratifs, a permis de constater que les installations sont tout à fait adaptées aux besoins actuels.

Ensuite, lorsque nous avons été invités à visiter les bureaux de l'Assurance maladie de Montréal, nous avons été informés qu'il n'y avait pas de place pour nous accueillir.

Il nous a été alors proposé de nous rendre au Bureau des Pensions et de l'Assurance maladie de Montréal.

11 juillet 1951

En vertu de nos obligations à assurer une bonne administration, nous devons faire tout ce qui est possible pour assurer la sécurité et la tranquillité de nos employés.

Il nous a donc été proposé de nous rendre au Bureau des Pensions et de l'Assurance maladie de Montréal.

12 juillet 1951

En vertu de nos obligations à assurer une bonne administration, nous devons faire tout ce qui est possible pour assurer la sécurité et la tranquillité de nos employés.

13 juillet 1951

En vertu de nos obligations à assurer une bonne administration, nous devons faire tout ce qui est possible pour assurer la sécurité et la tranquillité de nos employés.

14 juillet 1951

En vertu de nos obligations à assurer une bonne administration, nous devons faire tout ce qui est possible pour assurer la sécurité et la tranquillité de nos employés.

15 juillet 1951

EFFECTIF DU SERVICE DES RETRAITES

S^{ee}

Commercial

197

311

COPIES pour M. le Directeur du Service
Central du Personnel.
à la Section de Trouville.

12 Octobre

19 39.

Section de Paris

500 P.P. 1

Monsieur le Directeur Général.

989

Par lettre 2198 B¹/39 du 4 Septembre, vous m'avez demandé de vous adresser un projet de cadre du Service Commercial en temps de guerre.

Je rappelle, tout d'abord, que notre cadre du temps de paix était le suivant :

		Hommes	Femmes
Fonctionnaires H.S.	17	17	"
Echelles 15/16	23	23	"
- 12/14	50	47	3
- 8/11	91	76	15
- 7 et au dessous	100	60	40
Auxiliaires	19	1	18
Total :	300	224	76
			300

Pour le temps de guerre, j'ai prévu le cadre ci-après
(la répartition entre les Sections de Paris et de Trouville)

.....

n'est donnée qu'à titre d'indication et pourra varier suivant les nécessités du Service) :

	Paris		Trouville		Total	
	H	F	H	F	H	F
Fonctionnaires H.S.	5	5	2	2	7	7
Echelles 15/18	7	7	10	10	17	17
- 13/14	7	7	24	21	31	28
- 8/11	22	19	34	28	56	45
- 7 et au dessous auxiliaires	10	7	30	14	40	21
	2	1	1	1	3	1
	53	44	9	101	75	26
	53			101		
					154	119
						35
						154

J'ajoute que le cadre de guerre, tel qu'il est indiqué ci-dessus, est basé sur le rythme actuel du travail. Celui-ci marquent une nette tendance à l'augmentation, je serais d'avis de prévoir une certaine marge du personnel que nous aurions la possibilité de recruter au fur et à mesure des besoins.

Je vous propose, en conséquence, de porter à 170 unités le cadre de guerre du Service Commercial.

Les effectifs ci-dessus ne comprennent pas les agents à Représentations à l'étranger pour lesquels l'durera plus longue à faire l'objet de proportionnalités ultérieures.

LE DIRECTEUR DU SERVICE COMMERCIAL,

Rigot : Broyard.

J.F.

SERVICE COMMERCIAL

14 NOV. 1939

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
SERVICE COMMERCIAL

(provisoirement 88, rue St-Lazare PARIS)

1^e Division 1/2
Réf. T.Dr.506.00

le 13 Novembre 1939.

Représentations
à l'étranger

Monsieur le Directeur
du Service Central du PERSONNEL.

2199

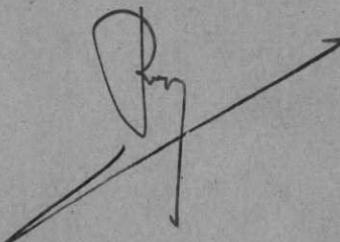
J'ai l'honneur de vous proposer ~~un~~
cadre numérique de guerre des Représentations
à l'étranger, conformément au tableau ci-
joint, que je vous envoie en double exemplaire.

Ce projet fixe au strict minimum les
effectifs de chaque Représentation. Indépen-
damment des agents rappelés par l'Autorité
Militaire, nous avons licencié tout le per-
sonnel dont la présence ne s'imposait pas
par suite de la réduction provisoire du
travail incomtant à nos bureaux à l'étranger.

Toutefois, si l'activité de nos repré-
sentations venait à s'amplifier, il convien-
trait d'envisager, le cas échéant, une augmen-
tation progressive de ces effectifs.

Je vous serais obligé de bien vouloir
me faire connaître si vous êtes d'accord.

LE DIRECTEUR DU SERVICE COMMERCIAL,



CADRE DE GUERRE DES REPRESENTATIONS A L'ETRANGER

PAYS	: Représentants et : Représentants adjoints :			: Agents du cadre S.N.C.F.			: Auxiliaires et Saisonniers :			Observations
	: 1939	: 1940	: différence	: 1939	: 1940	: Différence	: 1939	: 1940	: Différence	
Allemagne	: 1	: - 1	: 1	: - 1	: 9	: - 9				Représentation supprimée
Amérique du Nord	: 1(a)	: 1(a)	: 2	: 2(2)	: 8	: 3	: - 5			mobilisables : licenciés :
										2 5
Belgique	: 1(a)	: 1(a)	: 13	: 5	: - 8	: 22	: 6	: - 16		mobilisés en France : mobilisés en Belgique: licenciés : mutés et reversés aux Régions :
										8 1 1 14
Grande Bretagne	: 1(a)	: 1 (a)	: 3	: 2	: - 1	: 14	: 6	: - 8		mobilisés en France : mobilisés en Angleterre: licenciés
										4 1 4
Hollande	: 1(a)	: 1(a)	: 1	: 1		: 10	: 5	: - 5		licenciés
										5
Italie	: 2 (a)	: (3) (a)	: 1+1	: 2		: 8	: 4	: - 4		mobilisés : licenciés :
										1 4
Maroc	: 1	: 1		: 8	: 8		: 7	: 4	: - 3	mobilisés : licenciés :
										2 1
Pologne	: 1		: - 1				: 6		: - 6	Représentation supprimée
Suède	: 1(a)	: 1(a)					: 4	: 4		sans modification
Suisse	: Représentation	: 2	: 2	: 7	: 6	: -1	: 2	: 2		mobilisé
										1
TOTAUX	: 12	: 10	: - 2	: 47	: 36	: - 11	: 90	: 34	: -56	Total : mobilisé, licenciés ou mutés.
										54

(a) Représentants n'appartenant pas au cadre S.N.C.F.

{1} Mission créée depuis les hostilités, les frais qui en résulteront étant à la charge de l'Ambassade de France

{2} mobilisables

{3} fonction à titre provisoire.

CADRE DE GUERRE DES REPRESENTATIONS A L'ETRANGER

PAYS	Représentants et Représentants adjoints			Agents du cadre S.N.C.F.			Auxiliaires et Saisonniers			Observations
	1939	1940	Différence	1939	1940	Différence	1939	1940	Différence	
Allemagne	1	-1		1	-1		9	-9		Représentation supprimée
Amérique du Nord	1(a)	1(a)		2	2(2)		8	3	-5	mobilisables : 2 licenciés : 5
Belgique	1(a)	1(a)		13	5	-8	22	6	-16	mobilisés en France : 8 mobilisés en Belgique : 1 licenciés : 1 mutés et reversés aux Régions : 14
Grande Bretagne	1(a)	1(a)		3	2	-1	14	6	-8	mobilisés en France : 4 mobilisés en Angleterre : 1 licenciés : 4
Hollande	1(a)	1(a)		1	1		10	5	-5	licenciés : 5
Italie	2 (a)	(3) (a)		2	2		8	4	-4	mobilisés : 1 licenciés : 4
Maroc	1	1		8	8		7	4	-3	mobilisés : 2 licenciés : 1
Pologne	1	-1					6		-6	Représentation supprimée
Suède	1(a)	1(a)					4	4		sans modification
Suisse	Représentation	2	2	7	6	-1	2	2		mobilisé : 1
	Mission S.N.C.F.									sans modification
	au près de l'Ambassade (1)			10	10					
TOTAUX	12	10	-2	47	36	-11	90	34	-56	Total : mobilisés, licenciés, ou mutés 54

(a) Représentants n'appartenant pas au cadre S.N.C.F.

(1) Mission créée depuis les hostilités, les frais qui en résulteront étant à la charge de l'Ambassade de France
 (2) mobilisables
 (3) à titre provisoire.

Service Contentieux

pas évidemment du dossier -

Mais les 2 agents vont probablement se trouver automatisquement classés -

c) Faut-il renforcer le service de marinière à obtenir la question demandée m. Filippi ? -

D'après sa proposition il faut :

$$91 + 28 - 5 = \underline{\underline{114}} \text{ agents}$$

L'effectif actuel est $112 + 7 = 119$

après le départ des 5 derniers $\underline{\underline{114}}$

 2 (génies et
georges) $\underline{\underline{112}}$

 2 fonctionnels plus
de la 2^e ligne $\underline{\underline{110}}$

En total je pense qu'il va falloir faire faire la variation (a), proposer le dossier (6), ne pas renforcer et on arrive ainsi :

113 agents au lieu de 114 éléments -

m. Fatalov un peu partout

Il résulte de l'acte que la situation
est la suivante :

1^o) Il ne faut plus demander aux
commissaires de détacher d'agents dans
un autre service

2^o) Il ne faut ^{le} ranger de l'AS aucun
des 32 agents de la 2^e réme

3^o) Il faut laisser partir les 4 agents
de la 1^e réme qui sont à disposition
de l'autorité militaire

~~Rest~~ Trois questions restent à régler :

a) Faut-il ranger de l'AS l'uniqu^e
agent de la 1^e réme ? — d'après
l'annotation de M. Bershter, oui — Mais
avant de le faire il faudrait savoir de qui il
s'agit —

b) Faut-il faire dresser dans l'AS les
2 agents de la 2^e réme porteurs
d'un fusil bleu ? Cela m'est résulté

Contentieux Général

Rapport au Directeur Général
et pièces annexes:

- Etats numériques de personnel,
- Fiches de personnel et affaires par bureau,
- Etats nominatifs du personnel compris au cadre de guerre.

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

~~~~~  
**SERVICE DU CONTENTIEUX**  
~~~~~

TROUVILLE

PARIS, LE 20 Septembre 1939

45, rue Saint-Lazare (9^e)
Télép. : Pigalle 95-85

Bureau A.G.

Dossier N°

(Prière de rappeler dans la réponse
les indications ci-dessus)

Monsieur le Directeur du Service Central
du Personnel,

2 Etats
Joint

Par lettre du 4 Septembre, vous avez bien

voulu me demander de vous adresser un projet de cadre
de mon Service pour le temps de guerre.

J'ai l'honneur de vous donner tout d'abord
dans le cadre ci-joint la répartition actuelle du
personnel dépendant du Contentieux.

Il en résulte que, sur 184 agents (Hommes et
Femmes), 22 sont présentement sous les drapeaux et
17 à disposition de l'Autorité Militaire et pouvant
être rappelés par elle à tout moment.- D'autre part,
18 agents affectés spéciaux ont été versés dans les
Régions.

Parmi les autres agents de mon Service se trouvant
soit à Paris, soit à Trouville, 60 agents hommes sont
dégagés de toutes obligations militaires, 1 est sans

affectation et 39 sont affectés spéciaux; le personnel féminin est au nombre de 27.

Dans la limite où des prévisions sont possibles, il paraît vraisemblable que le Service du Contentieux aura, pendant la période des hostilités, un volume d'affaires, qui restera relativement important.

Tout d'abord, la volonté du Gouvernement d'interrompre le moins possible la vie économique du pays a conduit à ne prévoir que des moratoires restreints, ne pouvant, en réalité, être invoqués que par les personnes appartenant aux formations militaires proprement dites.

Par conséquent les sociétés et établissements, qui continueront de fonctionner, ne pourront se prévaloir de mesures exorbitantes du droit commun. Ainsi la Société Nationale ne pourra évidemment pas se soustraire aux assignations délivrées contre elle : et elle est le plus souvent défenderesse.- D'autre part, l'état de guerre lui-même soulève et soulèvera de multiples difficultés d'ordre juridique, administratif et fiscal que le Contentieux aura à examiner.

Dans ces conditions, si des restrictions de cadres sont évidemment à envisager, il ne faudrait pas cependant que les réductions d'effectifs fussent telles que le Service ne pût plus assurer d'une manière efficace et

satisfaisante la mission qui lui incombera.

Il est à ajouter que les possibilités de rappel des retraités sont très limitées, eu égard aux aptitudes et aux connaissances spéciales à exiger des collaborateurs qui sont les plus nécessaires.

Le travail courant pourra toujours être assuré, mais l'étude des questions de principe ou présentant des difficultés particulières ne peut être confiée qu'à des agents qualifiés -agents qui sont rares et dont ceux appartenant à la première réserve sont actuellement sous les drapeaux.

Reste la question de l'affectation spéciale. Je sais que celle-ci doit être limitée très strictement et, pour le Contentieux, je ne l'envisage que dans de très faibles proportions.

Sur les 39 affectés spéciaux, je demande avec insistance le maintien de l'affectation spéciale de cinq agents, appartenant d'ailleurs aux dernières classes de la 2ème réserve :

MM. AMIET Louis, Inspecteur Principal, S^e Aux., Classe de mobilisation 1912

HERCÉ Marcel, Chef de Bureau Principal de 1ère Cl., S^e Aux., Classe de mobilisation 1910

SOLT André, Inspecteur Divisionnaire de 2ème Classe, S^e Armé, Classe de mobilisation 1914

GARANCHER Louis, Chef de Bureau de 2ème Cl., S^e Aux., Classe de mobilisation 1912

...

M. CHAMPAGNE Pierre, Sous-Inspecteur, Sce Aux.,
Classe de mobilisation 1911.

M. AMIET, Inspecteur Principal, qui dirigeait la Division des Affaires Générales, reste avec un seul agent et il est appelé à traiter plus particulièrement les affaires délicates et de principe et à seconder étroitement le Chef du Service.

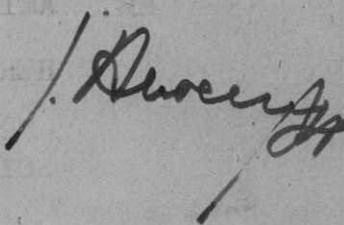
MM. HERCÉ, SOLT, GARANCHER et CHAMPAGNE sont des spécialistes également très difficiles à remplacer; les trois premiers dirigent des bureaux importants (Trafic Province, Expropriations et Domaine, accidents recours.)

Le départ de ces cinq agents serait de nature à désorganiser totalement une partie du Contentieux.

Compte tenu de leur maintien dans l'affectation

spéciale, le cadre du Service du Contentieux pourrait s'établir comme il est indiqué dans le second état ci-joint.

LE CHEF DU CONTENTIEUX,





Cadre actuel du Service du Contentieux⁽¹⁾

	Mobilisés	Affectés spéciaux versés dans les régions	à Paris			à Crouville		
			à disposition autorisée militaire	Affectés spéciaux	Déagisés de l'obligation militaire	Affectés spéciaux	Sans affectation	Déagisés de l'obligation militaire
Personnel masculin								
Personnel supérieur	9					1	2	6
Echelles 15 à 18	H.H.	6	1	1		12	1	23
10 à 1H	71	10	10	9	1	17		24
1 à 9 (sauf garçons de bureau et téléphonistes)	20	3	4	7		3		3
1 à 9 (garçons de bureau et téléphonistes)	13	3	3	1	1	2		3
	15 1/2	22	18	17	3	36	1	59

B) Personnel féminin

		à Paris	à Crouville
Echelles F.15	1		1
F.10 à F.1H	9		9
F.1/2 ^{1/2} et F.8	17	1	16
	27	1	26

Recapitulation - Personnel masculin 15 1/2
féminin 27
18 H

Crouville le 20 septembre 1939

J. Bourg

(1) Ce cadre ne comprend pas le contentieux de la sous-Direction de Strasbourg.



Projet de Cadre du Contentieux en temps de guerre⁽¹⁾

1: Personnel masculin

Fonctionnaires Supérieurs	-	4 ⁽²⁾
Echelles 15 à 18	-	26
10 à 14	-	25
1 à 9 (sauf garçons de bureau, téléphonistes, nettoyeurs)	-	3
1 à 9 (non comprises dans la ligne précédente)	-	3
Total	-	64

2: Personnel féminin

Echelles 15 à 18	-	1
10 à 14	-	9
1 à 9 (sauf téléphonistes, nettoyeuses)	-	14
1 à 9 (non comprises dans la ligne précédente)	-	-
Total	-	24

Recapitulation: Personnel masculin	-	64
féminin	-	24
		91

Crouville, le 20 Septembre 1939

/ Guerney

(1) Ce projet de cadre ne comprend pas le Contentieux de la sous-Direction de Strasbourg.

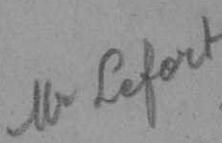
(2) M. Guerney détaché au Ministère de l'Armement n'est pas compris dans les 4 fonctionnaires supérieurs. De même n'est pas compris le fonctionnaire supérieur qui serait éventuellement appelé à remplacer M. Guerney.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
 88 RUE SAINT-LAZARE . PARIS IX . TÉL. TRINITÉ 73-00

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Mr Lefort
Paris Le 30 Novembre

1939.

Sa
L-III-214


Monsieur le Directeur
du Service Central du Personnel,



Pour répondre au désir exprimé par votre lettre du 14 de ce mois, je vous prie de trouver ci-annexés les renseignements relatifs aux agents en excédent dans les Services du Secrétariat du Conseil, du Contentieux et de la 1ère Division du Secrétariat Général.

*vous état
classez pour
la dernière fois
Ses faits*

Je crois devoir attirer votre attention sur les observations formulées par M. de CAQUERAY dont je reprends l'essentiel ci-dessous.

L'état du Contentieux comporte, comme vous le verrez, 42 noms; dans la liste des agents ne figure pas M. Paul DURAND, Inspecteur Principal Adjoint, Chef de Bataillon de Réserve du Génie.

D'autre part, n'ont pas été indiqués dans l'état, M.M. CLAUDET Henri, Chef de bureau principal, et CHAVANNE Alphonse, Inspecteur divisionnaire, dont le renouvellement d'affectation spéciale a été demandé le 21 Octobre 1939 dans une note remise à M. LASSEUR pour M. le Directeur EPINAY. Cette demande venait en complément de la proposition de renouvellement d'affectation spéciale de cinq agents du Contentieux, compris par M. AURENGE dans le "cadre de guerre" qui vous a été adressé par lui le 20 Septembre 1939.

Enfin, le cadre de guerre du Contentieux ayant été établi sur des bases très strictes, en considération seulement de la mobilisation des agents non maintenus dans l'affectation spéciale,

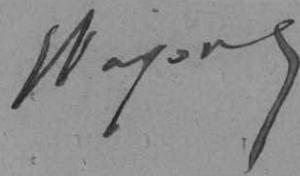
M. de CAQUERAY demande à conserver au Service, tant qu'ils ne seront pas rappelés par l'Autorité Militaire, les agents ci-après:

M.M. GIBOUT Henri, CLAISSE Albert⁽¹⁾, FAUCHER Jean, MESLAND Marcel,
NIGAY Marcel, SECLEVE Edouard, DORAT des MONTS Henri, ARMAND Roger,
DOHIS Edgar⁽¹⁾, PETIT-JEAN-BORET Camille⁽¹⁾.

Parmi ces agents, je crois devoir signaler les cas de M. ARMAND, dont la femme doit être mère vers la fin de l'année et de M. DOHIS, qui a chez lui, à sa charge, outre sa femme, une fille infirme, une autre fille qui attend un enfant et une vieille mère aveugle.

Le cadre de guerre ne concernant que les agents du cadre permanent, il paraît nécessaire de maintenir les quatre auxiliaires, veilleurs de nuit, M.M. AVISSE, BASCOU, GROSNIER et ~~_____~~ qui assurent la surveillance des immeubles 45, rue Saint-Lazare et 42, rue de Châteaudun.

LE SECRETAIRE GENERAL,



(1) Ces agents sont inscrits dans le cadre du jeune.
Mort

30 Novembre 1939.

SERVICE du CONTENTIEUX

-:-:-:-:-:-:-:-

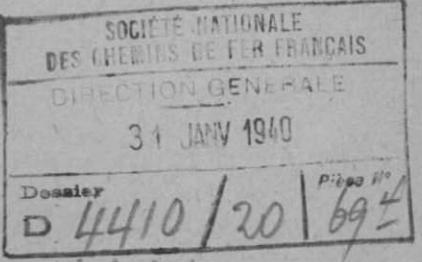
NOM et PRENOM	Grade	Classe de mobilisation	Position militaire	Réseau ou Région d'origine	OBSERVATIONS
M.M.					Dans la colonne:
GIBOUT Henri	Insp. 1 ^{re} cl.	1914	A.S. 2 ^{me} Rés.	Nord	Position militaire, A.S= Affecté spécial
LELEU Louis	- d° -	1912	- d° -	d°	
MARANDON René	- d° -	1910	- d° -	P.O.	muté à Millau au Sud-Ouest
CLASSE Albert	Insp. 2 ^{me} cl.	1915	- d° -	Nord	inscrit au cadre de Guerre du Service
FAUCHER Jean	- d° -	1912	- d° -	P.L.M.	
MESLAND Marcel	- d° -	1916	- d° -	Nord	
NIGAY Marcel	- d° -	1910	- d° -	P.L.M.	
SECLEVE Edouard	- d° -	1911	- d° -	Nord	
BERTIN Henri	Sous-Insp.	1913	- d° -	d°	muté le 1-1-40 au 1 ^{er} Div. de la Cie du Nord
BERTRAND Emile	- d° -	1912	- d° -	P.L.M.	
DESSERT France	- d° -	1910	- d° -	d°	
DORAT des MONTS Henri	- d° -	1910	- d° -	P.O.	
VALEN de la JAUFRIE Antoine	- d° -	1915	- d° -	Rég.Est S/Direc- tion de Strasbourg	
ARMAND Roger	Cent.tech.pal	1914	- d° -	Est	inscrit au cadre
MARTIN Daniel	s.m. inspecteur	1905	disgracié	Nord	de Guerre du Service retiré non maintenu
BERLAND Charles	- d° -	1918	- d° -	P.O.	à compter du 1 ^{er} avril 1940

NOM et PRENOM	Grade	Classe de mobilisation	Position militaire	Réseau ou Région d'origine	OBSERVATIONS
M.M.					
CAILLE René	Contr. techn. ppal	1914	A.S. 2 ^{me} Rés.	P.L.M.	détaché S ^{ce} des Retraites à Houlgate
CONGNARD Jacques	- d° -	1912	- d° -	P.O.	
DOMIS Edgar	- d° -	1910	- d° -	P.L.M.	
GIGOT Maurice	- d° -	1910	- d° -	- d° -	
LECERF Pierre	- d° -	1916	- d° -	- d° -	
CHRISTIN Francis	Rédact. P ^{pal}	1910	- d° -	- d° -	
MOTHIRON Gustave	d°	1911	- d° -	P.O.	détaché S ^{ce} des Retraites à Houlgate
OUGNET Emile	Contr. techn.	1912	- d° -	P.L.M.	- d° -
NUGUES Louis	d°	1917	Sans affectation	P.O.	muni au Sud Ouest
PETIT JEAN BORET Camille	- d° -	1911	A.S. 2 ^{me} Rés.	P.L.M.	inscrit au cadre de guerre du bataillon
ROZÉ Léon	- d° -	1915	- d° -	P.O.	détaché à l'organisation générale à Trouville
ARTIGUES Maurice	Rédacteur	1924	Mobilisable à disposition de l'Autorité militaire	Nord	
MARTY Baptiste	- d° -	1928	- d° -	P.O.	
BRAMARD Jean	Employé P ^{pal}	1915	A.S. 2 ^{me} Rés.	P.L.M.	détaché S ^{ce} des Retraites à Houlgate
PEUGNIEZ Gabriel	- d° -	1923	Mobilisable à disposition de l'Autorité militaire	Nord	

NOM et PRENOM	Grade	Classe de mobilisation	Position militaire	Réseau ou Région d'origine	OBSERVATIONS
M.M.					
FILLON Raymond	Employé	1928	A.S. 1 ^{re} Rés.	Nord	♂
SARROY Pierre	- d° -	1910	A.S. 2 ^{me} Rés.	Midi	♀
GARDIEN Fabien	Expéditionnaire	1922	Mobilisable à disposition de l'Autorité militaire	Etat	mobilisé.
DIOTON Camille	Brigadier de garçons de bur.	1912	A.S. 2 ^{me} Rés.	P.L.M.	♂
FONTAINE Oscar	- d° -	1910	- d° -	- d° -	
BISCHOFF Bernard	Garçon de bureau	1911	- d° -	Est	
GONSARD Gabriel	- d° -	1921	Mobilisable à disposition de l'Autorité militaire	Etat	
PINAUD Jean	- d° -	1916	- d° -	- d° -	
AVISSE Paul	Auxiliaire Veilleur de nuit		Dégagé de toutes obligations militaires. Agé de 69 ans	-	
BASCOU Lucien	- d° -		- d° - 60 ans	-	
CROSNIER Armand	- d° -		- d° - 64 ans	-	
<u>LEYMARIE Martin</u>	- d° -		- d° -	Est	
<u>BIRONNEAU Aristide</u>	- d° -		64 ans 55 ans	Ouest	retraité



31011940



109

SERVICE DU CONTENTIEUX

PERSONNEL de la SOUS-DIRECTION de STRASBOURG

Agents des Echelles 1 à 18

Bureaux	Effectif : Agents ayant quitté définitivement le Service depuis le 1 ^{er} Sept. 1939				Effectif actuel			Mobilisés : dans les formations ou militaires	Versés dans les Services	Effectif actuel : total	Cadre de guerre	Observations
	au début : fin	à la veille de la S.N.C.F.	de la guerre	à la Section : de droit local	Agents affectés : au Contentieux Général	Agents affectés : Bureau : 1 ^{er} Bureau : Aff. civiles et Admin'ves .. 2	2 ^{me} Bureau : Aff. civiles et Admin'ves .. 1					
1 ^{er} Bureau	13	13	13	-								
2 ^{me} Bureau	24	24	24	-	12				24	49	13	
3 ^{me} Bureau	12	12	12	-								
TOTAUX ...	49	49	49		12			13	24	49	13	

Bureaux :

1^{er} Bureau : Aff. civiles et Admin'ves .. 2

2^{me} Bureau : Aff. civiles et Admin'ves .. 1

1^{er} Bureau : Aff. Com les Seine 1

2^{me} Bureau : Aff. Com les Province 2

Bureau des Accidents Voyageurs 2

Bureau des Oppositions 2

Présents à Trouville : 10

Agents affectés au Contentieux Général en situation de maladie de longue durée et autorisés à séjourner hors de Trouville 3

SERVICE
du
CONTENTIEUX

Personnel de Strasbourg

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMISÉS ET RECHERCHES	
DIRECTION GÉNÉRALE	
31 JANV 1940	
Dossier	Pièce N°
D 4410 / 20	695

CADRE de GUERRE

(Le nom des agents affectés spéciaux est souligné d'un trait)

I -CADRE par ECHELLES

A) PERSONNEL MASCULIN

Personnel Supérieur M. COLOMBEL
(1 agent)

ECH. 15 à 18 Ech. 16 (3 agents) -MM. MICHEL -RIGAUX -MEYER
(5 agents)

Ech. 15 (2 agents) -MM. ENTZMINGER -LAUCHER

ECH. 10 à 14 Ech. 14 (4 agents) -MM. WOLF, -KARSCH -STAHL
(4 agents) -HEYART

ECH. 1 à 9 Ech. 8 (1 agent) -M. HAFFNER
(1 agent)

TOTAL: ONZE agents du personnel masculin dont
SIX affectés spéciaux.

B) PERSONNEL FEMININ

ECH. F 1 à F 8 Ech. F 8 (1 agent) Mme HEYART
(3 agents)

Ech. F 7bis (1 agent) Mlle SPEITEL

Ech. F 5bis (1 agent) Mlle FUCHS

X

TOTAL: TROIS agents du personnel féminin

ENSEMBLE: Agents hommes et femmes : 11 + 3 = 14

II - CADRE par BUREAUX

Personnel Supérieur
(1 agent)

M. COLOMBEL (Ech. B)

A) Personnel affecté au
Bureau des Affaires
de Droit Local A.L.
(7 agents)

MM. MICHEL	(Ech. 16)
<u>RIGAUX</u>	(Ech. 16)
<u>WOLF</u>	(Ech. 14)
KARSCH	(Ech. 14)
HEYART	(Ech. 13)
HAFFNER	(Ech. 8)
Mme HEYART (Ech.F 8)	

Sténographie
et
Dactylographie
(2 agents)

Mlles SPEITEL	(Ech. F 7bis)
FUCHS	(Ech. F 5bis)

B) Personnel affecté au
Contentieux Général S.N.C.F.

MM. MEYER	(Ech. 16)
<u>ENTZMINGER</u>	(Ech. 15)
<u>LAUCHER</u>	(Ech. 15)
STAHL	(Ech. 14)

P.

30 JAN. 1940

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE DU CONTENTIEUX

Bureau _____

Dossier N° _____

(Prière de rappeler dans la réponse
les indications ci-dessus)

PARIS, LE 30 Janvier 1940

45, rue Saint-Lazare (9^e)
Télép. : Pigalle 95-85

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE

31 JANV 1940

Dossier

D 4410 / 20

Pièce N°

69

M. Filippi
S. P.
D'accord étant entendu
que ces agents de la Réserve
seront renvoyés à l'issue de l'urgence
militaire -
ou renvoyer dans 6 mois
30/01/40

R A P P O R T

à Monsieur le Directeur Général

L'effectif du "Contentieux Commun", à la date du 31 décembre 1937, était au total de 204 agents.

A la veille de la guerre, l'effectif total était de 184 agents.

Depuis lors, deux agents ont été, l'un mis à la retraite et non maintenu, l'autre réformé.

L'effectif actuel est donc de 182 agents, y compris 6 retraités maintenus.

Sur ce nombre, 34 sont actuellement aux armées, 24 affectés aux Régions ou au Service des Retraites à Houlgate, 1 détaché au Secrétariat Général à Paris, 2 à disposition du Service d'Organisation générale à Trouville, et 1 à disposition de M. Candau pour l'organisation des Loisirs dans le détachement du Calvados.

Le nombre des agents, qui restent ainsi effectivement au Service du Contentieux, se réduit à 120, dont 17 à Paris et 103 à Trouville.

Ce chiffre se décompose en : 8 agents hors statut, Chef de Service compris, et 112 agents des échelles statutaires, soit 87 hommes et 25 dames. Dans ces 112 agents figurent 11 dactylographes et 8 garçons de bureau.

Le nombre des agents pratiquement affectés, soit à l'étude d'affaires contentieuses, soit aux travaux d'ordre administratif que comporte le Service, est ainsi, outre le personnel supérieur, de 93.

Il est à noter que 4 agents, appartenant à la 1^{ère} réserve, sont à disposition de l'autorité militaire; 2, appartenant à la 2^{ème} réserve, sont titulaires d'un fascicule bleu; 33 sont affectés spéciaux: 1 de la 1^{ère} réserve et 32 de la 2^{ème} réserve, toutes ces affectations spéciales existant au 1^{er} septembre 1939.

Le cadre de guerre que j'avais établi le 20 septembre et qui a subi, depuis, quelques modifications de détail, prévoyait et prévoit toujours 91 agents, en plus le Chef de Service. Dans ces 91 agents, n'étaient compris initialement que 7 affectés spéciaux, appartenant aux

dernières classes de la 2^{ème} réserve et dont le renouvellement d'affectation spéciale a été demandé au Service Central du Personnel⁽¹⁾.

En raison de mutations, de mises à la retraite sans maintien pour raison de santé, de mise à la réforme, 6 autres affectés spéciaux ont dû, depuis lors, être portés dans les places vacantes⁽²⁾.

Ce cadre, qui répondait à l'idée que le volume des affaires accuserait un fléchissement, malgré les dossiers de guerre proprement dits, se révèle, à l'expérience, vraiment très étroit.

Il suffit, d'ailleurs, pour s'en convaincre, de reprendre les statistiques établies par bureau en ce qui regarde, d'une part le 4^{me} trimestre 1938 et, d'autre part, le 4^{me} trimestre 1939.

Il apparaît tout de suite qu'exception faite du bureau des Oppositions qui, provisoirement du moins, marque une diminution très forte des saisies sur traitements

(1) - M.M. AMIET Inspecteur principal, CHAVANNE et SOLT Inspecteurs divisionnaires, CLAUDET et HERCE chefs de bureau principaux, GARANCHER chef de bureau, CHAMPAGNE sous-Inspecteur.

(2) - M.M. MASSON Inspecteur divisionnaire, CLAISSE Inspecteur, ARMAND et DOHIS, Contrôleurs techniques principaux, GRENAULT et PETIT-JEAN-BORET contrôleurs techniques, tous appartenant aux classes de la 2^{me} réserve.

d'agents, les autres bureaux ont reçu de nouvelles affaires en nombre tel qu'il existe une disproportion évidente par rapport au nombre d'agents restants, si on se réfère aux chiffres de 1938.

A titre d'exemple, le Secrétariat Juridique (affaires générales et de principe) - en comptant les deux Inspecteurs principaux adjoints qui suivent personnellement des affaires - a eu son effectif diminué de 9 à 3, alors que le nombre des affaires des 4^{me} trimestres 1938 et 1939 est respectivement de 255 contre 228.

Au bureau des Affaires Civiles et Administratives, l'effectif est passé de 14 à 11, en comprenant 2 agents du Contentieux de Strasbourg, et le nombre des dossiers est passé de 257 au 4^{me} trimestre 1938 à 379 au 4^{me} trimestre 1939, consultations verbales en sus.

Le bureau des Expropriations et Affaires domaniales a été saisi, dans le 4^{me} trimestre 1938, de 428 dossiers et dans le 4^{me} trimestre 1939 de 542 dossiers, alors que l'effectif de 1938 était de 25 agents et que celui de 1939 est finalement de 15.

Le bureau des Accidents Voyageurs ne pourra plus instruire sérieusement les affaires avec un effectif de

8 agents, dont 2 Alsaciens, lorsque nous serons saisis des dossiers concernant les accidents récents, dossiers encore détenus par les Régions.

Sans doute pourrait-on objecter que le Contentieux bénéficie de l'apport du Contentieux d'Alsace et de Lorraine.

L'effectif de ce Contentieux replié sur Trouville en septembre était de 51 agents, Chef du Service compris. Sur ce nombre : 25 ont été détachés ou mutés dans différents Services et 13 sont affectés à une Section de droit local d'Alsace-Lorraine qui conserve son activité.

Restent 13 agents versés au Contentieux Général, mais dont 3, en situation prolongée de maladie, ne comptent que pour ordre. Les 10 agents effectivement affectés au Contentieux Général ont conservé et suivent 3.000 dossiers provenant du Contentieux d'Alsace-Lorraine, si bien que leur concours est, pour le moment, assez faible.

Comme conclusion pratique de cet exposé, je demande instamment que le cadre de guerre, tel qu'il est actuellement établi, et qui comporte 91 agents (état nominal ci-joint) ne soit pas touché.

Je demande, d'autre part, qu'exception faite de

M.M. GUERET et GEORGET qui, pour des raisons de santé ou de famille, sont volontaires l'un pour une Région, l'autre pour les Approvisionnements Généraux, les agents non compris au cadre de guerre soient maintenus au Service du Contentieux tant que l'Autorité militaire ne les aura pas appelés.

Il faut du reste que ceux de la 2^e réserve nous restent en tout état de cause.

Dans ce dernier cas, il y aura lieu de revoir la question, compte tenu des nécessités du moment.

Ma proposition est de maintenir au Contentieux
28 agents de plus que le cadre de guerre (58 autres
qui pourraient être rappelés par l'autorité militaire)
Ce maintien qui pourrait être indispensable pour
la bonne marche du service

LE CHEF DU CONTENTIEUX,

/ Georget

y Taurin

91 + 28-5

114

1 FÉV. 1940

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS.
88 RUE SAINT-LAZARE . PARIS IX . TEL. TRINITÉ 73-00

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

le 31 Janvier

19 40

NOTE

pour Monsieur BARTH

Mr Lefort
Bry

Je vous transmets ci-joint un rapport de M. AURENGE justifiant le maintien au Contentieux des agents qui y sont actuellement en excédent par rapport au cadre de guerre. Ce cadre, en effet, comportait des compressions qui, à l'expérience, se révèlent impossibles à maintenir.

Je vous serais reconnaissant des instructions que vous voudrez bien donner pour l'application des propositions contenues dans le rapport et corrigées par M. BERTHELOT en ce qui concerne les agents de la première réserve, qui pourront être remis à la disposition de l'Autorité Militaire.

Votre bien dévoué,

7 Février

SOCIÉTÉ NATIONAL
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
DIRECTION GÉNÉRALE
31 JANV 1940
Dossier No. | File No.
D 4410 / 20 | **69-**

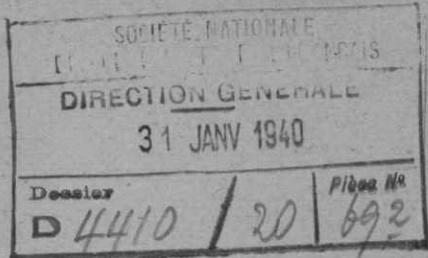
SERVICE DU CONTENTIEUX

TROUVILLE et PARIS
(PERSONNEL de la SOUS-DIRECTION de STRASBOURG
non compris)

AGENTS des ÉCHELLES 1 à 18.

Bureaux	Effectif: Agents ayant:				Effectif actuel				Effectif actuel total: Cadre de				Observations
	au début	à la fin	à la	quitté définitivement	Présents	Mobilisés	Versés dans les Régions	Effectif actuel total: Cadre de	dans les Régions	(Présents + Mobilisés)	guerre		
	de la	de l'année	veille	nitivement le	Total	formations ou autres	(Troupes et Services)	dans les Régions ou Services)	+ versés dans les Régions ou Services)	(Troupes et Paris)	et Paris)		
	S.N.C.F.	1938	de la	Service depuis à Trouville	à Paris: Total	militaires: Services	Régions ou Services)						
			guerre	le 1 ^{er} Sept 1939: ville									
Secrétariat Juridique	9	9	7	"	2 (1)	"	2	5	"	7	2	(1) Un agent du Conten-	
1 ^{er} Bureau des Aff. Civiles et Administratives (C.A. ¹)	15	14	14	"	9	"	9	5	"	14	6	affecté à Trouville au début de janvier	
2 ^{me} Bureau des Aff. Civ. & Adm. (C.A. ²)	20	20	19	"	8 (2)	4	12	4	5	21	8	(2) 2 agents sont passés en janvier 1940 au bureau CA ² venant l'un de la Bibliothèque et l'autre du bureau C ¹ .	
1 ^{er} Bureau des Aff. Commerciales (Seine - C ¹)	12	12	9	"	4 (2)	"	4	3	1	8	3		
2 ^{me} Bureau des Aff. Commerciales (Province - C ²)	16	15	14	"	10	1	11	3	"	14	7		
Bureau des Accidents (Recours contre les tiers): A.R.	7	6	6	"	2	"	2	2	2	6	2		
Bur. Accidents du Travail - A.T	10	10	10	"	5	3	8	2	"	10	5		
Bur. Accidents Voyageurs - A.V.	11	10	10	1	6	"	6	"	3	9	4		
Bur. des Expropriations & Aff. Dom. EX	25	25	24	"	16 (3)	1	17	2	6	25	11	(3) 1 agent est passé des aff. sociales au bureau des EX. en janvier 1940	
Bur. des Aff. Fisc.	12	11	10	"	7	"	7	"	3	10	7		
Bur. des Oppos. OP	22	21	19	"	11 (4)	"	11	5	4	20	11		
Secrétaire Adminis.	3	3	2	"	2	"	2	"	"	2	2		
Bur. Aff. Soc.	2	2	2	"	1 (3)	"	1	"	"	1	1		
Biblioth. Arch.	2	2	2	"	1 (2)	"	1	"	"	1	1		
Dactylographie	14	14	14	1	10 (4)	1	11	"	1	12	11		
Garçons de bur. et téléph.	13	13	13	"	4	4	8	2	3	13	3		
	193	187	175	2	98	14	112	33	28	173	84		
												+ 7 agents supérieurs	

SERVICE
du
CONTENTIEUX



C A D R E de G U E R R E

(Le nom des agents affectés spéciaux est souligné d'un trait; celui des titulaires de fascicule bleu de deux traits.

Un * précède le nom des agents du Contentieux à Paris)

CHEF du SERVICE : M. AURENGE

I - CADRE par ECHELLES

A) PERSONNEL MASCULIN

Personnel Supérieur
(7 agents)

MM. de CAQUERAY -SENTENAC -AMIET *BOUZINAC
-LAURENT -LAVOUX *LEVENS

ECH. 15 à 18
(26 agents)

Ech. 18 (4 agents) -MM. CHAVANNE -CLAUDET -HERCÉ
-LARMURIER

Ech. 17 (4 agents) -MM. LENOIR -MASSON -MOTHIRON
-SOLT

Ech. 16 (8 agents) -MM. BEDEAU de l'ECOCHERE
-DUGUÉ -FERRAGU -LEFEVRE -MORIN -NICOT -THABEAU
-VELUT

Ech. 15 (10 agents) -MM. AUVINET -BOREL du BEZ
-CABRIT -CHEVALIER -CLAISSE -GARANCHER -LAFAYE
-LAPLACE -POULAIN -TILLON

ECH. 10 à 14
(27 agents)

Ech. 14 (9 agents) -MM. BAHLINGER -BASCHET -BLOQUET
-CARREAU -CHAMPAGNE *GAUDIN -GROUSSIER -PELLISSIER
-TRICOT

Ech. 13 (2 agents) -MM. GUILHERMIN -PIERRE

Ech. 12 (10 agents) -MM. ARMAND -BINOCHE *DAUCHEZ
-DOHIS -DUSAPIN -LETANG -MARESCHAL -MATHIEU -MERLIN
-TREFILIO

Ech. 10 (6 agents) -MM. ANCESSY -AUBERT -COLLET
-GRENAULT -NATALI -PETIT JEAN BORET

ECH. 1 à 9 (sauf
garçons de bureau,
téléphonistes,
nettoyeurs)
(3 agents)

Ech. 8 (2 agents) -MM. CHEVAL -JANAILLAC

Ech. 5 (1 agent) *M. GARDIEN

ECH. 1 à 9 (non
compris dans les
lignes précédentes)
(3 agents)

Ech. 6 (1 agent) *M. CHAILLOT

Ech. 5 (1 agent) -M. BANCEL

Ech. 4 (1 agent) -M. BLOT

TOTAL : SOIXANTE-SIX agents du personnel masculin
dont TREIZE affectés spéciaux et DEUX titulaires
de fascicule bleu.

B) PERSONNEL FEMININ

ECH. F 15
(1 agent)

(1 agent) -Mme GRENAULT

ECH. F 10 à F 14
(9 agents)

Ech. F 14 (1 agent) -Mlle ZOELLER

Ech. F 12 (2 agents) -Mlles ESPANET -REMISE

Ech. F 10 (6 agents) -Mmes BOSSU -BRETON -MICHEL
-POMMAY -PRIVAT -TOUSART

ECH. F 1 à F 8
(15 agents)

Ech. F 8 (9 agents) -Mmes BOUCHE -DAUSSY
-DAVIDTS -GAUTHIER -PERCHE -PETIT JEAN BORET
-ROUSSELOT -SIMONNEL -TAULELLE

Ech. F 7bis (6 agents) - Mmes BERTIN -DALBIS
-FOULTIER -HEULOT *PRANEUF -RAMUS

TOTAL : VINGT-CINQ agents du personnel féminin

ENSEMBLE : Agents hommes et femmes: 66 + 25 = 91

II - CADRE par BUREAUX

Personnel Supérieur
(7 agents)

M.M. de CAQUERAY (Ech. F)
SENTENAC (Ech. E)

AMIET (Ech. D)

* BOUZINAC (Ech. B)

LAURENT (Ech. B)

LAVOUX (Ech. A)

* LEVENS (Ech. A)

Secrétariat Juridique
(2 agents)

M.M. CHAVANNE (Ech. 18)
MASSON

(Ech. 17)

Bibliothèque
(1 agent)

M. LEFEVRE (Ech. 16)

Secrétariat Administratif
(2 agents)

M.M. ^{mess} GRENAULT (Ech. F.15)
ROUSSELOT (Ech. F.8)

Service Social
(1 agent)

M. TILLON (Ech. 15)

1° Bureau des Affaires
Civiles et Administratives
C.A.1
(6 agents)

M.M. <u>GLAUDET</u>	(Ech. 18)
BEDEAU de l'ECOCHERE	(Ech. 16)
MORIN	(Ech. 16)
AUVINET	(Ech. 15)
TRICOT	(Ech. 14)
DUSAPIN	(Ech. 12)

2° Bureau des Affaires
Civiles et Administratives
C.A.2
(8 agents)

M.M. MOTHIRON	(Ech. 17)
BOREL du BEZ	(Ech. 15)
<u>CLAISSÉ</u>	(Ech. 15)
PIERRE	(Ech. 13)
<u>LETANG</u>	(Ech. 12)
TREFILIO	(Ech. 12)
*GARDIEN	(Ech. 5)

Mme PETIT-JEAN-BORET (Ech. F.8)

Bureau des Accidents
Voyageurs - A.V.
(4 agents)

M.M. LARMURIER	(Ech. 18)
DUGUE	(Ech. 16)
BASCHET	(Ech. 14)

Mme BERTIN (Ech. F.7bis)

Bureau des Accidents
Recours - A.R.
(2 agents)

M.M. <u>GARANCHER</u>	(Ech. 15)
BLOQUET	(Ech. 14)

Bureau des Accidents
du Travail -AT
(5 agents)

Mlle ZOELLER (Ech. F 14)
M. GUILHERMIN (Ech. 13)
Mlles ESPANET (Ech. F 12)
POMMAY (Ech. F 10)
TOUSART (Ech. F 10)

1° Bureau des Affaires
Commerciales -C1
(3 agents)

MM. VELUT (Ech. 17)
THABEAU (Ech. 16)
POULAIN (Ech. 15)

2° Bureau des Affaires
Commerciales -C2
(7 agents)

MM. HERCE (Ech. 18)
CHEVALIER (Ech. 15)
CARREAU (Ech. 14)
DAUCHEZ (Ech. 12)
MATHIEU (Ech. 12)
NATALI (Ech. 10)
PETIT JEAN (Ech. 10)
BORET

Bureau des Oppositions
(11 agents)

MM. NICOT (Ech. 16)
BAHLINGER (Ech. 14)
GROUSSIER (Ech. 14)
MARESCHAL (Ech. 12)
BINOCHE (Ech. 12)
ARMAND (Ech. 12)
ANCESSY (Ech. 10)
MMes BRETON (Ech. F 10)
DAVIDTS (Ech. F 8)
TAULELLE (Ech. F 8)
DALBIS (Ech. F 7 bis)

Bureau Fiscal (7 agents)	MM.	LENOIR	(Ech. 17)
		<u>DOHIS</u>	(Ech. 12)
		<u>GRENAULT</u>	(Ech. 10)
		JANAILLAC	(Ech. 8)
		CHEVAL	(Ech. 8)
	M ^{me}	MICHEL	(Ech. F 10)
	M ^{lle}	GAUTHIER	(Ech. F 8)

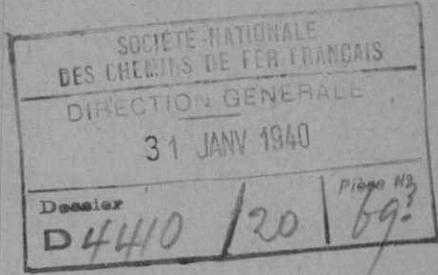
Bureau des Expropriations et Domaine (11 agents)	MM.	SOLT	(Ech. 17)
		FERRAGU	(Ech. 16)
		LAPLACE	(Ech. 15)
		LAFAYE	(Ech. 15)
		CABRIT	(Ech. 15)
		<u>CHAMPAGNE</u>	(Ech. 14)
	<u>x</u>	GAUDIN	(Ech. 14)
		PELLISSIER	(Ech. 14)
		MERLIN	(Ech. 12)
		AUBERT	(Ech. 10)
		COLLET	(Ech. 10)

Sténographie et Dactylographie (11 agents)	MM ^{mes}	REMISE	(Ech. F 12)
		PRIVAT	(Ech. F 10)
		BOSSU	(Ech. F 10)
		BOUCHE	(Ech. F 8)
		SIMONNEL	(Ech. F 8)
		PERCHE	(Ech. F 8)
		DAUSSY	(Ech. F 8)
	<u>x</u>	PRANEUF	(Ech. F 7bis)
		HEULOT	(Ech. F 7bis)
		FOULTIER	(Ech. F 7bis)
		RAMUS	(Ech. F 7bis)

Garçons de Bureau
et
Téléphonistes
(3 agents)

MM. *CHAILLOT (Ech. 6)
BANCEL (Ech. 5)
BLOT (Ech. 4)

SERVICE DU CONTENTIEUX
à Trouville



SECRETARIAT JURIDIQUE

(Affaires Générales et de Coordination)

	Nombre de nouveaux dossiers ouverts		Nombre d'agents (échelles 1 à 18)	OBSERVATIONS
	1938	1939	1938	1939
Octobre	74	43	9	1 ⁽¹⁾
Novembre	78	37	9	1 ⁽¹⁾
Décembre	103	148	9	1 ⁽¹⁾
Totaux	255	228		

(1) - Deux Inspecteurs Principaux Adjoints suivent personnellement des affaires au Secrétariat Juridique.

SERVICE DU CONTENTIEUX

à Trouville

1^{er} BUREAU des AFFAIRES ADMINISTRATIVES & CIVILES

	Nombre de nouveaux dossiers ouverts		Nombre d'agents (échelles 1 à 18)		OBSERVATIONS
	1938	:	1938	:	1939
Octobre	76	:	114	:	14
		:		:	9
Novembre	95	:	134	:	14
		:		:	9
Décembre	86	:	131	:	14
		:		:	11
		:			dont 2 agents du Contentieux de Strasbourg.
Totaux	257	:	379		

SERVICE DU CONTENTIEUX

à Trouville

2^{ème} BUREAU des AFFAIRES ADMINISTRATIVES & CIVILES

(Affaires pénales, Douanes, Assurances)

	Nombre de nouveaux dossiers ouverts	Nombre d'agents (échelles 1 à 18)	OBSERVATIONS
	1938	1939	
Octobre	540	234	20 8
Novembre	555	389	20 6
Décembre	531	436	20 7 dont un agent du Contentieux de Strasbourg.
Totaux	1626	1059	

SERVICE DU CONTENTIEUX
à Trouville

1^{er} BUREAU des AFFAIRES COMMERCIALES de la SEINE
PARIS

	Nombre de nouveaux dossiers ouverts		Nombre d'agents (échelles 1 à 18)		OBSERVATIONS
	1938	1939	1938	1939	
Octobre	45	25	12	6	(1) dont un agent du Contentieux de Strasbourg
Novembre	43	21	12	7 ⁽¹⁾	
Décembre	45	31	12	7 ⁽¹⁾	
Totaux	133	77			

*P.

SERVICE DU CONTENTIEUX
à Trouville

2^{me} BUREAU des AFFAIRES COMMERCIALES
PROVINCE

	Nombre de nouveaux dossiers ouverts		Nombre d'agents (échelles 1 à 18)		OBSERVATIONS
	1938	1939	1938	1939	
	_____	_____	_____	_____	
Octobre	53	65	15	11	
Novembre	96	57	15	10	
Décembre	101	78	15	13	dont 3 agents du Contentieux de Strasbourg.
Totaux	250	200			

SERVICE DU CONTENTIEUX
à Trouville

BUREAU des ACCIDENTS RECOURS contre TIERS

	Nombre de nouveaux dossiers ouverts		Nombre d'agents (échelles 1 à 18)		OBSERVATIONS
	1938	1939	1938	1939	
Octobre	92	103	6	3	
Novembre	109	92	6	3	
Décembre	147	145	6	3	dont 1 agent du Contentieux de Strasbourg.
Totaux	348	340			

SERVICE DU CONTENTIEUX
à Trouville

BUREAU des ACCIDENTS du TRAVAIL

	Nombre de nouveaux dossiers ouverts	1938	1939	Nombre d'agents (échelles 1 à 18)	1938	1939	OBSERVATIONS
Octobre	196	119		10	6		
Novembre	167	137		10	6		
Décembre	181	182		10	6		dont un agent du Contentieux de Strasbourg.
Totaux ...	544	438					

P.

SERVICE DU CONTENTIEUX
à Trouville

BUREAU des ACCIDENTS de VOYAGEURS

	Nombre de nouveaux dossiers ouverts		Nombre d'agents (échelles 1 à 18)		OBSERVATIONS
	1938	:	1938	:	1939
Octobre	43	:	40	:	10 8
Novembre	49	:	45	:	10 7
Décembre	56	:	47	:	10 8 dont 2 agents du Contentieux de Strasbourg
Totaux	148	:	132	:	

P.

SERVICE DU CONTENTIEUX
à Trouville

BUREAU des EXPROPRIATIONS et DOMAINE

	Nombre de nouveaux dossiers ouverts	1938	1939	Nombre d'agents (échelles 1 à 18)	1938	1939	OBSERVATIONS
Octobre	133	78		25	17		
Novembre	114	124		25	16		
Décembre	181	340		25	15		
Totaux		428	542				

SERVICE DU CONTENTIEUX

à Trouville

BUREAU des AFFAIRES FISCALES

(Contributions Directes, Indirectes - Octrois -
 Timbre - Enregistrement - Contrôle des Avertissements,
 Réclamations, Consultations destinées à des agents).

	Nombre de nouveaux dossiers ouverts	1938	1939	Nombre d'agents (échelles 1 à 18)	1938	1939	OBSERVATIONS
Octobre	295	536	11	8			
Novembre	159	343	11	7			
Décembre	498	295	11	7			
Totaux	952	1174					

SERVICE DU CONTENTIEUX
à Trouville

BUREAU des OPPOSITIONS

	Nombre de nouveaux dossiers ouverts		Nombre d'agents (échelles 1 à 18)		OBSERVATIONS
	1938	1939	1938	1939	
Octobre	2091	794	22	11	
Novembre	2417	1131	22	11	
Décembre	3260	1436	21	12	dont 1 agent du Contentieux de Strasbourg
Totaux	7768	3361			

SERVICE DU CONTENTIEUX

à Trouville

SECTION ADMINISTRATIVE

BUREAUX	4 ^{ème} trimestre 1938			4 ^{ème} trimestre 1939			OBSERVATIONS
	Oct.	Nov.	Déc.	Oct.	Nov.	Déc.	
Secrétariat Administratif	3	3	3	2	2	2	
Affaires Sociales	2	2	2	2	2	2	
Bibliothèque et Archives	2	2	2	2	2	2	
Sténo-Dactylographie	14	14	14	13	12	10	
Garçons de bureau et téléphone	13	13	13	5	4	4	